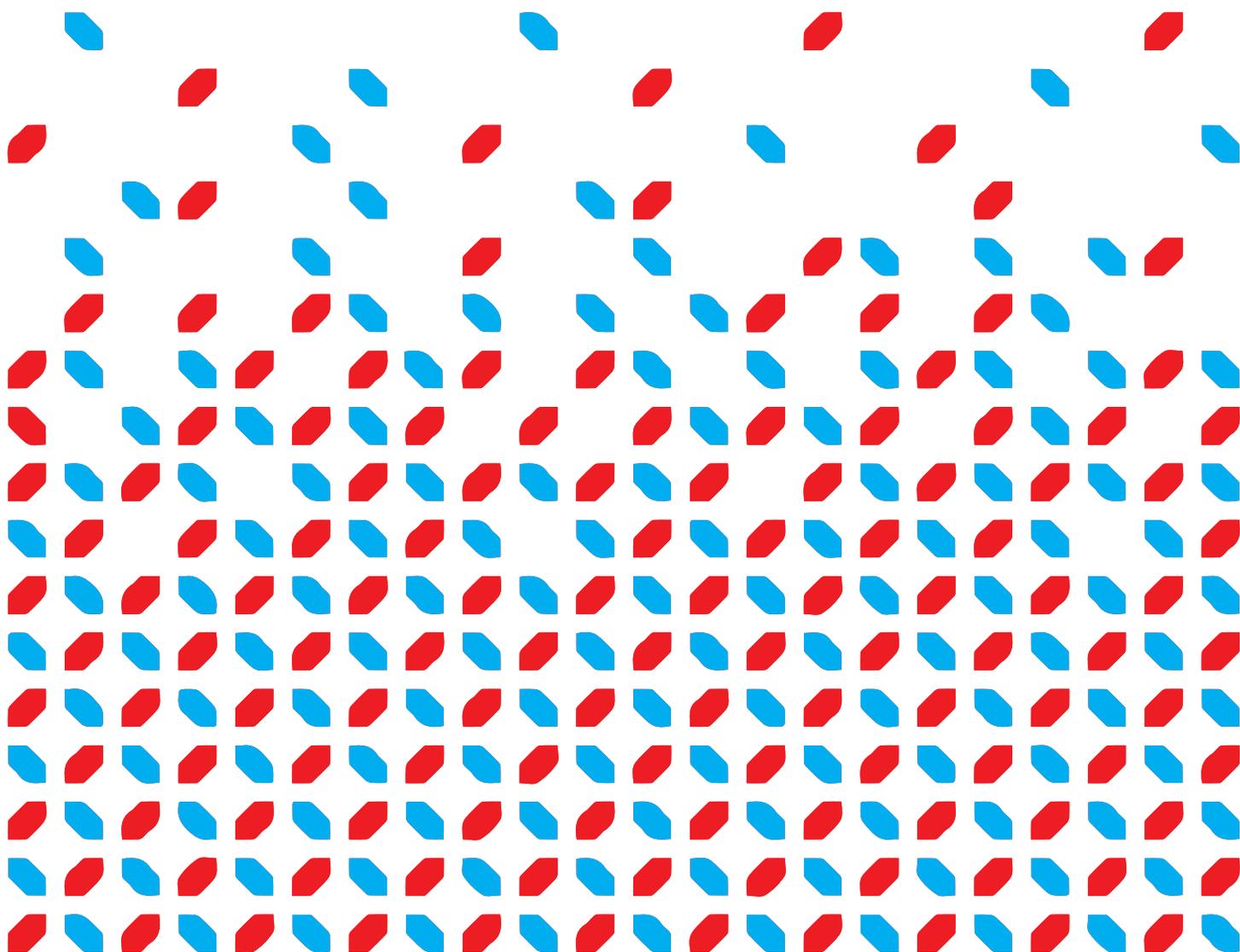


LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

# RAPPORT ANNUEL 2021

LËTZEBUERGER ENTWÉCKLUNGSZESUMMENAARBECHT  
AN HUMANITÄR HËLLEF

[www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu)



---

# SOMMAIRE

<b>PRÉFACE DE MONSIEUR LE MINISTRE</b>	<b>4</b>
--	----------

<b>RÉUNIONS ET DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS EN 2021</b>	<b>7</b>
--	----------

---

<b>L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2021</b>	<b>10</b>
---	-----------

Évolution de l'APD en 2021	11
Ventilation de l'APD par ministère en 2021	11
Ventilation de l'APD par type de coopération en 2021	14
Ventilation de l'APD par secteurs d'intervention en 2021	15
Le Fonds de la Coopération au Développement en 2021	17
Évolution de l'APD	18

---

<b>LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE ET SES PARTENAIRES</b>	<b>20</b>
--	-----------

## AFRIQUE

Burkina Faso	21
Cabo Verde	23
Mali	25
Niger	27
Sénégal	30
Sahel	32

## AMÉRIQUE CENTRALE

El Salvador	33
Nicaragua	34
Amérique Centrale	35

## ASIE

Laos	36
Mongolie	38
Myanmar	40
Afghanistan / Tadjikistan	41
Territoires Palestiniens Occupés	42
Vietnam	43
Asie du Sud-Est	44

## EUROPE

Kosovo	45
--------	----

<b>COOPÉRATION MULTILATÉRALE</b>	<b>46</b>
----------------------------------	-----------

La coopération multilatérale	46
L'Union européenne	50

---

<b>LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES</b>	<b>52</b>
Les organisations non gouvernementales	52
Sensibilisation et éducation au développement	53
<b>FINANCE INCLUSIVE, SECTEUR PRIVÉ, DIGITAL4DEVELOPMENT</b>	<b>54</b>
La finance inclusive et innovante	54
Semaine de la Microfinance	55
ATTF / <i>House of Training</i>	56
La coopération avec le secteur privé	56
Digital for Development (D4D)	57

---

<b>ACTION HUMANITAIRE</b>	<b>59</b>
L'action humanitaire	60
Emergency.lu	63

---

<b>ACTIONS TRANSVERSALES</b>	<b>64</b>
COVID-19	65
Environnement & changement climatique	65
Genre	67
Droits humains	68

---

<b>EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT</b>	<b>70</b>
OCDE CAD	71
Évaluation	71
Système informatique	72

---

<b>COHÉRENCE DES POLITIQUES</b>	<b>73</b>
Cohérence des politiques pour le développement	74
Comité interministériel pour la coopération au développement	74

---

<b>S'ENGAGER DANS LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE</b>	<b>76</b>
S'engager dans la coopération luxembourgeoise	77
Témoignages	78

# PRÉFACE DE MONSIEUR LE MINISTRE



Franz Fayot, ministre de la Coopération  
et de l'Action humanitaire

## Chères amies et chers amis de la Coopération luxembourgeoise,

Même si nous espérons toutes et tous le contraire après 2020, nous devons constater que la pandémie Covid-19 a continué à impacter nos vies en 2021. La crise sanitaire a entraîné d'importantes détériorations en termes de pauvreté, d'accès à l'éducation, de crise alimentaire et de sécurité. Les populations dans les pays dits « les moins avancés » ont été les plus touchées par ces conséquences. Dans le cadre de notre travail, il était dès lors d'autant plus important de veiller à ce que la qualité de notre soutien à nos partenaires ne diminue pas, mais soit au contraire constamment adapté et amélioré. Notre objectif était et reste le même : ne laisser personne pour compte !

Afin d'être efficaces et d'avoir un impact réel, nous devons disposer des moyens adéquats, cela tant au niveau des ressources humaines et de l'expertise, qu'au niveau des budgets. En ce qui concerne les moyens financiers, nous avons connu une évolution positive en 2021. Après une réduction forcée d'environ 43 millions d'euros de l'enveloppe de l'aide publique au développement, due à la baisse du revenu national brut encourue en 2020, le montant des budgets que nous avons pu consacrer à l'aide publique au développement a augmenté de nouveau en 2021. Au total, un montant net record de 456 millions d'euros a pu être consacré aux activités de la Coopération luxembourgeoise.

Cela nous a permis par exemple de renforcer notre soutien face à la pandémie Covid-19 et d'augmenter notre contribution à l'instrument de financement de la garantie de marché COVAX de 2 à 4 millions. Cet instrument permet à 92 économies à revenu faible et intermédiaire d'être fournies en doses de vaccin, financées par les donateurs. Dans ce même cadre, le Luxembourg s'est par ailleurs engagé à effectuer un don de plus de 600.000 doses de vaccins à travers le mécanisme COVAX. Ensemble avec le ministère de la Santé, la Coopération a également été active au niveau bilatéral en faisant entre autres un don de 56.000 doses d'AstraZeneca au Cap Vert, un don de ventilateurs à la Tunisie ou encore un don de réfrigérateurs de vaccins au Burkina Faso.

Or, outre la Covid-19, d'autres développements inquiétants ont eu lieu voire se sont aggravés au cours de l'année 2021. Force est de constater que dans de nombreux pays, la situation générale et les taux de pauvreté ne s'améliorent pas, bien au contraire. Ceci est le cas pour beaucoup de pays au Sahel, où la situation sécuritaire critique, l'impact du changement climatique, l'instabilité politique permanente, l'absence continue de l'État dans les zones rurales et la pression démographique sont des facteurs qui se conditionnent mutuellement et ont un impact majeur sur les conditions de vie des populations.

En ces temps incertains, je suis rassuré que nous pouvons compter sur nos partenaires fiables dans cette région. Lors d'une visite de travail en novembre, nous avons ainsi pu réaffirmer nos bonnes relations avec le Sénégal dans le cadre d'une Commission de partenariat. Celle-ci nous a permis de faire le point sur les réa-

lisations des appuis luxembourgeois axées sur le secteur de la santé tout comme sur celui de la formation et de l'insertion professionnelles des jeunes. Le Niger est un autre partenaire de longue date de la Coopération luxembourgeoise dans la région du Sahel, avec des relations de coopération au développement qui datent de plus de 30 ans. Par la signature du 4ème Programme indicatif de Coopération (PIC) en 2021, qui constitue notre plus important PIC jusqu'à présent avec une enveloppe indicative de 144,5 millions d'euros, nous avons posé les jalons pour la poursuite de notre collaboration pour les années 2022 à 2026. Au vu de la situation au Sahel, il importera d'élargir et de diversifier notre assise en matière de coopération bilatérale en explorant des partenariats potentiels avec des pays en développement dans d'autres régions.

Au-delà des situations de conflit, nos interventions et les enjeux y liés sont de plus en plus impactés par la crise climatique. Le changement climatique constitue une réelle menace pour tous les aspects de notre société, et la science est unanime sur le fait que le phénomène ne cessera de s'aggraver à l'avenir si nous n'agissons pas. Nous avons donc une responsabilité claire à cet égard et devons repenser nos politiques et actions stratégiques de manière à mieux en faire bénéficier les personnes qui en ont le plus besoin. Nos priorités géographiques et thématiques restent pertinentes, mais l'objectif est d'atteindre un développement encore plus durable, plus résilient et plus inclusif.

C'est dans cette optique que nous avons élaboré une nouvelle stratégie Environnement et changement climatique en 2021. Celle-ci vise à placer d'ici 2030 toutes les activités de la Coopération dans une dynamique de développement durable, renouvelable et résilient. Ce changement de paradigme vers une approche plus durable est un processus long, mais urgent, et nous sommes fermement décidés à avancer sur cette voie !

En ligne avec la politique étrangère féministe du Luxembourg, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles constituent d'autres thématiques prioritaires au cœur de nos enjeux de coopération. En général, mais notamment dans le contexte difficile lié à la pandémie, les jeunes filles et les femmes continuent à être particulièrement en proie à l'exclusion politique, sociale, économique ou liée au changement climatique. Il est donc d'autant plus important de défendre et de protéger leurs droits de manière durable. Nous avons ainsi élaboré une nouvelle stratégie Genre en 2021 qui souligne l'importance et l'urgence d'agir dans ce contexte.

Celle-ci permet de définir les orientations, priorités et directives de la dimension genre à long terme et de favoriser son inclusion transversale dans toutes les activités de la Coopération luxembourgeoise.

Au niveau de notre action humanitaire, nous devons constater que 2021 était une année marquée par de nombreuses crises, avec les interventions humanitaires devenant de plus en plus nécessaires dans de nombreuses régions du monde. La guerre dans la région du Tigré, la situation au Yémen ou en Syrie, et la crise régionale des réfugiés au Moyen-Orient n'en sont que quelques exemples. Face aux nombreux défis, j'ai augmenté le budget pour l'aide humanitaire pour l'année 2022 afin que notre aide d'urgence puisse être encore plus efficace et conséquente. De plus, nous venons d'élaborer une nouvelle stratégie humanitaire, dans laquelle nous accordons une attention particulière à la promotion de l'innovation technologique et logistique, la transformation numérique avec le savoir-faire luxembourgeois, ainsi que le droit international humanitaire.

Dans le cadre de notre politique de coopération au développement, nous accordons en outre une importance particulière au système du multilatéralisme en réservant environ 30% du budget de l'aide publique au développement par an au soutien des programmes et projets des organisations multilatérales. Dans ce sens, l'année 2021 nous a permis de réitérer nos liens avec nos partenaires de longue durée, notamment à travers la signature de nouveaux accords de partenariat avec le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et l'Unicef.

Quant à l'avenir de notre travail de coopération au développement, afin d'avoir le plus d'impact possible, l'innovation, la recherche et la modernisation joueront un rôle central. Tout en poursuivant notre coopération traditionnelle dans le domaine des services sociaux de base comme la santé, l'éducation ou l'accès à l'eau, notamment dans les pays les moins développés, nous mettrons davantage l'accent sur les mécanismes financiers innovants et les nouvelles technologies. Dans ces domaines, le Luxembourg est en mesure de fournir une contribution importante. Ainsi, nous pouvons nous baser sur un écosystème local dynamique et innovant dans le secteur des technologies de l'information et de la communication et, grâce à notre expertise dans ce vaste microsysteme, le Luxembourg joue un rôle précurseur dans le domaine de la finance inclusive, qui contribue à la promotion d'une coopération au développement plus responsable par le biais d'instruments financiers innovants et inclusifs.

---

À bien des égards, nous pouvons constater que 2021 n'a pas été une année facile avec de nombreux défis – des défis que nous n'avons heureusement pas dû surmonter seuls ! Grâce à nos partenariats stables au niveau européen et international et grâce l'engagement de tous les acteurs de la Coopération, nous avons pu tirer le meilleur parti de l'année et faire en sorte que les conditions de vie de nombreuses personnes s'améliorent. J'en profite donc pour remercier toutes celles et tous ceux qui y ont contribué : les nombreuses ONG, dont le travail est indispensable pour atteindre les communautés et populations locales et renforcer la société civile sur place, tous les bénévoles et professionnels sur le terrain dans les crises humanitaires et dans les pays partenaires,

les personnes réalisant nos activités depuis le siège au Luxembourg, nos partenaires du secteur privé et tous ceux et toutes celles qui, d'une manière ou d'une autre, soutiennent notre travail – sans votre courage et dévouement, nous n'aurions pas pu gérer l'année 2021 de manière aussi efficace! Je compte sur vous et votre engagement pour continuer à agir ensemble pour un meilleur avenir pour tous et toutes. Merci !

**Franz Fayot**

Ministre de la Coopération  
et de l'Action humanitaire



# RÉUNIONS ET DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS EN 2021

1

## JANVIER

**13 /01** Entrevue de courtoisie avec l'organisation non gouvernementale « Care in Luxembourg »

2

## FÉVRIER

**03/02** Inauguration du « Frigo-solidaire » avec l'organisation non gouvernementale « Frères des Hommes » à Bonnevoie

**03/02** Cérémonie de signature des accords-cadres avec 5 ONGD

**12/02** Entrevue virtuelle avec *B Medical Systems*

3

## MARS

**1<sup>er</sup>/03** Lancement de l'édition 2021 de la *Business Partnership Facility* (BPF) (visioconférence)

**15/03** Commission des Affaires étrangères et européennes

**17/03** UN Commission on the Status of Women, 65<sup>th</sup> session CSW The Education Plus Initiative

**31/03** Lancement SATMED 2.0, signature de la convention 2021-2024

4

## AVRIL

**06/04** Financing for Development, Dialogue de haut niveau sur Financement du Développement : Special Segment on financing the Recovery from Covid-19 (intervention préenregistrée)

**12/04** Entrevue avec *B Medical Systems*

**20/04** Visite de courtoisie de Mme Norma Estenoz, Ambassadrice de Cuba à Luxembourg

**22/04** Conférence de presse avec les organisations non gouvernementales Caritas et Fairtrade dans le cadre du mandat de sensibilisation « Rethink Your Clothes II » en commémoration de l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh

**22/04** Visite de courtoisie de Mme Hirut Zemene Kassa, Ambassadrice de la République fédérale démocratique d'Ethiopie à Luxembourg

**29/04** Réunion informelle CAE-Développement (visioconférence)

5

## MAI

**05/05** Inauguration du nouveau Centre d'Information Tiers Monde (CITIM) de l'organisation non-gouvernementale « Action Solidarité Tiers Monde Asbl » (ASTM)

**18/05** Assises de la Coopération 2021

**19/05** Visite de travail du Président de la République du Niger S.E. Monsieur Mohamed Bazoum à Luxembourg

6

## JUIN

**1<sup>er</sup>/06** Visite de travail du ministre Franz Fayot aux Emirats Arabes unis

**08/06** Visite de travail du ministre Franz Fayot à Genève

**14/06** Réunion informelle CAE-Développement (visioconférence)

**15/06** Conférence diplomatique

**24/06** Visite de travail du ministre Franz Fayot à Rome

**28/06** Visite de travail du ministre Franz Fayot chez LuxDev S.A. Luxembourg

**29/06** Visite de travail de la ministre Mme Donika Gërvalla, ministre kosovare des Affaires étrangères à Luxembourg

# 7

## JUILLET

- 1<sup>er</sup>/07** Entrevue virtuelle relative à la 13<sup>ème</sup> Commission de Partenariat entre le Burkina Faso et le Luxembourg
- 06/07** Entrevue bilatérale avec Mme Winnie Byanyima, Directrice exécutive de l'ONUSIDA, Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
- 07/07** Entrevue virtuelle relative à la signature des Appuis budgétaires sectoriels entre le Cabo Verde et le Luxembourg
- 08/07** Entrevue virtuelle relative à la 13<sup>ème</sup> Commission de Partenariat entre le Laos et le Luxembourg
- 09/07** Visite de travail du ministre Franz Fayot à New York
- 19/07** Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile : Présentation, par le ministre Franz Fayot, du Rapport annuel de la Coopération et de l'Action humanitaire, des programmes indicatifs de coopération avec le Niger et le Laos, ainsi que des stratégies « Genre », « Environnement/Changement climatique » et « Finance inclusive »
- 21/07** Entrevue virtuelle avec le Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg
- 28-29/07** Participation au *Global Education Summit: Financing GPE 2021-2025* (message préenregistré)

# 9

## SEPTEMBRE

- 05/09** Inauguration de la plaque commémorative de la 1<sup>ère</sup> synagogue de Luxembourg à l'Hôtel Saint-Augustin, à 6 rue de la Congrégation à Luxembourg
- 08/09** Entrevue avec Monsieur Alain Délétroz, Directeur général d'Appel de Genève
- 09/09** Participation à la 14<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur le thème « Migration et Développement » co-organisée par le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), l'Uni.Lu, l'Agence française de Développement (AFD) et la Banque Mondiale (BM)
- 13/09** UN High-level Ministerial Meeting on the Humanitarian Situation in Afghanistan 2021 (message préenregistré)
- 13/09** Visite de travail du ministre Franz Fayot en Jordanie
- 20/09** Inauguration du Centre « Lëtz'ReFashion » dans le cadre du mandat de sensibilisation « Rethink Your Clothes II » avec l'organisation non-gouvernementale « Caritas Luxembourg »
- 22/09** Entrevue avec M. Benjamin Pütter, partenaire de l'organisation non-gouvernementale « Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal »
- 22/09** Inauguration de l'exposition « Mangroves » organisée par l'organisation non-gouvernementale « Friendship Luxembourg » et « Friendship Colours of the Chars Luxembourg »
- 23/09** Participation à l'Assemblée générale des Nations unies, Event on Women, Health and Gender Equality (message préenregistré)

# 10

## OCTOBRE

- 02/10** Participation à la Journée de la Pyramide organisée par l'organisation non-gouvernementale « Handicap International Luxembourg »
- 07/10** ILO Global Flagship Programme on Building Social Protection Floors for All – Phase II: Achieving Universal Social Protection 2021-2025 (message préenregistré)
- 07/10** Entrevue avec le Dr Christos Christou, Président International de Médecins sans Frontières dans le cadre du 50<sup>ème</sup> anniversaire
- 11/10** Visioconférence des ministres européens en charge du développement sur l'Afghanistan
- 14/10** Conférence de Presse : Présentation des uniformes Fairtrade de la POST dans le cadre du mandat de sensibilisation « Rethink your Clothes II »
- 15/10** Entrevue avec Dr Alfred Hannig, Executive Director of the Alliance for Financial Inclusion (AFI)
- 18/10** Pledging Conference du Disaster Relief Emergency Fund (DREF) de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (FICR) (message préenregistré)
- 18/10** Semaine Africaine de la Microfinance à Kigali, Rwanda
- 27/10** Entrevue virtuelle avec le MOPAN, Multilateral Organisation Performance Assessment Network, dans le cadre du *High Level Roundtable: Pulling together « The Multilateral Response to Climate Change »*
- 27/10** Entretien avec M. Lassané Kaboré, ministre de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso à Luxembourg
- 28/10** Signature d'un *Memorandum of Understanding* entre le Film Fund Luxembourg (FFL) et le ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire
- 28/10** Entrevue bilatérale avec M. Mohammed SHTAYYEH, Premier ministre et ministre de l'Intérieur de l'Etat de Palestine et M. Riad Malki, ministre des Affaires Etrangères de l'Etat de Palestine

# 11

## NOVEMBRE

- 1<sup>er</sup>/11** Visite de travail du ministre Franz Fayot au Sénégal
- 08/11** Don de 50 réfrigérateurs de vaccinations au Burkina Faso dans le contexte de la lutte contre la Covid-19 (envoi des réfrigérateurs par avion militaire A400M)
- 09/11** Entrevue avec M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire de l'UNHCR, United Nations High Commissioner for Refugees
- 17/11** Prix Européen de la Microfinance 2021
- 17/11** Déclaration sur la politique de coopération à la Chambre des Députés
- 24/11** Entrevue virtuelle avec Mme la Ministre Mazamesso Assih, ministre de l'Inclusion financière du Togo

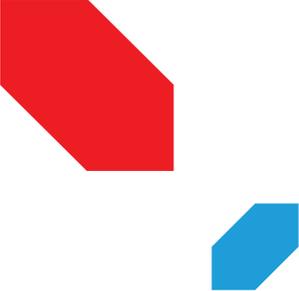
# 12

## DÉCEMBRE

- 6-9/12** Signature des Accords de Partenariat Stratégique avec les agences onusiennes FNUAP et UNICEF et Consultations annuelles à New York
- 15/12** Signature de la convention 2022-2025 entre l'organisation non-gouvernementale ADA, Appui au Développement Autonome et le ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire
- 17/12** Cérémonie de signature de la convention 2022-2024 avec l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) / House of Training et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le ministre Franz Fayot



**L'AIDE PUBLIQUE AU  
DÉVELOPPEMENT  
EN 2021**



## ÉVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2021

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE définit l'aide publique au développement (APD) comme « l'aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement ».

Les données sur l'APD sont publiées par l'OCDE deux fois par an, notamment au printemps (rapport préliminaire) et en automne (rapport final). Le rapport préliminaire fournit une vue globale sur l'APD en excluant les informations qui concernent les secteurs d'intervention et la localisation géographique. Le rapport final présente les données définitives incluant la répartition détaillée par secteur et par pays.

En 2021, l'APD luxembourgeoise s'est établie à 456,10 millions d'euros (plus 14,9 % par rapport à 2020) et représente 0,99% du revenu national brut (RNB). Le Luxembourg figure donc toujours - aux côtés de la Norvège (0,93 %), de la Suède (0,92 %), de l'Allemagne (0,74 %) et du Danemark (0,70 %) - parmi le petit nombre de pays membre de l'OCDE qui ont maintenu leur APD à un niveau égal ou supérieur à 0,7 % du RNB. En termes absolus, les États-Unis restent le bailleur le plus généreux, suivis par l'Allemagne, le Japon, le Royaume-Uni et la France.

Sur le plan international, l'aide publique au développement a atteint 178,9 milliards de dollars en 2021, soit une augmentation de 4,4 % en termes réels par rapport à 2020. Ceci représente 0,33 % du RNB combiné des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE et le niveau le plus élevé jamais atteint. La hausse de l'aide publique mondiale s'explique en grande partie par l'effort fourni par certains pays et institutions pour répondre à la crise sanitaire de la Covid-19, notamment sous forme de donation de vaccins aux pays en développement.



## VENTILATION DE L'APD PAR MINISTÈRE EN 2021

En 2021, le ministère des Affaires étrangères et européennes a géré 82,22 % de l'aide publique au développement, soit 375,02 millions d'euros (dont 366,31 millions d'euros pour la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire).

Les 17,78 % restants résultent de contributions effectuées par le ministère des Finances (10,41 %), le ministère de la Santé (0,04 %), le ministère de la Culture (0,03 %), ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE - en dehors du Fonds européen de développement (FED) - qui a été affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement en 2021 (33,09 millions d'euros, soit 7,25 % de l'APD luxembourgeoise).

Notons à ce titre que l'aide luxembourgeoise déboursée à travers l'ensemble des organismes de l'Union, y compris la contribution luxembourgeoise au FED, s'élève à 42,65 millions d'euros.

Le tableau récapitulatif ci-dessous (**APD par ministère**) donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par ministère effectuées en 2021 et qui ont été notifiées comme APD au Comité d'aide au développement de l'OCDE.

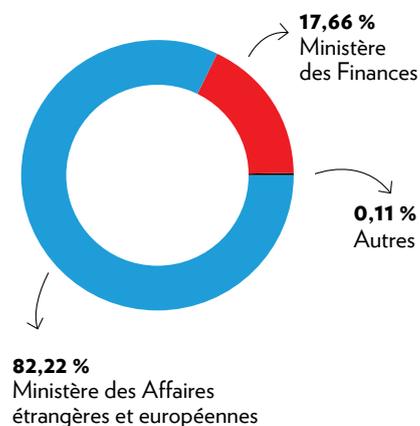
ARTICLE BUDGÉTAIRE	MINISTÈRE	CRÉDIT VOTÉ	PART APD EN 2021
	<b>Ministère des Affaires étrangères et européennes</b>	<b>388.035.464 €</b>	<b>375.024.149 €</b>
	<b>Direction politique</b>	<b>18.628.070 €</b>	<b>6.072.892 €</b>
01.0.12.253	Activités en relation avec la candidature du Luxembourg pour un siège de membre au Conseil des Droits de l'Homme, département et missions diplomatiques	622.000 €	107.000 €
01.1.12.xxx	Ambassades dans les pays en développement	3.612.394 €	2.476.321 €
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international	8.180.316 €	1.990.439 €
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.105.360 €	960.583 €
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	4.130.000 €	472.848 €
01.2.35.033	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	50.000 €	50.000 €
01.2.35.060	Contributions volontaires à des actions internationales à caractères politiques ou économiques	275.000 €	15.700 €
	<b>Direction des relations économiques internationales</b>	<b>1.094.927 €</b>	<b>793.968 €</b>
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	1.094.927 €	793.968 €
	<b>Direction de l'immigration</b>	<b>480.750 €</b>	<b>248.760 €</b>
01.4.12.330	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds Asile et Migration	238.250 €	207.010 €
01.4.33.300	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires ; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	205.000 €	7.153 €
01.4.35.030	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	37.500 €	34.597 €
	<b>Direction de la défense</b>	<b>21.000.000</b>	<b>1.600.000 €</b>
01.5.35.035	Contributions du Luxembourg et assistance aux partenaires dans le contexte de missions et d'opérations internationales effectuées dans le cadre de la politique de Défense	21.000.000 €	1.600.000 €
	<b>Direction de la coopération au développement</b>	<b>346.831.717 €</b>	<b>366.308.530 €</b>
01.7.11.005	Rémunération du personnel	5.909.674 €	2.978.626 €
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	600.000 €	239.790 €
01.7.12.050	Frais de port	6.786 €	9.073 €
01.7.12.070	Location et entretien des équipements informatiques	100 €	- €
01.7.12.120	Efficacité de l'aide au développement : Expertise, suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement.	630.000 €	490.003 €
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	89.361 €	105.335 €
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche ; séminaires et conférences	75.000 €	28.168 €
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement : indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	80.000 €	39.288 €
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	2.750.000 €	2.582.335 €
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	425.000 €	425.000 €

01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne ; dépenses diverses dans le même but	10.750.000 €	10.872.437 €
01.7.35.030	Coopération au développement: contributions aux budgets, aux programmes et à des priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne.	43.200.000 €	43.192.000 €
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	450.000 €	320.296 €
FCD	Fonds de la Coopération au Développement	281.765.796 €	305.750.948 €
<b>Remboursements</b>			<b>-724.769 €</b>
<b>Ministère de la Culture</b>		<b>256.050 €</b>	<b>118.497 €</b>
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.	220.000 €	118.497 €
<b>Ministère des Finances</b>		<b>45.642.379 €</b>	<b>47.479.667 €</b>
34.0.54.030	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement	14.500.000 €	14.497.608 €
34.0.54.032	Participations aux programmes de l'agence de transfert de technologie financière (ATTF)	1.305.000 €	652.437 €
34.8.84.037	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales : alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	27.081.000 €	32.179.622 €
Fonds de lutte	Fonds de lutte contre le trafic de stupéfiants		150.000 €
<b>Union européenne</b>		<b>384.347.342 €</b>	<b>33.087.284 €</b>
04.0.35.001	Contribution au budget de l'UE	384.347.342,00 €	33.087.284 €
<b>Ministère de la Santé</b>		<b>315.000 €</b>	<b>214.467 €</b>
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux	315.000 €	214.467 €
<b>Ministère de la Digitalisation</b>		<b>141.600.000 €</b>	<b>171.153 €</b>
24.1.41.050	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du CTIE	141.600.000 €	171.153 €
<b>Total APD nette</b>			<b>456.095.218 €</b>
<b>RNB</b>		<b>0,99%</b>	<b>46.170.000.000 €</b>

## RÉPARTITION DE L'APD EN %

Ministère des Affaires étrangères et européennes	82,22%
dont Direction de la Coopération au développement	80,31%
dont autres Directions	1,91 %
Ministère des Finances	10,41 %
Contribution au budget de l'UE	7,25 %
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	0,03 %
Ministère de la Santé	0,04 %
Ministère de la Digitalisation	0,04 %
	<b>100 %</b>

## TOTAL DE L'APD DÉCAISSÉ PAR LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX 2021





## VENTILATION DE L'APD PAR TYPE DE COOPÉRATION EN 2021

Le tableau ci-dessous (**répartition de l'APD brute**) renseigne sur la ventilation par type de coopération de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2021 en suivant les règles du CAD.

Il en ressort que la coopération bilatérale au sens du CAD représente 67,55 % de l'ensemble des dépenses (FCD et articles budgétaires), contre 32,45 % consacrés à la coopération multilatérale.

L'aide humanitaire, qui est incluse dans la coopération bilatérale, a représenté 13,72 % de l'APD en 2021.

Les ONG ont géré près d'un cinquième de l'aide publique au développement luxembourgeoise (19,17 %), dont 15 % pour les ONG luxembourgeoises agréées auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes.

La différence entre APD brute et nette s'explique par les remboursements réalisés au bénéfice du Fonds pour la coopération au développement (FCD), voire directement de la Trésorerie de l'Etat en cours d'exercice (cf. point 5 infra).

RÉPARTITION DE L'APD BRUTE	2021	% DE LA COOP. BI-LATÉRALE	% DE L'APD	DONT AIDE HUMANITAIRE	% AIDE HUMANITAIRE BILATÉRALE	% DE L'APD
<b>Coopération bilatérale brute</b>	<b>308.590.045,23 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>67,55 %</b>	<b>62.589.083,98 €</b>	<b>20,28 %</b>	<b>13,72 %</b>
Programmes et projets mis en œuvre par LuxDev	117.010.062,85 €	37,92 %	25,61 %	- €	0,00 %	0,00 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	72.136.924,54 €	23,38 %	15,79 %	32.750.000,00 €	52,33 %	7,17 %
Autres programmes et projets bilatéraux (BI-MAE hors ONG et agences)	14.281.660,97 €	4,63 %	3,13 %	5.733.100,63 €	9,16 %	1,26 %
<b>Coopération mise en oeuvre par les ONG</b>	<b>87.563.154,46 €</b>	<b>28,38 %</b>	<b>19,17 %</b>	<b>24.105.983,35 €</b>	<b>38,51 %</b>	<b>5,28 %</b>
dont ONG nationales	68.544.148,28 €	22,21 %	15,00 %	9.814.046,41 €	15,68 %	2,15 %
dont ONG internationales	16.686.884,60 €	5,41 %	3,65 %	14.128.080,00 €	22,57 %	3,09 %
dont ONG basées dans un pays en développement	2.332.121,58 €	0,76 %	0,51 %	163.856,94	0,26 %	0,04 %
Appui aux programmes	3.246.786,98 €	1,05 %	0,71 %	-	0,00 %	0,00 %
Autres	14.351.455,42 €	4,65 %	3,14 %	0,00 €	0,00 %	0,00 %

RÉPARTITION DE L'APD BRUTE	2021	% DE LA COOP. MULTILATÉRALE	% DE L'APD
<b>Coopération multilatérale brute</b>	<b>148.229.942,23 €</b>	<b>100 %</b>	<b>32,45 %</b>
Organismes des Nations unies	60.902.248,79 €	41,09 %	13,33 %
Institutions de l'Union européenne	42.654.621,45 €	28,78 %	9,34 %
Banque mondiale & FMI	19.760.000,00 €	13,33 %	4,33 %
Banques régionales de développement	14.977.072,26 €	10,10 %	3,28 %
Autres	9.935.999,73 €	6,70 %	2,18 %
<b>APD brute</b>	<b>456.819.987,46 €</b>		<b>APD/RNB</b>
<b>Recettes</b>	<b>-724.769,40 €</b>		<b>0,99 %</b>
<b>APD nette (hors recettes)</b>	<b>456.095.218,06 €</b>		



## VENTILATION DE L'APD PAR SECTEURS D'INTERVENTION EN 2021

Le tableau suivant (**APD par secteurs**) renseigne sur la ventilation sectorielle de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2021.

En 2021, la Coopération luxembourgeoise continue de se concentrer sur les secteurs regroupés dans la catégorie des infrastructures et services sociaux, qui représentent 33,23% de l'ensemble de l'aide (et 43,31 % de l'aide bilatérale). A l'intérieur de cette catégorie, sont regroupés l'éducation, la santé, la politique en matière de population/santé et fertilité, la distribution d'eau et assainissement ainsi que le soutien à la gouvernance et à la société civile.

La catégorie des infrastructures et services économiques a représenté 6,92% de l'aide (10,25% de l'aide bilatérale), les deux principales sous-catégories étant

celle des investissements dans le secteur des banques et services financiers (finance inclusive) et celle des communications.

La catégorie du secteur de production représente 5,34 % de l'APD en 2021 (7,54 % de l'aide bilatérale), l'essentiel étant dédié au secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.

Les appuis à destination plurisectorielle ou transversale ont représenté 3,05 % de l'APD (3,84 % de l'aide bilatérale). C'est notamment sous cette catégorie que les réallocations Covid-19 ont été comptabilisées.

Notons finalement que dans le cadre de l'APD multilatérale, une grande partie des investissements (79,95 %) ne peut pas être affectée à un secteur précis. Ceci s'explique par la nature même de l'aide multilatérale qui est constituée des contributions directes, obligatoires ou volontaires, au budget général des agences multilatérales.

VENTILATION SECTORIELLE DE L'APD BILATÉRALE & MULTILATÉRALE BRUTE	APD BILATÉRALE	%	APD MULTILATÉRALE	%	TOTAL PAR SECTEUR	%
Infrastructure et services sociaux	133.639.527 €	43,31 %	18.169.480 €	12,26 %	151.809.007 €	33,23 %
<b>Education</b>	<b>42.379.721 €</b>	<b>13,73 %</b>	<b>- €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>42.379.721 €</b>	<b>9,28 %</b>
dont éducation, niveau non spécifié	14.847.841 €	4,81 %	- €	0,00 %	14.847.841 €	3,25 %
dont éducation de base	6.139.131 €	1,99 %	- €	0,00 %	6.139.131 €	1,34 %
dont éducation secondaire	20.121.963 €	6,52 %	- €	0,00 %	20.121.963 €	4,40 %
dont éducation post-secondaire	1.270.786 €	0,41 %	- €	0,00 %	1.270.786 €	0,28 %
<b>Santé</b>	<b>41.207.955 €</b>	<b>13,35 %</b>	<b>6.000.000 €</b>	<b>4,05 %</b>	<b>47.207.955 €</b>	<b>10,33 %</b>
dont santé, général	23.559.255 €	7,63 %	- €	0,00 %	23.559.255 €	5,16 %
dont santé de base	17.498.700 €	5,67 %	6.000.000 €	4,05 %	23.498.700 €	5,14 %
<b>Politique en matière de population/ santé et fertilité</b>	<b>3.493.227 €</b>	<b>1,13 %</b>	<b>10.200.000 €</b>	<b>6,88 %</b>	<b>13.693.227 €</b>	<b>3,00 %</b>
<b>Distribution d'eau et assainissement</b>	<b>13.943.814 €</b>	<b>4,52 %</b>	<b>- €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>13.943.814 €</b>	<b>3,05 %</b>
<b>Gouvernement et société civile</b>	<b>22.323.910 €</b>	<b>7,23 %</b>	<b>1.969.480 €</b>	<b>1,33 %</b>	<b>24.293.391 €</b>	<b>5,32 %</b>
dont gouvernement et société civile - général	21.027.473 €	6,81 %	196.000 €	0,13 %	21.223.473 €	4,65 %
dont politique fiscale et soutien à l'administration fiscale	1.000.000 €	0,32 %	- €	0,00 %	1.000.000 €	0,22 %
dont participation démocratique et société civile	2.356.432 €	0,76 %	- €	0,00 %	2.356.432 €	0,52 %
Droits de la personne	4.430.233 €	1,44 %	196.000 €	0,13 %	4.626.233 €	1,01 %

<b>VENTILATION SECTORIELLE DE L'APD BILATÉRALE &amp; MULTILATÉRALE BRUTE</b>	<b>APD BILATÉRALE</b>	<b>%</b>	<b>APD MULTILATÉRALE</b>	<b>%</b>	<b>TOTAL PAR SECTEUR</b>	<b>%</b>
Organisations et mouvements de défense des droits des femmes et institutions gouvernementales	185.421 €	0,06 %	- €	0,00 %	185.421 €	0,04 %
Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles	3.153.020 €	1,02 %	- €	0,00 %	3.153.020 €	0,69 %
dont conflits, paix et sécurité	1.296.438 €	0,42 %	1.773.480 €	1,20 %	3.069.918 €	0,67 %
<b>Infrastructure et services sociaux divers</b>	<b>10.290.900 €</b>	<b>3,33 %</b>	<b>- €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>10.290.900 €</b>	<b>2,25 %</b>
<b>Infrastructure et services économiques</b>	<b>31.630.181 €</b>	<b>10,25 %</b>	<b>- €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>31.630.181 €</b>	<b>6,92 %</b>
Communications	5.949.847 €	1,93 %	- €	0,00 %	5.949.847 €	1,30 %
Chauffage, refroidissement et distribution d'énergie	750.000 €	0,24 %	- €	0,00 %	750.000 €	0,16 %
Banques et services financiers	21.284.577 €	6,90 %	- €	0,00 %	21.284.577 €	4,66 %
Entreprises et autres services	1.047.791 €	0,34 %	- €	0,00 %	1.047.791 €	0,23 %
<b>Production</b>	<b>23.276.913 €</b>	<b>7,54 %</b>	<b>1.100.000 €</b>	<b>0,74 %</b>	<b>24.376.913 €</b>	<b>5,34 %</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	22.774.162 €	7,38 %	1.100.000 €	0,74 %	23.874.162 €	5,23 %
Industries manufacturières, industries extractives, construction	502.751 €	0,16 %	- €	0,00 %	502.751 €	0,11 %
<b>Destination plurisectorielle ou transversale</b>	<b>11.862.408 €</b>	<b>3,84 %</b>	<b>2.050.000 €</b>	<b>1,38 %</b>	<b>13.912.408 €</b>	<b>3,05 %</b>
Protection de l'environnement	534.599 €	0,17 %	50.000 €	0,03 %	584.599 €	0,13 %
Autres multi secteurs	11.327.810 €	3,67 %	2.000.000 €	1,35 %	13.327.810 €	2,92 %
dont aide plurisectorielle	3.415.853 €	1,11 %	2.000.000 €	1,35 %	5.415.853 €	1,19 %
dont développement et gestion urbaine	50.978 €	0,02 %	- €	0,00 %	50.978 €	0,01 %
dont développement rural	7.301.621 €	2,37 %	- €	0,00 %	7.301.621 €	1,60 %
dont développement alternatif non agricole	25.491 €	0,01 %	- €	0,00 %	25.491 €	0,01 %
dont programmes de sécurité alimentaire des ménages	381.880 €	0,12 %	- €	0,00 %	381.880 €	0,08 %
dont éducation et formation plurisectorielles	151.987 €	0,05 %	- €	0,00 %	151.987 €	0,03 %
<b>Aide alimentaire développementale/ sécurité alimentaire</b>	<b>2.782.231 €</b>	<b>0,90 %</b>	<b>- €</b>	<b>0,00 %</b>	<b>2.782.231 €</b>	<b>0,61 %</b>
<b>Aide humanitaire</b>	<b>54.189.084 €</b>	<b>17,56 %</b>	<b>8.400.000 €</b>	<b>5,67 %</b>	<b>62.589.084 €</b>	<b>13,70 %</b>
Intervention d'urgence	49.353.488 €	15,99 %	8.400.000 €	5,67 %	57.753.488 €	12,64 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	45.528.488 €	14,75 %	8.400.000 €	5,67 %	53.928.488 €	11,81 %
dont aide alimentaire d'urgence	1.650.000 €	0,53 %	- €	0,00 %	1.650.000 €	0,36 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	2.175.000 €	0,70 %	- €	0,00 %	2.175.000 €	0,48 %
Reconstruction et réhabilitation	1.885.266 €	0,61 %	- €	0,00 %	1.885.266 €	0,41 %

VENTILATION SECTORIELLE DE L'APD BILATÉRALE & MULTILATÉRALE BRUTE	APD BILATÉRALE	%	APD MULTILATÉRALE	%	TOTAL PAR SECTEUR	%
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	2.950.329 €	0,96 %	- €	0,00 %	2.950.329 €	0,65 %
Frais administratifs des donateurs	21.409.734 €	6,94 %	- €	0,00 %	21.409.734 €	4,69 %
Sensibilisation	3.052.120 €	0,99 %	- €	0,00 %	3.052.120 €	0,67 %
Non affecté / non spécifié	26.747.847 €	8,67 %	118.510.462 €	79,95 %	145.258.309 €	31,80 %
<b>Total aide bilatérale &amp; multilatérale ventilable par secteur</b>	<b>308.590.045 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>148.229.942 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>456.819.987 €</b>	<b>100,00 %</b>



## LE FONDS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN 2021

Prévu par la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la Coopération au développement et l'action humanitaire, le Fonds de la Coopération au Développement (FCD) est un instrument qui permet au ministère des Affaires étrangères et européennes de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

Le budget de l'État a alimenté le FCD de 281,77 millions d'euros en 2021 ; s'y ajoutent l'avoir disponible au 1<sup>er</sup> janvier, à savoir 34,98 millions d'euros, ainsi que les recettes en cours d'exercice (724.769,40 euros). Les recettes comptabilisent les remboursements par des ONG et des agences, de fonds non déboursés dans le cadre de projets cofinancés par le ministère. 6,04 millions d'euros ont également transité via le FCD entre la coopération danoise et LuxDev en tant que coopération déléguée.

En 2021, un montant total de 305,75 millions d'euros a été déboursé à charge du FCD. LuxDev, en tant que principal mandataire dans le cadre de la mise en œuvre des projets et des programmes relevant de la coopération bilatérale gouvernementale, a bénéficié de la majeure partie, à savoir 117 millions d'euros (38,27 %). L'aide humanitaire a été créditée de 69,54 millions d'euros (22,75 %). Suivent les organisations et agences multilatérales (14,90 %) et les organisations non gouvernementales de développement qui ont perçu 40,54 millions d'euros (13,26 %) dans le cadre du cofinancement de leurs projets et programmes et la prise en charge d'une partie de leurs frais administratifs. Le solde a été dédié aux projets mis en œuvre par le ministère directement avec d'autres partenaires (9,77 %) et le volet d'appui aux programmes (1,05 %).

### DÉBOURSEMENTS À CHARGE DU FCD EN 2021 PAR RUBRIQUE

	APD	%
Programmes et projets mis en œuvre par LuxDev	117.010.062,85 €	38,27 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	45.568.361,38 €	14,90 %
Autres programmes et projets bilatéraux	29.867.164,57 €	9,77 %
Coopération avec les ONG (accords-cadres, cofinancements et frais administratifs)	40.539.135,04 €	13,26 %
Appui aux programmes	3.207.499,31 €	1,05 %
Aide humanitaire	69.543.724,94 €	22,75 %
<b>Total</b>	<b>305.750.948,09 €</b>	<b>100,00 %</b>



## ÉVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'aide publique au développement luxembourgeoise connaît d'abord une croissance lente mais constante.

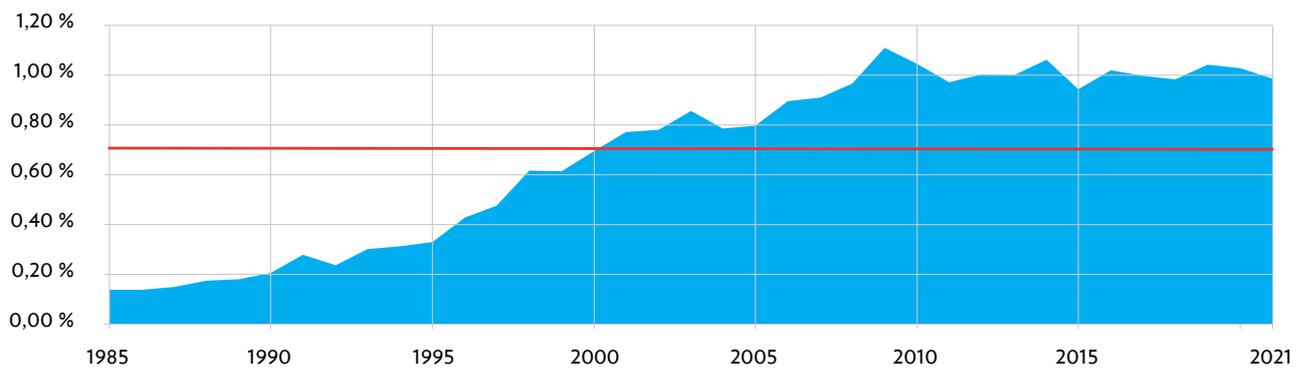
À l'occasion du Sommet de la terre à Rio de Janeiro en juin 1992, le Premier ministre Jacques Santer annonçait solennellement la volonté du Luxembourg « d'arriver à 0,7 % du RNB à l'an 2000 ». Cet objectif fut confirmé par la suite et en 1999, lors de la formation du gouvernement, il fut décidé de se fixer

comme objectif le taux de 0,7 % en 2000, puis d'augmenter cette aide « en vue de se rapprocher du 1 % en fin de législature ».

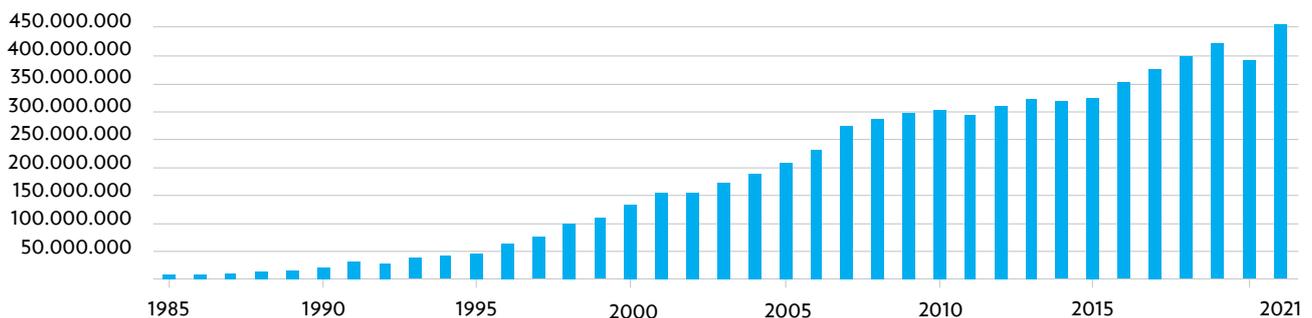
La cible des 0,7 % du RNB fut atteinte comme prévu en 2000 et les années suivantes virent la confirmation de cet engagement, l'APD ne redescendant jamais sous ce seuil. En 2009, l'aide publique luxembourgeoise dépassa pour la première fois le seuil de 1 % du RNB.

Cet objectif est toujours d'actualité même si certaines années le ratio APD/RNB varie légèrement aux alentours du 1 %, conséquence des réévaluations du RNB en cours d'année.

### ÉVOLUTION DE L'APD ENTRE 1985 ET 2021 EN VOLUME



### ÉVOLUTION DE LA RELATION APD/RNB ENTRE 1985 ET 2021



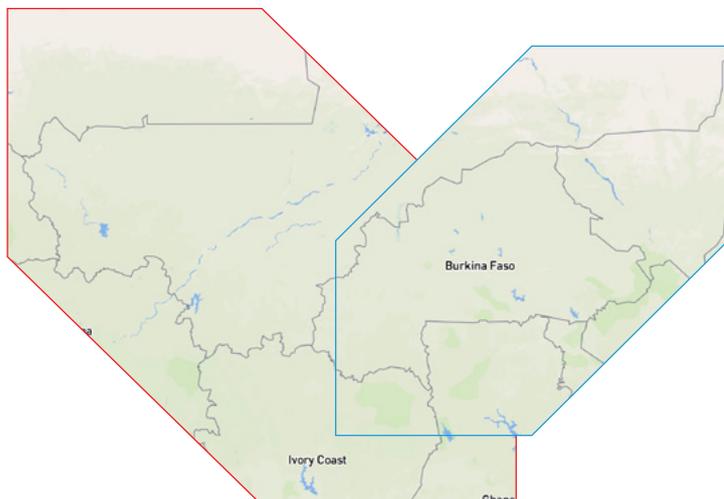
## ÉVOLUTION DEPUIS 1985 DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT PAR RAPPORT AU REVENU NATIONAL BRUT

ANNÉE	APD NETTE	RNB	APD EN % DU RNB
1985	9.082.818,75 €	6.536.208.567,70 €	0,14 %
1986	9.672.805,34 €	7.005.669.324,91 €	0,14 %
1987	11.110.587,78 €	7.370.147.174,39 €	0,15 %
1988	14.201.572,14 €	8.058.002.126,93 €	0,18 %
1989	16.566.228,47 €	9.109.318.565,49 €	0,18 %
1990	20.751.910,64 €	10.001.065.942,16 €	0,21 %
1991	31.284.162,83 €	11.146.433.184,02 €	0,28 %
1992	27.739.285,42 €	11.701.516.364,69 €	0,24 %
1993	38.200.392,17 €	12.671.598.095,19 €	0,30 %
1994	41.596.533,46 €	13.252.189.519,56 €	0,31 %
1995	46.113.000,00 €	13.992.800.000,00 €	0,33 %
1996	63.077.000,00 €	14.705.000.000,00 €	0,43 %
1997	75.596.000,00 €	15.803.700.000,00 €	0,48 %
1998	98.829.000,00 €	16.020.300.000,00 €	0,62 %
1999	110.118.000,00 €	17.868.200.000,00 €	0,62 %
2000	133.433.659,00 €	19.170.400.000,00 €	0,70 %
2001	155.128.137,00 €	20.050.300.000,00 €	0,77 %
2002	155.735.183,00 €	19.897.800.000,00 €	0,78 %
2003	171.677.042,00 €	20.027.700.000,00 €	0,86 %
2004	188.981.534,00 €	23.988.000.000,00 €	0,79 %
2005	207.387.692,00 €	26.007.300.000,00 €	0,80 %
2006	231.510.318,00 €	25.800.400.000,00 €	0,90 %
2007	275.135.892,00 €	30.158.600.000,00 €	0,91 %
2008	287.679.785,00 €	29.729.000.000,00 €	0,97 %
2009	297.817.177,00 €	25.126.100.000,00 €	1,11 %
2010	304.031.901,10 €	28.633.700.000,00 €	1,05 %
2011	294.322.548,33 €	30.250.700.000,00 €	0,97 %
2012	310.447.807,61 €	30.927.066.000,00 €	1,00 %
2013	323.037.939,00 €	32.284.000.000,00 €	1,00 %
2014	318.347.926,85 €	29.970.000.000,00 €	1,06 %
2015	324.941.071,12 €	34.352.350.000,00 €	0,95 %
2016	353.143.813,00 €	34.550.000.000,00 €	1,02 %
2017	377.093.413,53 €	37.790.000.000,00 €	1,00 %
2018	401.296.347,29 €	40.767.580.800,10 €	0,98 %
2019	420.797.574,94 €	40.350.000.000,00 €	1,04 %
2020	396.927.971,71 €	38.520.000.000,00 €	1,03 %
<b>2021</b>	<b>456.095.218,06 €</b>	<b>46.170.000.000,00 €</b>	<b>0,99 %</b>



**LA COOPÉRATION  
LUXEMBOURGEOISE  
ET SES PARTENAIRES**

## BURKINA FASO



Les relations de coopération au développement entre le Burkina Faso et le Grand-Duché remontent à 1996, lorsque le Burkina Faso a accédé au statut de pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise. Dans l'objectif de cimenter ces liens, les deux pays ont signé, le 27 octobre 1999, un premier accord-cadre de coopération auquel ont succédé les signatures de trois Programmes Indicatifs de Coopération (PIC) depuis 2003. Actuellement, les relations de coopération au développement sont encadrées par le PIC III (2017-2022), signé le 21 novembre 2016 entre les deux gouvernements. Le PIC III est actuellement doté d'une enveloppe budgétaire indicative de 98,5 millions d'euros et se concentre sur quatre secteurs prioritaires : (i) les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; (ii) la gestion durable des

ressources naturelles ; (iii) l'éducation, l'enseignement et la formation technique et professionnelle ; ainsi que (iv) les finances inclusives. La plupart des interventions bilatérales, de l'ordre de 86,8 millions d'euros dans ces domaines, sont mises en œuvre par l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, LuxDev. De plus, dans le cadre du secteur de la finance inclusive du PIC, l'ONG SOS Faim a été mandatée pour la mise en œuvre d'un projet relatif au financement innovant de l'agriculture familiale, Agri +, de l'ordre de 3,5 millions d'euros.

Sur le plan bilatéral, la Coopération luxembourgeoise a poursuivi, en 2021, la mise en œuvre des programmes du PIC III. Compte tenu de la crise sanitaire, la 13<sup>e</sup> Commission de Partenariat s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2021 par visioconférence, coprésidée par le ministre Fayot et le ministre Kaboré, ministre de l'Économie, des Finances et du Développement du Burkina Faso. Prévue dans le cadre du PIC III, les commissions de partenariat annuelles constituent un espace privilégié de dialogue entre les deux pays et permettent de dresser un état des lieux de la mise en œuvre des interventions liées à la coopération au développement. Suivant une des recommandations principales de la revue à mi-parcours du PIC III, effectuée entre octobre 2020 et mai 2021, les deux ministres ont formalisé la prolongation du PIC III d'une année jusqu'au 31 décembre 2022. Cette prolongation du PIC III se traduit concrètement par l'extension temporelle de certains programmes actuellement en cours d'exécution et un rehaussement de l'enveloppe budgétaire à hauteur de 7 millions d'euros.

Salle de classe au sein du complexe intégré d'éducation de base « Bangre Veenem - La lumière du savoir » pour 1.200 élèves de la maternelle au lycée. Burkina Faso, © Le Soleil dans la Main



Cette augmentation est principalement destinée à financer l'engagement du Luxembourg en faveur du secteur éducatif burkinabè (5,5 millions d'euros), secteur dans lequel le Luxembourg assume le rôle de chef de file des partenaires techniques et financiers depuis septembre 2021. Par ailleurs, 1,5 millions d'euros ont été ajoutés à l'enveloppe budgétaire du projet de récupération et valorisation des espaces pastoraux. Enfin, et suite aux engagements pris lors de la Commission de Partenariat, le Luxembourg et le Burkina Faso ont signé, en octobre 2021, un protocole d'accord relatif à un nouveau projet à hauteur de 1,8 millions d'euros dans le domaine de la digitalisation des cadastres des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, donnant suite à une demande initiale de la contrepartie burkinabè.

Sur le plan multilatéral, la Coopération luxembourgeoise contribue un budget de 8 millions d'euros à des agences multilatérales dans le cadre du PIC III. Dans ce cadre, le Luxembourg a mené à terme, en octobre 2021, son appui dans le domaine de la gouvernance locale à travers un projet mis en œuvre par le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD). Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) continue à être appuyé à travers un projet d'autonomisation et de santé sexuelle et reproductive pour les femmes et jeunes vulnérables. Le troisième appui à travers le PIC III, à savoir un projet du PNUD en appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, est arrivé à terme fin 2020.

En dehors de la programmation multilatérale du PIC III, la Coopération luxembourgeoise met à disposition un appui à hauteur de 2,7 millions d'euros au Fonds d'Équipement des Nations unies (UNCDF) qui délivre des appuis à l'innovation dans le domaine de la finance digitale inclusive en vue d'appuyer la résilience économique et climatique des populations. Un projet similaire bénéficie également d'un appui financier du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) à hauteur de 3,2 millions d'euros pour la période de 2019-2022. De plus, la Coopération luxembourgeoise contribue également à hauteur de 1,3 millions d'euros au projet *Aid for Trade* pour appuyer la transformation et la commercialisation du karité burkinabè, qui est mis en œuvre par le Cadre Intégré Renforcé (CIR) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), portant l'ensemble des contributions luxembourgeoises à des agences multilatérales à plus de 15 millions d'euros.

Finalement, en 2021, 16 ONG luxembourgeoises étaient actives au Burkina Faso et ont poursuivi la mise en œuvre de leurs projets malgré le contexte de crise sanitaire, souvent via des partenaires locaux.

3.575.796,37 euros ont été déboursés par des ONG luxembourgeoises au Burkina Faso en 2021.

Suite à l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire au Burkina Faso depuis fin 2018, le Luxembourg a considérablement augmenté son soutien dans le domaine de l'aide humanitaire. En 2021, le Luxembourg a contribué à hauteur de 4,3 millions d'euros à des projets et programmes d'urgence et de « nexus », y compris une contribution financière de 2 millions d'euros pour la réponse à l'Éducation en Situation d'Urgence du Ministère en charge de l'éducation. En outre, en 2021 le Luxembourg a soutenu le Programme alimentaire mondial, le Comité international de la Croix-Rouge, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ainsi que plusieurs ONG humanitaires.

Suite à une demande dans le cadre du Mécanisme européen de protection civile, le Luxembourg a mis à disposition du Burkina Faso 50 réfrigérateurs pour stocker des vaccins en novembre 2021. Les réfrigérateurs sont produits par le fabricant luxembourgeois B-Medical et équipés de panneaux solaires, donc complètement autonomes. Le matériel a été acheminé vers Ouagadougou avec l'avion militaire A400M du Luxembourg, en étroite coopération avec l'armée luxembourgeoise.

Dans le cadre des soutiens à la lutte contre la Covid-19 au Burkina Faso, la Coopération luxembourgeoise a, conjointement avec le Danemark, appuyé en 2020 à hauteur de 1.365.000 euros un projet mis en œuvre par UNICEF qui a pour objectif de porter assistance aux populations déplacées en renforçant leur accès à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'à des mesures d'hygiène afin de limiter la propagation du virus. Également, un projet pour améliorer la qualité de l'offre de soins au niveau des structures sanitaires, exécuté ensemble avec l'agence belge de développement Enabel, a bénéficié d'une contribution de 500.000 euros en 2020 et a été clôturé fin 2021. Étant donné que les deux projets ont été mis en œuvre conjointement avec des partenaires européens, ils ont contribué à mettre en exergue l'approche *Team Europe* au Burkina Faso.

## AFRIQUE

### CABO VERDE



La République du Cabo Verde et le Grand-Duché entretiennent des relations de longue date, ancrées principalement dans les liens de coopération au développement et ponctuées par une quinzaine de visites de haut niveau, notamment la visite au Cabo Verde de Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri, en mars 2015. Engagé depuis 1993 dans ce pays partenaire, le Luxembourg figure aujourd'hui parmi les principaux bailleurs de l'archipel, puisqu'après son accession en 2008 à la catégorie des pays à revenu intermédiaire, les donateurs se sont entre-temps, pour la plupart, retirés.

À cause de la crise sanitaire, les programmes du quatrième Programme indicatif de Coopération (PIC), qui devaient se clôturer fin 2020, ont été prolongés pour une année additionnelle. Les protocoles d'accord des programmes du nouveau PIC « Développement – Climat – Énergie » (PIC DCE, 2021-2025) ont été signés lors de la 21<sup>ème</sup> Commission de partenariat, qui s'est tenue en janvier 2022 à Luxembourg en présence de six ministres des deux pays, y compris le ministre Fayot, la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Carole Dieschbourg, ainsi que le ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, Claude Turmes. Le PIC DCE marque la première occasion de la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale de la Coopération luxembourgeoise, qui vise le renforcement de l'impact des investissements publics dans le développement durable, intégrant l'ensemble des acteurs et sources de financement luxembourgeois susceptibles d'y contribuer, afin d'améliorer la cohérence et les synergies entre les actions de développement. Les programmes seront à la fois financés par le Fonds de la Coopération au Développement et le Fonds climat et énergie, pour un budget indicatif total de 80 millions d'euros.



Des élèves à l'École hôtelière et de tourisme du Cabo Verde (EHCTV)

---

Dans le cadre de la riposte à la pandémie Covid-19 dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise et faisant suite aux besoins exprimés par les autorités capverdiennes, le Luxembourg a soutenu le Cabo Verde par le biais de plusieurs actions dès l'arrivée de la pandémie sur l'archipel. En septembre 2021, 56.000 doses d'Astra Zeneca/Vaxzevria et 60.000 seringues et aiguilles ont été données au Cabo Verde par le Luxembourg. Le Cabo Verde est le premier des sept pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise à avoir reçu des vaccins du Luxembourg. Au mois de décembre 2021, le Luxembourg a décidé d'augmenter le volume de l'aide budgétaire sectorielle Santé prévue pour 2021, doublant ainsi la contribution prévue d'un million d'euros à deux. Dans le cadre du PIC DCE, le Grand-Duché s'est engagé à contribuer au budget publique pour la Santé à hauteur de 6 millions d'euros pour les 5 années de la durée du PIC DCE.

En 2021, cinq ONG luxembourgeoises intervenaient au Cabo Verde sur financement du MAEE : *Beetebuerg Hëlleft* (éducation de base), ECPAT Luxembourg (violence basée sur le genre), OGBL Solidarité Syndicale (formation syndicale), Athenée Action Humanitaire (éducation et promotion des énergies renouvelables), et *Guiden an Scouten fir eng Welt* (éducation et formation professionnelle).

## AFRIQUE

### MALI



En 2021, la coopération bilatérale avec le Mali fut marquée par la mise en œuvre de la stratégie de transition, mise en place suite au coup d'État du 18 août 2020. Cette stratégie prévoit la prolongation des programmes bilatéraux dans les domaines de la formation et de l'insertion professionnelles ainsi que du développement rural. Le programme de développement rural intervient principalement sur les filières porteuses du riz, du fonio et du sésame en augmentant leur productivité, leur durabilité et leur rentabilité, afin de renforcer durablement les sources de revenus et la sécurité alimentaire des populations. En matière de formation et d'insertion professionnelle,

la Coopération luxembourgeoise vise à élargir l'offre d'une formation professionnelle de qualité pour permettre surtout aux jeunes et aux femmes d'acquérir les compétences adaptées au marché d'emploi et de favoriser ainsi leur accès à des activités génératrices de revenus. Dans le cadre de la stratégie de transition, il a été décidé d'arrêter les interventions spécifiques appuyant la décentralisation et la bonne gouvernance, afin de les intégrer de manière transversale dans les autres activités.

Le projet de coopération interuniversitaire entre l'Université du Luxembourg et les Universités de Bamako en matière de droit et d'économie a également pu continuer malgré les circonstances sanitaires et politiques. En 2021, le projet a permis entre autres à sept candidats maliens de bénéficier de stages de préparation au concours d'agrégation en droit, la formation de 11 jeunes chercheurs en anglais, et l'organisation d'un séminaire doctoral régional en droit.

Un autre moment clé était le lancement d'un programme d'appui dans les filières agro-pastorales dans les régions de Ségou et de Sikasso, financé conjointement avec la Suisse à hauteur de 16 millions d'euros, qui vise à contribuer à l'augmentation du revenu des exploitations familiales agro-pastorales actives dans les filières du lait local et de la pomme de terre, en améliorant la productivité et l'employabilité dans ces



Le projet « Les Céréales de Tatam » à Bamako

---

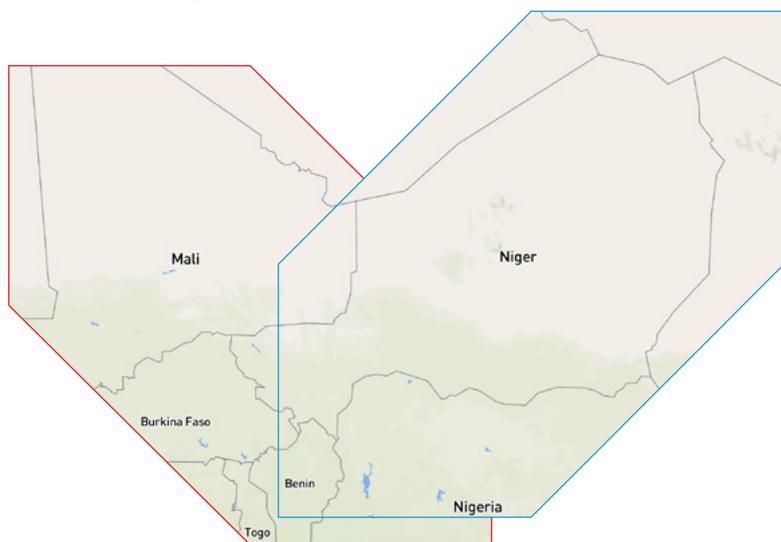
filiales, et en réunissant des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile.

Afin d'accompagner le pays dans la mise en œuvre de sa feuille de route pour la transition, il a été décidé de contribuer au programme d'appui aux réformes et aux élections au Mali (2021-2023) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) avec un montant de 200.000 euros, tout comme aux opérations du Programme alimentaire mondial (PAM) au

Mali, avec un focus particulier sur le renforcement de la résilience des populations vulnérables envers l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (2 millions d'euros). Le Luxembourg a également signé une convention de financement pour le programme d'entrepreneuriat des jeunes du PNUD qui vise à former les jeunes dans l'entrepreneuriat et à les soutenir dans la mise en place de leurs entreprises, à titre de 2,25 millions d'euros.

## AFRIQUE

### NIGER



Les relations de coopération au développement entre le Niger et le Luxembourg remontent à 1989, année où le Niger est devenu pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise. Le renforcement de ces relations s'est traduit par la signature d'un premier accord-cadre de coopération, le 12 juillet 1995, substitué par un second accord prévoyant notamment la réunion annuelle d'une Commission de Partenariat, qui constitue un espace privilégié de dialogue entre les deux pays et permet de dresser un état des lieux de la mise en œuvre des interventions liées à la coopération au développement. En 2021, les relations de coopération au développement étaient encadrées par le troisième Programme indicatif de Coopération (PIC III), signé le 26 septembre 2015. Couvrant initialement la période 2016-2020, il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021. De plus, les programmes de l'Éducation et de la Formation, de la formation et de l'insertion professionnelle, d'appui au développement agricole durable ainsi que du renforcement des capacités des acteurs de la chaîne des dépenses publiques ont été prolongés, sans incidence budgétaire, jusqu'au 30 juin 2022 afin de permettre une clôture ordonnée de ces programmes et lancer les nouveaux. Doté d'une enveloppe indicative initiale de 67 millions d'euros, le budget indicatif total du PIC III se situait à hauteur de 118 millions d'euros en 2021, preuve du dynamisme de la Coopération luxembourgeoise au Niger, qui

Les interventions de la Coopération luxembourgeoise au Niger se concentrent, entre autres, sur le secteur de l'eau et de l'assainissement

demeure le pays partenaire avec l'enveloppe la plus élevée. Le PIC III se concentre sur les secteurs de (i) l'enseignement de base et de la formation technique et professionnelle, (ii) de l'eau et de l'assainissement et (iii) du développement agricole durable et (iv) des finances publiques. Les interventions bilatérales dans ces domaines sont mises en œuvre par l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, LuxDev. Malgré la dégradation de la situation sécuritaire au Sahel et au Niger en particulier, ainsi que ses implications en termes de coopération au développement, la mise en œuvre des différents programmes de la Coopération luxembourgeoise a pu se poursuivre sans incidents.

La Coopération luxembourgeoise dans le cadre du PIC III a engendré des résultats visibles : dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, le Luxembourg met en œuvre, depuis 2016, un programme multi-bailleurs d'environ 85 millions d'euros (dont 42 millions d'euros du Luxembourg), qui a contribué à la construction de 160 systèmes d'alimentation en eau potable, ce qui correspond à 57.000 ménages nouvellement desservis. 300 latrines publiques ont été réalisées dans les écoles, les centres de santé et les lieux publics. Les interventions ont également permis de réaliser 100 puits cimentés et 20 stations de pompage pastorales. Ces réalisations sont accompagnées par une intermédiation sociale qui a débouché sur la signature de 110 accords sociaux destinés à éviter les conflits autour de ces nouveaux points d'eau. Dans





De jeunes élèves  
pendant leur pause  
dans une école au Niger

le secteur de l'éducation, depuis 2005, les interventions du Luxembourg ont contribué à construire plus de 650 écoles et 140 centres d'alphabétisation, par le biais desquels 23.000 bénéficiaires ont eu accès à des programmes d'alphabétisation. Dans le secteur de la formation professionnelle, la Coopération luxembourgeoise a fortement appuyé la filière de l'artisanat au Niger et soutenu la création de 13 villages artisanaux. 17 centres de formation ont été construits et 171 centres ont bénéficié d'équipements mis à disposition de 38.500 apprenants sur l'ensemble du territoire national. Dans le cadre du développement agricole durable, 11.295 jeunes ont été formés sur les maillons production et transformation agricoles (dont 59% de femmes). Le programme a également appuyé 8.928 jeunes à travers un appui agricole, 6.867 producteurs (dont 51% de femmes) ont bénéficié d'un crédit pour lancer une activité agricole et 7.556 hectares de terres dégradées ont été récupérés et réhabilités au profit de 7.700 jeunes agriculteurs (dont 61 % de femmes). Les interventions d'appui à la chaîne des dépenses publiques ont permis, en collaboration avec l'École nationale d'administration (ENA) du Niger, de former 240 cadres du ministère des Finances.

Dans le cadre de la visite de travail au Luxembourg de SEM Mohamed Bazoum, président de la république du Niger, le 19 mai 2021, les ministres Fayot et Massoudou, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, ont signé le 4<sup>ème</sup> Programme indicatif de Coopération (PIC IV, 2022-2026) entre le Luxembourg et le Niger, dont l'enveloppe indicative s'élève à 144,5 millions d'euros. Le PIC IV confirme ainsi le Niger comme premier pays récipiendaire de l'Aide Publique au Développement (APD) parmi les pays partenaires du Luxembourg. Tout en s'inscrivant dans la continuité en termes de secteurs d'intervention,

le PIC IV se veut une réponse adaptée à l'évolution du contexte nigérien, en particulier en ce qui concerne la dégradation sécuritaire et ses conséquences au niveau humanitaire. Le PIC IV définit trois domaines d'intervention prioritaires : la fourniture et l'accès inclusif aux services sociaux de base tels que l'eau, l'assainissement, l'habitat et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; le développement du capital humain à travers des appuis à l'éducation, à la formation technique et professionnelle, à l'autonomisation des adolescentes et l'insertion socioéconomique ; le renforcement de la gouvernance, en particulier en apportant des appuis aux capacités des administrations publiques afin de les mettre en mesure de fournir les services sociaux de base nécessaires, la gestion des finances publiques et la finance inclusive.

Suite à la visite de travail du président nigérien, la 13<sup>ème</sup> Commission de Partenariat s'est tenue le 11 juin 2021 par visioconférence, coprésidée par les directeurs de la coopération. La Commission de Partenariat a permis de faire le point sur l'état d'avancement des programmes de coopération en cours et sur les domaines d'intervention du nouveau PIC IV. La formulation des nouveaux programmes du PIC IV a été lancée le 25 novembre 2021 à Niamey. Afin de capitaliser sur les leçons apprises dans la mise en œuvre du PIC actuel, les partenaires ont décidé de prolonger la plupart des programmes actuels jusqu'en juin 2022, sans augmentation budgétaire. Fin 2021, l'exécution financière du PIC III est proche de 100 %, ce qui souligne le bon déroulement des programmes de la Coopération luxembourgeoise au Niger et met en lumière l'efficacité de l'approche sectorielle favorisant l'alignement et l'utilisation des systèmes nationaux et dans ce sens l'appropriation et le renforcement des capacités.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, le Luxembourg a soutenu de 2016 à 2021 deux programmes mis en œuvre par des agences onusiennes pour un volume total de 11,75 millions d'euros dans le cadre du PIC III. En collaboration avec le ministère de la Santé, le partenariat à hauteur de 5 millions d'euros entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Luxembourg soutient la Stratégie nationale sur la sécurité nutritionnelle. Le programme d'appui à l'intégration des droits et santé des adolescentes et de la maîtrise de la croissance démographique dans les politiques et les programmes (projet « Illimin »), doté d'un budget de 6,7 millions d'euros, est mis en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA).

Enfin, en 2021, le gouvernement luxembourgeois a signé des accords-cadres avec sept ONG luxembourgeoises qui sont actives au Niger et qui ont poursuivi la mise en œuvre de leurs projets malgré le contexte de crise sanitaire, souvent via des partenaires locaux. En 2021, 1.419.751,10 euros ont été mis en œuvre au Niger par les ONG luxembourgeoises.

Dans le contexte d'une crise alimentaire et nutritionnelle qui frappe la sous-région sahélienne, la Coopération luxembourgeoise a également octroyé un appui supplémentaire au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA) à hauteur de 1 million d'euros avec l'objectif de subvenir aux besoins alimentaires des populations les plus vulnérables et en réponse à l'appel à la solidarité internationale du gouvernement nigérien, portant ainsi l'appui total au dispositif à 5 millions d'euros.

Toujours dans le cadre du PIC III, le Luxembourg a poursuivi son appui financier à la riposte nationale dans la lutte contre la pandémie. À travers le partenariat démarré en 2020 réunissant le Luxembourg, l'Union européenne et l'agence belge de développement ENABEL, dans le cadre de l'approche *Team Europe - Niger*, a contribué au renforcement et au maintien des capacités du système de santé afin d'assurer l'efficacité de la prévention, de la préparation, de la détection et de la réaction à la menace de la Covid-19.

## AFRIQUE

### SÉNÉGAL



L'année 2021 a vu des progrès dans la mise en œuvre des programmes du quatrième Programme indicatif de Coopération (PIC IV 2018-2022) entre le Luxembourg et le Sénégal qui cible prioritairement deux secteurs : i) le secteur de la santé, dont spécifiquement le renforcement des services d'assistance médicale d'urgences (SAMU), la lutte contre les maladies non transmissibles et le renforcement de l'accès à la couverture maladie universelle, et ii) le secteur de la formation et de l'insertion professionnelles des jeunes, avec un accent sur l'amélioration de l'accès et de l'offre des formations ainsi que sur le renforcement des capacités des acteurs étatiques.

Dans le secteur de la santé, l'année 2021 a été marquée, entre autres, par l'ouverture du centre de formation par simulation médicale en gestes et soins d'urgence à Dakar, la mise aux normes en équipements des centres de réception et de régulation des appels, ainsi que des services de réanimation et des urgences dans les hôpitaux, et la mise en place de services mobiles d'urgence et de réanimation par un octroi de 18 ambulances médicalisées.

Au niveau de la formation professionnelle, le programme a jusqu'à présent accompagné 400 jeunes autoentrepreneurs, dont 40 ont obtenu un crédit de démarrage, 20 centres de formation professionnelle pour inclure leurs offres de formation aux stratégies économiques départementales ou encore la formation qualifiante de courte durée de 1200 jeunes.

La première visite du ministre Franz Fayot au Sénégal a eu lieu en novembre 2021 et a été l'occasion de constater la pertinence des appuis luxembourgeois dans les différents secteurs, également soulignée par le ministre Amadou Hott, l'homologue sénégalais du ministre Fayot, lors de la 15<sup>ème</sup> Commission de Partenariat, qui s'est tenue pendant la visite. Lors de cette réunion, le ministre Fayot a annoncé des appuis supplémentaires à hauteur de 2 millions d'euros pour renforcer davantage la coopération avec le SAMU national, et pour soutenir deux partenaires historiques



Trois femmes attendent devant l'hôpital régional de Saint Louis

---

de l'engagement luxembourgeois au Sénégal, le Centre hospitalier de Abbas Ndao, et le Lycée technique de Thiès. Les ministres se sont également mis d'accord sur la prolongation de douze mois du quatrième Programme indicatif de Coopération, afin de combler certains retards dans la mise en œuvre causés par la pandémie Covid-19.

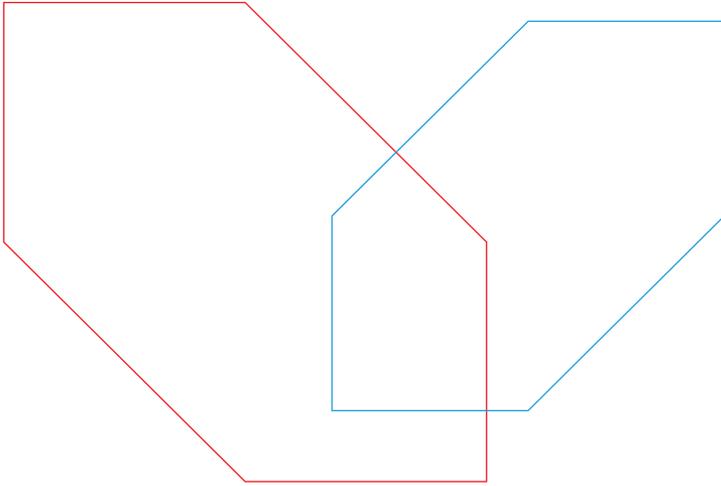
Sur le plan multilatéral, le Fonds des Nations unies pour la Population (UNFPA) a poursuivi ses activités de renforcement du système de santé et de protection sociale en vue d'améliorer l'accès des populations à des soins de santé de qualité, malgré la crise sanitaire. Le Bureau International du Travail (BIT) a poursuivi la mise en œuvre de son programme qui vise à doter le système de formation professionnelle et technique de ressources humaines idoines, le renforcement des formations de formateurs en entrepreneuriat et leur suivi méthodologique.

Le Luxembourg a continué son appui au Sénégal dans la lutte contre la Covid-19 avec la mise à disposition de moyens de froid au Institut de recherche en santé, de surveillance épidémiologique et de formation et à l'Institut Pasteur. Ceci leur a permis le stockage adéquat d'échantillons de patients, de matériels biologiques nécessaires au dépistage et séquençage et de vaccins contre la Covid-19, et, à long terme, de les soutenir dans leurs capacités de recherche.



## AFRIQUE

### SAHEL



Le Luxembourg a continué en 2021 son engagement en faveur de la gouvernance, des droits humains et de la santé au niveau régional au Sahel. Dans le domaine de la lutte contre les maladies transmissibles, dont le VIH/Sida, le Luxembourg et l'ONG internationale ENDA Santé ont lancé la nouvelle phase du projet « Frontières et Vulnérabilités au VIH en Afrique de l'Ouest » (FEVE) (2021-2026), contribuant à la stratégie 95-95-95 du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Ce programme met un accent particulier sur les populations vulnérables et la coopération transfrontalière et intervient dans huit pays de la sous-région (Burkina Faso, Cabo Verde, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Mali, Niger, Sénégal). La nouvelle phase du projet est financée à hauteur de 5.502.301 euros.

La Coopération luxembourgeoise a continué son soutien au partenariat entre le *Luxembourg Institute of Health*, le Centre Hospitalier de Luxembourg, ENDA Santé, le Laboratoire National de Santé du Luxembourg et l'ONG luxembourgeoise *Stop Aids Now/Access* pour améliorer l'accès aux diagnostics et traitement de personnes infectées par des maladies sexuellement transmissibles au Sénégal et en Guinée-Bissau. Cet engagement dans le domaine de la santé a été complété par le partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé en Afrique de l'Ouest en faveur d'une couverture sanitaire universelle.

Au-delà du domaine de la santé, le Luxembourg appuie depuis 2018 l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin d'améliorer la protection de la santé humaine, la sécurité sanitaire des aliments et la durabilité du commerce en denrées alimentaires au Sénégal et au Burkina Faso, renouvelé en fin d'année pour une nouvelle phase incluant également le Mali. L'année 2021 a également vu la continuation du projet Agri+, mis en œuvre par l'ONG SOS Faim, qui vise à transformer les conditions de financement de l'agriculture familiale au Burkina Faso et au Mali.

Au niveau de la gouvernance, le Luxembourg a poursuivi son soutien au Centre d'assistance technique dans le domaine du renforcement des capacités de gestion macro-économique du Fonds Monétaire International, qui organise des séminaires et des stages d'immersion pour former les cadres des pays participants en matière de finances publiques et de bonne gouvernance. L'appui luxembourgeois a également permis de délivrer des formations dans le secteur financier et bancaire par l'ATTF / House of Training en collaboration avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

En 2021, le Luxembourg a aussi activement poursuivi son engagement en faveur de la digitalisation et de la recherche. Le projet LuxWayS, lancé en octobre 2020 avec l'objectif de renforcer les compétences en cybersécurité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, a vu ses premiers résultats. Le projet vise l'encadrement et la formation de 10 enseignants-chercheurs experts pour assurer la mise en place de cursus de formation visant des professionnels locaux avec l'objectif d'améliorer l'employabilité de ces derniers localement. L'Université Cheikh Anta Diop (Dakar) et l'Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou) participent en tant qu'universités de référence en Afrique de l'Ouest, avec le SnT (Université du Luxembourg) comme centre de référence à Luxembourg.

Son engagement de longue date au Sahel a amené le Luxembourg à intégrer l'Alliance Sahel dont il est un membre actif depuis 2018. L'Alliance Sahel vise à mieux coordonner les actions de développement des différents bailleurs et à renforcer leur impact sur le terrain.

### EL SALVADOR



Les relations de coopération entre le Luxembourg et le Salvador ont débuté en 1993, dans le cadre des efforts de reconstruction du pays après la guerre civile. Le Salvador figurait parmi les pays partenaires prioritaires de la Coopération luxembourgeoise jusqu'en 2015. Son accession à la catégorie des pays à revenus intermédiaires sur base des progrès de développement notables enregistrés a dès lors permis d'initier une nouvelle approche de partenariat qui fait davantage recours à l'utilisation des systèmes et procédures nationales.

L'année 2021 a été marquée par la continuité des principaux projets bilatéraux, qui ont été prolongés jusqu'à la fin 2021 en raison de retards liés à la pandémie Covid-19. L'aide au développement du Luxembourg s'est concentrée sur trois domaines-clés, à travers des projets novateurs visant :

- l'appui à la politique sociale du gouvernement salvadorien ;
- l'appui à l'employabilité des jeunes à travers la société civile via le *Fondo Concursable* gérée par le gouvernement salvadorien (FOCAP) ;
- l'appui à la coopération Sud-Sud et triangulaire (FOSAL).

Ces projets sont directement exécutés par le gouvernement salvadorien ; le rôle de LuxDev se limitant à l'accompagnement et au suivi. En 2021, la Coopération luxembourgeoise a également poursuivi son soutien à l'ONG FUNDE, un partenaire de longue date, dans le domaine de la transparence fiscale et de la lutte contre la corruption.

L'ONG luxembourgeoise Action Solidarité Tiers Monde (ASTM) a bénéficié d'un cofinancement du ministère des Affaires étrangères et européennes au Salvador en 2021 et a poursuivi la mise en œuvre de projets dans le domaine des droits de la personne.

## AMÉRIQUE CENTRALE

### NICARAGUA



Les premières relations de coopération au développement entre le Nicaragua et le Luxembourg se sont établies en 1993. Le premier accord général de coopération définissant les relations de coopération entre les deux pays a été signé au cours de l'année 2000. Les secteurs du tourisme, de la santé et de la formation professionnelle constituaient les domaines prioritaires traditionnels de la Coopération luxembourgeoise au Nicaragua.



Toutefois, en raison de la crise socio-politique qui a débuté en avril 2018, le Luxembourg a adapté son soutien d'aide au développement au Nicaragua. Ainsi, les déboursements directs au gouvernement ont été gelés et la conclusion d'un éventuel nouveau Programme indicatif de Coopération (PIC) a été reportée. Depuis, la coopération au développement au Nicaragua est marquée, en particulier, par un appui multilatéral et un soutien important aux ONG dans le pays.

En effet, depuis 2018, le Luxembourg continue à assurer un appui important à la société civile nicaraguayenne en matière de promotion des droits humains, à travers un projet de soutien aux défenseurs des droits humains de l'ONG *Front Line Defenders*. Les activités du fonds multi-bailleurs d'appui à la société civile nicaraguayenne, le FASOC, qui associe cinq bailleurs et est mis en œuvre par OXFAM, ont dû être cédés en 2021, suite à l'interdiction à l'encontre d'OXFAM d'opérer au Nicaragua. Le projet multilatéral de cantines scolaires pour faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des enfants au nord et nord-est du Nicaragua à travers le Programme alimentaire mondial (PAM) a continué à être financé en 2021.

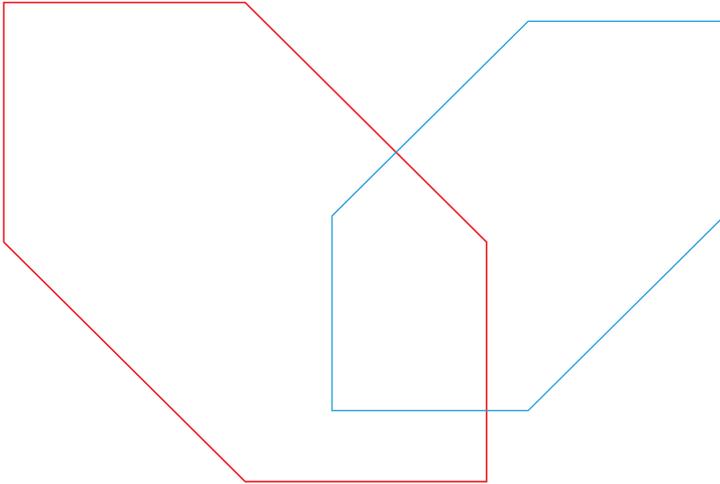
Deux ONG luxembourgeoises, Frère des hommes et Terre des hommes, ont mis en œuvre des activités cofinancées par le MAEE en 2021, ciblant les secteurs de la participation démocratique, de la vulgarisation agricole, de la formation professionnelle et la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes vivant dans des quartiers précaires et sous-favorisés.

Des cours de cuisine et de pâtisserie dans les régions les plus éloignées permettent souvent aux participant(e)s de se faire des revenus par la création d'un petit espace de vente et de subvenir aux besoins de leurs familles. Nicaragua © Terre des hommes



## AMÉRIQUE CENTRALE

### AMÉRIQUE CENTRALE



En Amérique centrale, le Luxembourg reste un partenaire important du Système d'intégration centraméricain (SICA), notamment à travers un projet régional pour femmes entrepreneurs avec le Centre pour la promotion de la micro-, petite et moyenne entreprise en Amérique centrale (CENPROMYPE). Ce dernier est un projet-clé dédié à l'égalité hommes-femmes et à la promotion des droits économiques des femmes. Ce programme, ayant réalisé de bons résultats auparavant, se trouve actuellement dans sa seconde phase de financement qui s'étend jusqu'en 2025.

Le Luxembourg a prolongé jusqu'à 2022 son appui aux femmes migrantes en Amérique centrale et en République Dominicaine, à travers un projet régional avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Par ailleurs, la Coopération luxembourgeoise et le ministère des Finances ont conjointement contribué à la troisième phase du programme d'assistance technique du CAPTAC-DR (Centre régional d'assistance technique du Fonds monétaire international pour l'Amérique centrale, le Panama et la République

Dominicaine). Ce centre, basé au Guatemala, fournit une assistance technique à ses sept pays membres en visant le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et financières saines. En Amérique centrale, le Luxembourg a en outre poursuivi ses appuis à la promotion de la finance inclusive, en particulier la microfinance. Ainsi, l'association luxembourgeoise Appui au Développement Autonome (ADA) soutient le réseau régional REDCAMIF qui a pour objectif la promotion de l'industrie de la microfinance. Finalement, la Coopération luxembourgeoise finance le programme d'assistance technique du fonds luxembourgeois intitulé *Forestry and Climate Change Fund* (FCCF), qui a pour objectif de rétablir des zones forestières secondaires ou dégradées en Amérique centrale et de les rendre économiquement, écologiquement et socialement viables en engageant les communautés locales tout en garantissant un rendement à long terme aux investisseurs de ce fonds.

## ASIE

### LAOS



En 2021, tout comme l'année précédente, le Laos a vécu une année fortement marquée par la pandémie de la Covid-19.

Pendant toute l'année, la fermeture, quasi hermétique, des frontières extérieures du Laos, déjà décrétée en 2020, est restée de mise. S'y sont ajoutées des restrictions supplémentaires à partir du mois d'avril 2021, comme l'interdiction de déplacements entre les

provinces ou l'interdiction de l'organisation d'évènements physiques, ainsi que des confinements ponctuels locaux plus ou moins sévères.

Malgré ces difficultés, les activités de la Coopération luxembourgeoise ont pu largement continuer, bien qu'à un rythme quelque peu ralenti. Ceci a pu être réalisé grâce au dévouement, à la flexibilité et à la réactivité des équipes et des partenaires sur le terrain, ainsi que grâce à la mise en œuvre, à large échelle, de moyens techniques comme la visioconférence. Les différentes composantes de la Coopération luxembourgeoise, comme le programme de développement local, de la promotion de la règle de Droit ou encore de la formation professionnelle, ont continué leurs activités en les adaptant si nécessaire. Des outils technologiques, comme la dispense de cours en ligne, ont été utilisés davantage afin de tenir compte des mesures sanitaires strictes imposées par les autorités locales.

En matière de lutte contre la Covid-19, la Coopération luxembourgeoise a pu mobiliser 2,2 millions d'euros supplémentaires pour soutenir les partenaires lao. Ainsi, le Luxembourg a, par exemple, fourni des congélateurs médicaux à l'Institut Pasteur du Laos, contribuant ainsi à combler un manque important dans le dispositif vaccinal du Laos.



Le Luxembourg a également fourni des consommables et du matériel de protection au ministère de la Santé du Laos, contribué à augmenter les capacités de dépistage du virus de l'Institut Pasteur, et a apporté une contribution financière au Programme Alimentaire Mondial (PAM), qui gère certains centres de quarantaine pour les migrants rentrant au pays. Ces appuis, en complément des activités normales de la Coopération luxembourgeoise, font du Luxembourg l'un des plus importants bailleurs européens en termes de réponse à la Covid-19 au Laos.

En juillet 2021, lors de la 13<sup>e</sup> Commission de Partenariat, organisée en format virtuel, les gouvernements lao et luxembourgeois ont signé le 5<sup>e</sup> Programme indicatif de Coopération (PIC), couvrant la période 2023-2027, avec un budget total de 95 millions d'euros.

La Coopération luxembourgeoise soutient notamment des programmes de formation dans le domaine de la santé au Laos.

Le nouveau programme pluriannuel couvrira les mêmes domaines thématiques prioritaires que le PIC en cours, à savoir la santé, le développement local, la formation professionnelle dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie, et l'État de droit.

L'intégration de questions transversales telles que l'égalité de genre, les droits humains, la durabilité environnementale et les actions de lutte contre le changement climatique sont destinées à bénéficier à l'ensemble de la population du Laos.

À cause des difficultés pratiques engendrées par la pandémie, le 4<sup>e</sup> PIC a été prolongé jusque fin 2022 et le début de la phase de formulation du 5<sup>e</sup> PIC a dû être reportée à janvier 2022. L'extension temporelle du PIC 4 a aussi entraîné des augmentations budgétaires de certains programmes bilatéraux, portant l'enveloppe totale de ce dernier à 99,4 millions d'euros.

Au cours de l'année 2021, le programme LAO/029 – Développement des compétences pour le tourisme, a joué un rôle clé dans la préparation de la réouverture économique et touristique du Laos notamment par la campagne *LaoSafe*, qui comprend une série de normes de santé et d'hygiène pour différents sous-secteurs de l'industrie du tourisme et de l'hôtellerie.

Dans le domaine de la santé, le partenariat entre la Coopération luxembourgeoise et thaïlandaise (TICA), signé en 2020, a porté ses premiers fruits par la création d'un campus virtuel pour la dispense de formations par des experts thaïlandais au bénéfice de leurs confrères lao. Cette collaboration sera encore approfondie dans les années à venir.

En 2021, trois nouveaux projets bilatéraux entre institutions luxembourgeoises et lao, financés par la Coopération luxembourgeoise, ont été lancés : un nouveau projet interuniversitaire entre l'Université du Luxembourg et la faculté de droit de l'Université nationale du Laos, un projet de renforcement de capacités du bureau de statistiques du Laos par le STATEC et un partenariat entre le *Luxembourg Institute of Health* avec l'Institut Pasteur du Laos. Il s'agit à chaque fois d'une nouvelle phase d'un partenariat fructueux existant.

L'Ambassade du Luxembourg à Vientiane a conclu des microprojets avec quatre acteurs de la société civile, pour un montant total de 35.017 USD.

## MONGOLIE



Dès ses débuts en 2001, la coopération bilatérale entre le Luxembourg et la Mongolie s'est concentrée sur le renforcement des services de cardiologie en appliquant des solutions de télémédecine et des services dans le domaine de la santé cardiovasculaire, tant au niveau central que dans les provinces. Ces interventions ont pour objectif de soutenir la Mongolie dans le traitement des maladies cardiovasculaires, qui continuent à être la cause principale de mortalité dans le pays. Depuis 2012, le projet a atteint une couverture nationale.

D'un autre côté, la Coopération luxembourgeoise soutient le volet de la santé maternelle et infantile en Mongolie depuis 2007 par l'intermédiaire du Fonds des Nations unies pour la Population (UNFPA). Les discussions ont été lancées avec les autorités mongoles, pour identifier ensemble les appuis futurs du Luxembourg dans ces deux domaines.



En raison de la pandémie de la Covid-19 et, plus particulièrement, de la fermeture des frontières depuis fin janvier 2020, l'exécution du programme a été fortement impactée, ce qui a mené à une prolongation d'un an pour reporter les activités non réalisées du projet à 2021.

Dans le cadre de la riposte à la Covid-19 en Mongolie, la Coopération luxembourgeoise a soutenu deux interventions depuis juin 2020, se chiffrant à hauteur de 345.000 euros et 486.200 euros respectivement.

La première contribution a permis de répondre positivement à une requête du Fonds des Nations unies pour la Population (UNFPA) afin de renforcer les capacités de services de santé maternelle à travers la fourniture de services vitaux ininterrompus aux futures mères, à Oulan-Bator et dans quatre provinces frontalières. En outre, le projet a visé à protéger la sécurité et la dignité des femmes et des jeunes filles en quarantaine, y compris les prestataires de soins de santé.

La deuxième contribution a été lancée en collaboration avec LuxDev, avec l'objectif de renforcer les capacités des services cardiovasculaires dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 en mettant à disposition différents types d'équipements biomédicaux et de protections essentiels, pour prévenir la propagation du virus et pour le traitement de patients Covid-19 atteints de maladies cardiovasculaires sous-jacentes.

Enfin, en juillet 2021, un autre projet proposé par le UNFPA d'un budget total de 600.000 USD a été accordé par la Coopération luxembourgeoise. Ce nouveau projet de transition vise à assurer la sauvegarde de la santé et des droits maternels, sexuels et reproductifs en Mongolie et plus précisément dans la ville d'Oulan-Bator pendant la pandémie de la Covid-19 afin d'éviter une nouvelle augmentation du taux de mortalité maternelle et du nombre de grossesses non-désirées.

Organisation de formation médicale pour prévenir les infections Covid-19.

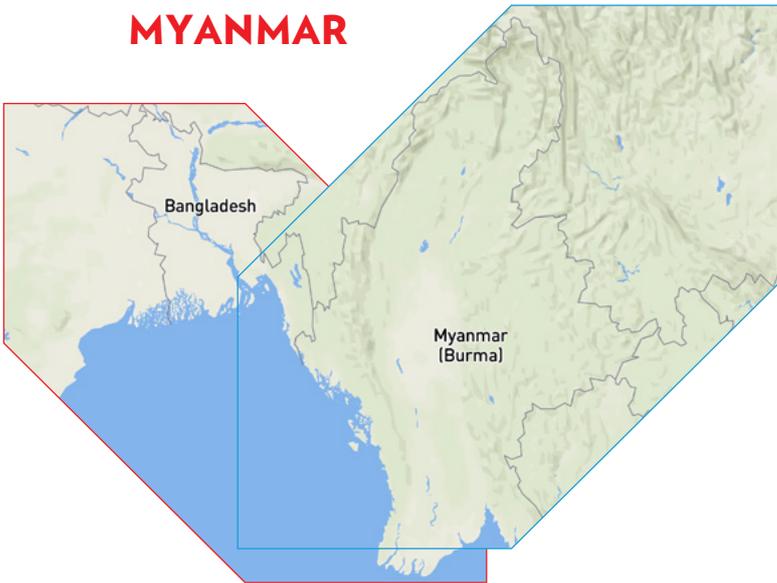
---

En 2021 :

- 534 patients sont désormais inscrits au programme d'insuffisance cardiaque, soit une augmentation de 13,6 % par rapport à 2020. En outre, le NCC, en collaboration avec d'autres partenaires nationaux, a lancé une étude de prévalence de l'insuffisance cardiaque en Mongolie.
- Après deux ans de formation académique à l'Université de Maastricht, un cardiologue interventionnel est revenu au NCC et, avec son équipe, a introduit de nouvelles technologies de traitement pour la Mongolie, notamment dans le traitement de l'arythmie, l'implantation de stimulateurs cardiaques et l'implantation de dispositifs intracardiaques.
- 17 directives et protocoles cliniques pour la gestion des maladies cardiovasculaires ont été élaborés au niveau national et sont désormais disponibles pour les médecins mongols.
- Pendant la pandémie de la Covid-19, une version hybride du système de télémédecine MnCardio a été développée et est prête à être utilisée pour la télécommunication entre les médecins traitant les patients atteints de la Covid-19.
- En 2021, les activités de renforcement des capacités et de prévention du projet se sont poursuivies sous un format numérique (webinaires). Au total, 4.100 membres du personnel médical ont été formés via une plateforme éducative en ligne.
- Les deux grands événements annuels, à savoir le séminaire d'hiver et la conférence nationale sur les maladies cardiovasculaires, ont été organisés entièrement sous forme numérique en 2021 et ont rassemblé plus de 1.900 participants.
- En raison de la pandémie de la Covid-19, le nombre total de chirurgies à cœur ouvert réalisées au NCC s'est réduit de 178 (en 2020) à 149 en 2021. Comme aucun soutien chirurgical externe ni aucune mission de formation sur place n'ont été effectués en 2021, ces chirurgies ont été réalisées de manière indépendante (sans soutien par des pairs) et souvent par de « jeunes » chirurgiens ayant moins de 20 ans d'expérience. Ainsi, 68 des 149 chirurgies à cœur ouvert ont été réalisées par ces jeunes chirurgiens qui assureront la relève d'ici quelques années.

## ASIE

### MYANMAR



En 2021, suite au coup d'État du 1<sup>er</sup> février, le gouvernement luxembourgeois a rapidement décidé de clôturer anticipativement tous les programmes bilatéraux de coopération et de se retirer du pays. Cette décision est devenue effective en décembre, lorsque les trois derniers chantiers du projet de développement rural dans l'État du Shan oriental, lesquels avait déjà été commencés avant le putsch, ont été terminés et livrés aux populations bénéficiaires.

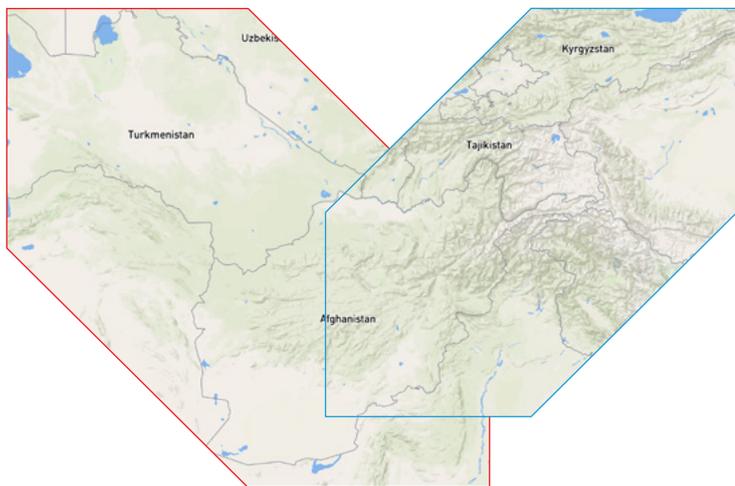
Des soutiens à des projets multilatéraux humanitaires se poursuivent. Au vu de la crise politique persistante, une contribution financière au Haut-Commissariat des Droits l'Homme a été décidée pour soutenir la société civile birmane dans la prévention des violations des droits humains et le renforcement des mesures de responsabilisation.

Dans le même ordre d'idées, une contribution d'un million d'euros en appui au plan d'intervention d'ECHO (*European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations*) a été décidé en 2021. Les activités liées à cet engagement seront déployées au cours de l'année 2022.

Le Luxembourg a aussi continué de soutenir le programme *MyConstitution phase II* de *International IDEA (Institute for Democracy and Electoral Assistance)*, qui a subi d'importants ajustements après le putsch mais qui garde toute sa pertinence en vue d'un retour de la démocratie au Myanmar.

L'Ambassade du Luxembourg à Vientiane a attribué des microprojets à deux acteurs de la société civile, pour un montant total de 28.000 USD.

## AFGHANISTAN / TADJIKISTAN



Fin 2021, le Luxembourg a pu contribuer à un projet santé mis en place par l'Aga Kahn Foundation (AKF). Ce projet consiste d'une part à apporter une aide médicale aux personnes vulnérables, principalement aux femmes, enfants et personnes âgées, mais aussi aux prisonniers, dans les provinces du Badakhshan, du Takhar et du Baghlan. La contribution luxembour-

geoise servira principalement à garantir les salaires des travailleurs dans le secteur de la santé, mais aussi l'approvisionnement des hôpitaux et des relais santé avec de l'équipement médical de base. La somme investie est de 536.139 euros jusqu'au 28 février 2023.

Le projet d'AKF a été élaboré sur mesure pour la Coopération luxembourgeoise, avec l'aide de la fondation PATRIP, le partenaire allemand de longue durée du Luxembourg pour l'Afghanistan. Ce projet s'inclut dans un projet plus vaste, qui vise à empêcher l'effondrement du système de santé afghan.

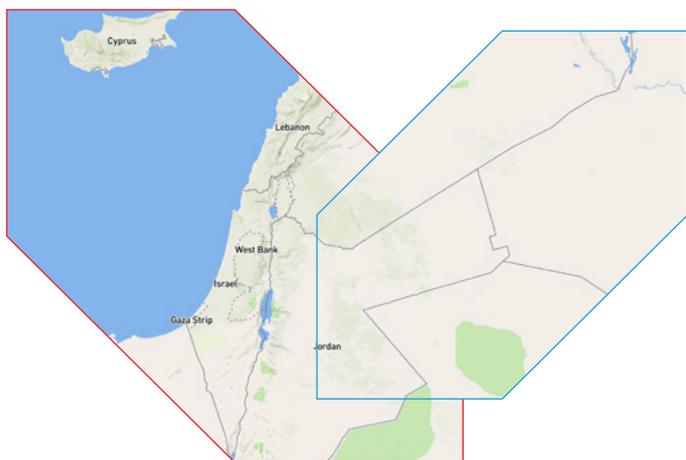
Au vu de la situation politique, le Luxembourg, ainsi que son partenaire allemand étudient des propositions de développement et des services de base à moyen terme pour la population afghane sans impliquer quelque forme gouvernementale afghane que ce soit.

Le projet se déroule du côté afghan uniquement.



Imran, qui a perdu ses deux jambes après avoir touché un engin explosif non explosé, pendant une séance de réadaptation au centre de Kandahar. © Patrice Moyon/HI

## TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS



Les Territoires palestiniens occupés bénéficient d'un statut particulier, semblable aux pays à projets de la Coopération luxembourgeoise. L'aide au développement du Luxembourg est essentiellement acheminée via l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et la société civile palestinienne, qui ont un rôle prépondérant dans le développement et la promotion des différents secteurs primaires (santé, agriculture, etc.) et autres.

En 2021, le Luxembourg a renouvelé son partenariat stratégique avec l'UNRWA en formalisant un nouveau cadre de partenariat stratégique pluriannuel couvrant la période de 2022 à 2024 à hauteur de 12,3 millions d'euros. Le cadre de partenariat cible prioritairement le domaine de la santé et de l'éducation. L'UNRWA reste le partenaire principal du Luxembourg dans la région du Moyen-Orient et continue à jouer un rôle phare dans la stabilisation de la région. À côté du nouveau cadre de partenariat stratégique, une aide d'urgence à hauteur de 500.000 euros a été mise à disposition de l'UNRWA pour faire face aux besoins dans la bande de Gaza en matière de santé, d'éducation et d'assainissement suite à la reprise des violences pendant le mois de mai 2021. En outre, un nouveau projet pluriannuel de renforcement des capacités du système de santé a été formalisé ensemble avec l'UNRWA.

Soutien de l'ONG Palestinian Agricultural Relief Association (PARC) dans les secteurs de l'agriculture, des moyens de subsistance et du développement durable

En termes de soutien à la société civile palestinienne, le Luxembourg a renouvelé son soutien à l'ONG *Palestinian Agricultural Relief Association* (PARC), dans les secteurs de l'agriculture, des moyens de subsistance et du développement durable. Le Luxembourg a aussi continué son appui aux acteurs de la société civile à travers des accords de partenariat pluriannuels conclus avec l'ONG *Palestinian Medical Relief Society* (PMRS) dans le secteur de la santé reproductive pour les femmes, avec l'ONG *Teacher Creativity Center* (TCC), qui œuvre dans le secteur de la formation en soutien psychosocial des enseignants des écoles palestiniennes, ainsi que l'ONG *Coalition for Accountability and Integrity* (AMAN) œuvrant dans le domaine de la transparence et de la gouvernance inclusive.

En ce qui concerne l'aide humanitaire, le Luxembourg a continué d'appuyer les opérations du Comité international de la Croix Rouge (CICR) et du *West Bank Consortium* (cofinancé avec la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne (DG ECHO), la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède). Ce partenariat stratégique vise à empêcher le transfert forcé de Palestiniens vulnérables en Cisjordanie et à Jérusalem-Est grâce à une réponse humanitaire axée sur la protection.

Enfin, la mise en œuvre du projet de construction d'une usine de dessalement d'eau de mer à Gaza, financée par Luxembourg depuis 2019, a continué tout au long de l'année 2021.



## ASIE

### VIETNAM



Au Vietnam, 2021 a vu la clôture satisfaisante du dernier projet bilatéral financé par la Coopération luxembourgeoise. Le projet « VIE/032 – Appui à la consolidation du marché des valeurs mobilières du Vietnam et renforcement des capacités de formation » a atteint les résultats attendus en termes de renforcement de capacités, d'amélioration du cadre légal et de gouvernance, ainsi que d'amélioration de la qualité des opérations et des transactions sur le marché des valeurs mobilières.

Deux projets d'adaptation et de lutte contre le changement climatique financés par le ministère de l'Environnement, du climat et du développement durable se poursuivent.

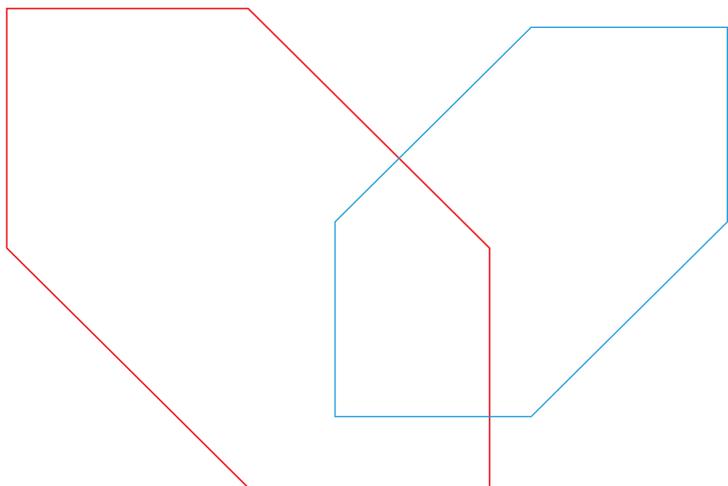
Sur le plan sanitaire, le Vietnam a connu également une forte propagation de la Covid-19 au niveau national et le Luxembourg a pu livrer 130.650 doses de vaccin contre la Covid-19 au Vietnam à travers la facilité COVAX.

L'ambassade du Luxembourg à Vientiane a attribué un microprojet à un acteur de la société civile, pour un montant total de 14.197 USD.



Installation de panneaux solaires au Vietnam

## ASIE DU SUD-EST



Sur le plan régional, la Coopération luxembourgeoise poursuit son support au projet *Mekong Region Land Governance - Phase 2* pour une meilleure gestion des terres dans les pays limitrophes du Mékong (Cambodge, Laos, Myanmar et Vietnam).

Le Luxembourg a également décidé de continuer son soutien à la Commission de la rivière du Mékong (MRC) avec une nouvelle contribution d'1 million d'euros au *basket fund* de cette organisation.

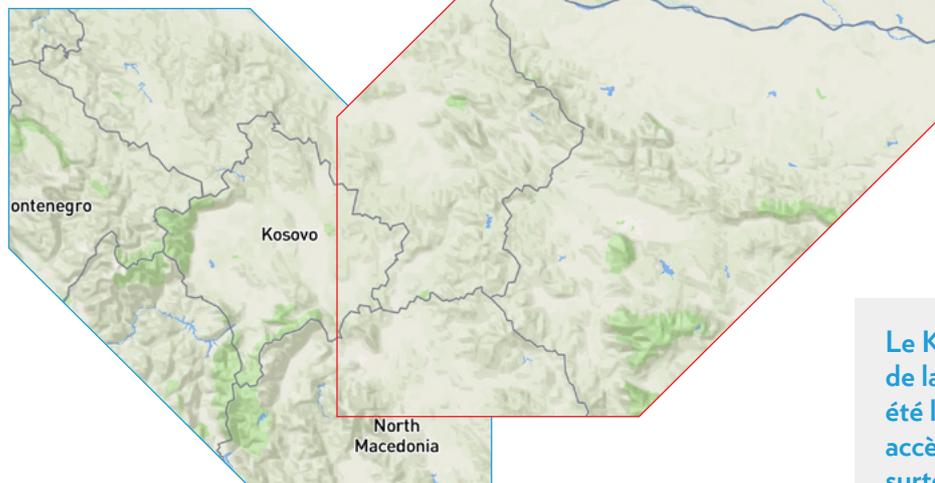
Un projet du Bureau International du Travail (BIT) en matière de protection sociale au Laos, Vietnam et au Myanmar a pu être clôturé à la fin de l'année 2021.

Accueil et hébergement de jeunes filles issues de milieux défavorisés dans un internat sécurisé afin de leur apporter un soutien moral et matériel, et de les accompagner dans leurs études secondaires, Cambodge



## EUROPE

### KOSOVO



Le Kosovo est actuellement le seul pays de la Coopération luxembourgeoise dans les Balkans. Suite au conflit de 1999, le Luxembourg s'y est d'abord focalisé sur l'aide humanitaire et la reconstruction, pour ensuite mettre en œuvre des programmes de coopération au développement à partir de 2001. Un bureau de la coopération a été ouvert en 1999 et rehaussé en Ambassade en 2013.

L'actuel accord de coopération (2017-2020), signé le 24 octobre 2016, est doté d'une enveloppe financière de 30 millions d'euros et a été reconduit tacitement jusqu'à la fin de 2022. Les projets au Kosovo couvrent notamment les secteurs de la santé, de la formation professionnelle et de l'intégration européenne.

Lors d'une entrevue en date du 29 juin 2021 entre la ministre des Affaires étrangères du Kosovo, Madame Donika Gërvalla et le ministre Franz Fayot, les deux parties ont dressé le bilan des projets mis en œuvre par la Coopération luxembourgeoise et se sont mis d'accord sur les actions prioritaires nécessaires dans les domaines de la santé, de la formation professionnelle et de l'intégration européenne, tout en évoquant de nouvelles pistes avec une diversification des relations entre le Luxembourg et le Kosovo. Ces pistes comprennent, entre autres, la coopération économique, notamment en incluant le secteur privé, les start-ups et la digitalisation, qui sont des secteurs prioritaires kosovars et pour lesquels le Luxembourg peut se prévaloir d'une expertise certaine.

Le Kosovo a connu une forte incidence de la pandémie Covid-19 en 2021 et a été le dernier pays en Europe à avoir accès au vaccin. La pénurie globale et surtout européenne en vaccins, les retards accumulés par le COVAX, et l'absence de vaccins russes et chinois sur le territoire (contrairement aux cinq autres pays des Balkans occidentaux), ont eu comme conséquence que les premiers vaccins au Kosovo ont été administrés seulement en avril 2021. La réticence alimentée par des campagnes de désinformation face au vaccin a été grande au Kosovo et le gouvernement kosovar a dû refuser des donations de certains vaccins. Malgré ces difficultés, le taux de vaccination au Kosovo est entretemps un des plus élevés de la région. Néanmoins, le problème de la falsification de certificats (vaccin et PCR) reste prépondérant.

Enfin, la pandémie a également révélé l'état du système sanitaire au Kosovo qui a besoin d'une réforme complète et d'investissements conséquents.

Tenant compte de ces échanges ainsi que du re-classement du Kosovo en tant que pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure, la Coopération luxembourgeoise a réalisé une étude prospective et stratégique sur la coopération au développement qui visait à donner des pistes potentielles sur la coopération future et la diversification des relations entre le Luxembourg et le Kosovo.



## COOPÉRATION MULTILATÉRALE



### LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

La politique étrangère luxembourgeoise accorde une importance particulière au système du multilatéralisme dans le cadre de sa politique de coopération au développement. La coopération multilatérale consiste principalement du suivi des partenariats entre la Coopération luxembourgeoise et les organisations multilatérales, plus précisément les institutions onusiennes et internationales basées majoritairement à New York, Genève, Vienne, Rome et à Washington D.C.

La Coopération luxembourgeoise réserve environ 30 % du budget de l'aide publique au développement par an au soutien des programmes et projets des organisations multilatérales afin de contribuer à la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies. Il s'agit également d'une ligne directrice consacrée par la stratégie générale de la coopération au développement luxembourgeoise « En route vers 2030 » de 2018.

La progression de la mise en œuvre des 17 ODD en 2021 a été entravée pour la deuxième année consécutive par la pandémie de la Covid-19. Les dégâts provoqués par la pandémie sur l'accès aux soins de santé, à l'éducation ou encore à l'alimentation sont considérables et la nécessité d'y remédier de manière rapide et efficace a figuré parmi les priorités de la coopération multilatérale.

Le volet de la coopération multilatérale consacré à la santé mondiale représente 15% de l'aide publique au développement du Luxembourg. En ce qui concerne l'engagement de la coopération multilatérale contre la pandémie de la Covid-19, le Luxembourg a renforcé son soutien à plusieurs initiatives multilatérales en 2021.

Ainsi le Luxembourg a contribué à hauteur de 4 millions d'euros à l'instrument de financement de la garantie de marché COVAX qui permet à 92 économies à revenu faible et intermédiaire d'être fournies en doses de vaccin, financées par les donateurs. En plus de sa contribution financière au mécanisme

COVAX, le Luxembourg a effectué ses premiers dons de vaccins dans ce cadre. Au 18 février 2021, le Luxembourg a engagé les procédures pour le don de plus de 600.000 doses de vaccins à travers le mécanisme COVAX, parmi lesquelles 209.850 doses de vaccin ont pu être livrées au Rwanda, Ghana, Vietnam, Pakistan et à l'Égypte. Le Luxembourg a également effectué un don bilatéral de 56.000 doses de vaccin AstraZeneca à destination du Cap Vert, dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne.

Le Luxembourg a également contribué au mécanisme C19RM, le mécanisme de riposte contre la Covid-19 du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, à hauteur de 2 millions d'euros.

Les travaux de la coopération multilatérale ont majoritairement été définis par la pandémie de la Covid-19, sans pour autant négliger les efforts de lutte contre d'autres maladies endémiques, telles que le sida, la tuberculose et le paludisme.

En effet, l'année 2021 marque les 40 ans des premières infections rapportées du VIH/sida et l'adoption d'une nouvelle stratégie mondiale qui définit l'orientation stratégique à adopter pour que le HIV/sida ne soit plus une menace pour la santé publique d'ici 2030. Dans ce cadre, le Luxembourg soutient la priorité accordée à l'accès aux soins de santé aux personnes vulnérables, en particulier aux femmes et jeunes filles, touchées de manière disproportionnée par le VIH/sida. Ainsi, lors du Forum Génération Égalité en juillet 2021, le Luxembourg a annoncé son soutien à l'initiative *Education Plus* à hauteur de 700.000 euros. Cette initiative, lancée par l'ONUSIDA en partenariat avec l'UNICEF, le FNUAP, l'ONU Femmes et l'UNESCO, vise à permettre aux jeunes filles en Afrique subsaharienne, souvent déscolarisées et infectées de manière disproportionnée par le VIH/sida, de terminer leur scolarité.

En juillet 2021, à l'occasion de la visite de la directrice exécutive de l'ONUSIDA, Madame Winnie Byanyima, le Luxembourg a signé un nouvel accord de partenariat stratégique pour la période 2022-2026 avec l'ONUSIDA, aligné sur sa nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le VIH/sida 2021-2026.

De plus, afin de raviver l'engagement politique régional au plus haut niveau dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique subsaharienne, disproportionnellement touchée par cette maladie, le ministre Fayot a participé au Sommet régional de haut niveau sur le VIH/sida en Afrique de l'Ouest et du Centre à Dakar, du 31 octobre au 2 novembre, organisé grâce au soutien financier du Luxembourg.



Signature d'un nouvel accord de partenariat stratégique avec l'ONUSIDA entre Franz Fayot et Winnie Byanyima

De janvier 2020 à décembre 2021, le Luxembourg a aussi présidé la circonscription Belgique-Pays-Bas-Portugal-Luxembourg du Conseil de coordination de l'ONUSIDA.

Le partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a été renforcé par des engagements multiples du Luxembourg qui a endossé en décembre 2021 la co-présidence du *Polio Partners Group* (PPG) de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP), et qui préside depuis 2020 le Conseil de coordination conjointe du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales. La Coopération luxembourgeoise soutient également les travaux de réforme en cours au sein de l'OMS, pour lui permettre de renforcer son budget à travers plus de contributions obligatoires de ses États membres.

Un autre partenaire de longue date de la Coopération luxembourgeoise est le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui reste le premier fournisseur mondial de subventions pour lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme des pays à revenu intermédiaire et à revenu faible. Le Luxembourg a endossé en juillet 2021 le rôle de membre suppléant de sa circonscription « Point 7 » au sein du Conseil d'administration du Fonds mondial.

En parallèle aux sujets touchant la santé mondiale, d'autres priorités thématiques ont été abordées lors des consultations annuelles avec les agences onusiennes new-yorkaises en décembre 2021 (UNICEF, FNUAP, PNUD et ONU Femmes). Les discussions ont surtout porté sur les nouveaux plans stratégiques des agences et les difficultés auxquelles les agences ont dû faire face dans le cadre de la pandémie Covid-19. En même temps, la Coopération luxembourgeoise a saisi cette opportunité afin de présenter ses nouvelles stratégies genres, environnement et finance inclusive/innovante aux agences rencontrées.

Afin de garantir à nos partenaires de confiance de pouvoir poursuivre leurs efforts avec prévisibilité et un sens de sécurité, la Coopération luxembourgeoise a procédé à la signature de plusieurs accords de partenariat stratégique. Dans ce contexte, le Luxembourg a participé à la 12<sup>ème</sup> reconstitution des ressources du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), qui couvre la période de 2022 à 2024, et à laquelle la Coopération luxembourgeoise a annoncé trois contributions annuelles à hauteur de 1,3 millions d'euros pour un total de 3,9 millions d'euros. D'autre part, quatre nouveaux accords-cadres (2022-2025) ont été signés avec le PNUD, le FENU, UNICEF et le FNUAP pour un total de 80.550.000 euros. Ces accords-cadres sont alignés aux priorités stratégiques des agences ainsi qu'à la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise.

## LES NOUVEAUX ACCORDS DE PARTENARIAT STRATÉGIQUE

- Les accords de partenariat stratégique sont des accords non-contraignants définissant les grandes lignes de coopération entre le Luxembourg et les agences onusiennes. Ils sont fondés sur des échanges stratégiques avec les agences onusiennes et permettent d'aligner les priorités luxembourgeoises respectives afin de réaliser ensemble l'Agenda2030 et ses ODDs.
- Les nouveaux accords représentent une révision du mode de travail de la Coopération luxembourgeoise. Les procédures à respecter ont été mis à jour et mis en ligne avec les derniers standards existants (p.ex. concernant toute protection contre l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuel). Une consultation annuelle permettra de revoir les stratégies communes avec les agences onusiennes et de les adapter si besoin aux demandes d'un environnement constamment en changement.
- D'autre part, les agences onusiennes vont avoir une meilleure visibilité sur les contributions envisagées par la Coopération luxembourgeoise pour les années 2022-2025. Ceci permettra aux agences de mieux planifier leurs activités.
- Finalement, les nouvelles stratégies de la Coopération luxembourgeoise dans les domaines du genre, de l'environnement et de la finance inclusive et innovante ont été clairement intégrées dans les nouveaux accords de partenariat stratégique et informeront les projets/programmes financés par la Coopération luxembourgeoise.

Activités récréatives pour les femmes dans un camp de réfugiés palestiniens à Amman.



L'éducation restant une priorité importante de la Coopération luxembourgeoise, le ministre Fayot a participé au *Global Education Summit: Financing GPE 2021-2025* auquel il a annoncé une contribution pluriannuelle (2021-2025) à hauteur de 2,5 millions d'euros. Le Partenariat mondial pour l'éducation ou *Global Partnership for Education (GPE)* est un fonds mondial dédié exclusivement à transformer l'éducation dans les pays à faible revenu. Tenant compte de l'importance que la Coopération luxembourgeoise voue à l'éducation, à la formation professionnelle et technique, le travail du GPE s'inscrit directement dans les priorités luxembourgeoises dans ce domaine. D'autre part, le Luxembourg a décidé de rejoindre la Coalition pour l'alimentation scolaire dont la mission est d'améliorer rapidement la nutrition, la santé et l'éducation des enfants d'âge scolaire partout dans le monde.

Le Luxembourg reste aussi actif dans les domaines de l'innovation et de la finance inclusive/innovante. Ainsi, la Coopération luxembourgeoise a décidé de soutenir les efforts de la *BRIDGE Facility* du FENU qui émet des prêts catalytiques et des garanties aux entreprises et aux développeurs de projets à hauteur de 100.000 USD à 500.000 USD, répondant ainsi au besoin du *missing middle*. Une autre solution inno-

vante représente l'*Accelerator Fund* ou *Equalizer* du FNUAP qui propose de nouvelles options de financement pour soutenir des solutions innovantes afin d'accélérer les progrès des femmes et des filles.

Lors des consultations annuelles avec le Bureau International du Travail (BIT) en novembre 2021, il a été décidé d'élaborer un nouvel accord-cadre sur quatre ans (2022-2025), qui sera signé début 2022. Cet accord incorpore les contributions annuelles d'un montant de 4 millions d'euros ainsi que la thématique de la protection sociale en Asie du Sud-Ouest d'un montant de 2.4 millions d'euros.

La question des réfugiés palestiniens étant une priorité pour la Coopération luxembourgeoise, notamment en ces temps de crise sanitaire, le Luxembourg reste un partenaire fiable de l'UNRWA, qu'il continue de

---

soutenir à travers son programme de santé et son budget général. Un nouvel accord de partenariat stratégique entre le Luxembourg et l'UNRWA a été signé lors d'une visite de travail du ministre Fayot à Amman, Jordanie en septembre 2021. Il couvre la période de 2022 à 2024 et garantit ainsi un financement flexible et prévisible à l'agence onusienne. En plus du nouvel accord de partenariat stratégique, un programme pour l'amélioration du système de santé dans la bande de Gaza a été formalisé en fin d'année 2021. Ce dernier couvrira la période de 2021 à 2024. En plus des financements pluriannuels, le Luxembourg a soutenu à hauteur de 500.000 euros le *Gaza Flash Appeal* lancé par l'UNRWA afin de faire face aux besoins urgents des gazaouis suite à la reprise des violences en mai 2021.

Finalement, la Coopération luxembourgeoise vient d'accorder trois contributions supplémentaires pour un total d'1,4 millions d'euros au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Une contribution de 500.000 euros a été réalisée au Bureau régional des Nations Unies pour les droits de l'homme pour l'Afrique de l'Est du HCDH, une deuxième contribution de 500.000 euros a été transférée au Bureau d'HCDH au Myanmar et une troisième contribution à hauteur de 400.000 euros a été commise au Fonds pour la Coopération technique dans le domaine des droits humains du HCDH qui offre de l'assistance technique aux États afin de développer leurs propres capacités nationales dans ce domaine et de partager des bonnes pratiques pour promouvoir la mise en œuvre effective de leurs obligations en matière des droits humains.



## L'UNION EUROPÉENNE

Les négociations engagées depuis septembre 2018 pour l'accord succédant à l'accord de Cotonou se sont poursuivies au Conseil et avec les pays ACP. Suite à l'accord politique d'octobre 2020, l'accord a été paraphé par les négociateurs en chef de l'Union européenne et des pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique), marquant la fin des négociations officielles. Rappelons qu'en raison des retards, l'accord actuel a dû être prolongé jusqu'au 30 juin 2022 et des mesures transitoires ont été mises en place pour éviter un vide juridique jusqu'à la signature formelle de l'accord Post-Cotonou prévue en 2022.

Le règlement instituant le nouvel « Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - L'Europe dans le monde » a été publié au journal officiel de l'UE le 14 juin 2021, mettant fin à plusieurs années de négociations. Le *Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument* (NDICI) se substitue à 7 instruments financiers et 3 fonds et garanties de l'Union européenne en lien avec les relations extérieures, dont le Fonds européen de développement, l'Instrument européen de voisinage et l'Instrument de financement de la coopération au développement. Doté d'une enveloppe globale de 79,5 milliards d'euros (en prix 2018) pour les années 2021-2027, le nouvel instrument a pour vocation d'accroître la cohérence des politiques, l'effet des synergies et la flexibilité de ces interventions. Le nouvel instrument couvrira la coopération de l'Union européenne avec l'ensemble des pays tiers, à l'exception des pays candidats à l'adhésion et des pays et territoires d'outre-mer.

Les discussions sur la réforme de l'architecture financière européenne pour le développement se sont poursuivies au Conseil. Les conclusions du 14 juin 2021 ouvrent la voie à une coopération plus étroite entre acteurs et institutions financières nationales, européennes et internationales engagés au sein de la coopération au développement.

Le Conseil a continué à peaufiner l'approche *Team Europe* qui vise à combiner les ressources de l'Union européenne, de ses États membres et des institutions financières, en particulier la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, en faveur des objectifs communs. Initialement conçu pour mettre en lumière l'engagement de l'Union européenne contre les effets de la Covid-19 dans les pays tiers, le concept a vite évolué pour désigner la coopération plus étroite entre acteurs européens. Les valeurs qui guident l'approche sont la solidarité européenne avec les pays partenaires et la détermination de l'Europe à exercer un rôle de premier plan en faveur d'une reprise durable. De manière générale, le Luxembourg s'est aligné sur l'approche et salue la nouvelle dynamique qu'elle génère pour la programmation conjointe mais aussi sur le plan politique, au niveau du rôle de l'Union européenne sur la scène mondiale.

La matérialisation la plus concrète de l'approche *Team Europe* sont les « Initiatives Equipe ». Initialement conçus comme projets phares mettant en lumière les efforts conjoints de tous les acteurs européens dans un ou deux secteurs dans un pays partenaire, le concept a vite évolué et ses contours ont été précisés par le Conseil dans ses conclusions du 23 avril 2021.

En outre, le Conseil a adopté des conclusions portant sur les « Partenariats de l'UE avec les pays à revenu intermédiaire : possibilités relatives au programme pour le développement en transition » ; « Renforcer l'engagement de l'Equipe Europe en faveur du développement humain » le 14 juin 2021 et les « Conclusions du Conseil relatives à l'eau dans l'action extérieure de l'UE » le 19 novembre 2021. Tout au long des négociations, le Luxembourg s'est engagé en faveur de l'importance des pays les moins avancés au sein de la coopération au développement, d'un langage ambitieux sur le développement humain, l'accès équitable à l'eau et l'égalité des genres, ainsi que la santé et les droits sexuels et reproductifs.

Dans l'objectif de positionner l'Europe en tant que leader dans le domaine du D4D (*Digital for Development*), tout en apportant une réponse européenne commune aux défis de la digitalisation, la Commission européenne et 11 États membres de l'Union européenne, dont le Luxembourg, ont lancé, en décembre 2020, l'initiative du *D4D Hub*. Cette initiative sert de plateforme stratégique multipartite favorisant la coopération numérique entre les membres de la *Team Europe* et ses partenaires mondiaux autour d'une approche de transformation numérique centrée sur l'humain.

Dans ce sillage, le projet *Digital for Development* (D4D) Hub Union africaine - Union européenne (UA-UE) a été également signé et est en cours de mise en œuvre par 5 agences européennes de développement, y compris LuxDev SA. Doté de 8 millions d'euros sous financement européen, ce projet vise à contribuer à réduire la fracture numérique, y compris celle liée au genre, et à utiliser les innovations numériques pour favoriser un développement durable et inclusif en Afrique. Outre le Hub D4D UA-UE, qui est devenu opérationnel en 2021, le *Hub D4D* a également lancé officiellement ses trois branches régionales : la branche Asie-Pacifique, la branche Amérique latine et Caraïbes et la branche Afrique. Dans le cadre de cette dernière branche, le Luxembourg a pris la tête du groupe de travail thématique sur la cyber-sécurité fin 2021 et a entamé les premières discussions sur des projets potentiels dans ce domaine.

Dans le contexte de la réponse à la pandémie Covid-19, on peut également noter l'engagement du Luxembourg au mécanisme COVAX (Covid-19 Vac-

cines Global Access), le 3<sup>ème</sup> axe de travail des quatre axes de travail de l'Accélérateur d'accès aux outils contre la Covid-19 (ACT Accelerator, ACT-A). L'accélérateur ACT est un cadre de collaboration, et non une nouvelle organisation, dont le but est de mettre un terme à la pandémie le plus rapidement possible. L'accélérateur ACT a été créé en avril 2020, à la suite d'un appel lancé par les dirigeants du G20 en mars 2020. Les entités qui collaborent dans le cadre de l'accélérateur ACT sont les suivantes : *the Bill & Melinda Gates Foundation*, CEPI, FIND, Gavi, *The Global Fund*, *Unitaid*, *Wellcome*, l'Organisation mondiale de la Santé, et la Banque mondiale. Le mécanisme COVAX est dirigé par Gavi et garantit l'approvisionnement équitable en vaccins contre la Covid-19. Le mécanisme COVAX comprend la Facilité COVAX, ainsi que l'instrument de financement de la garantie de marché COVAX (COVAX AMC, de l'anglais *Advance market commitment*). La garantie de marché COVAX permet à 92 économies à revenu faible et intermédiaire d'être fournies en doses de vaccin, financées par les donateurs.

Au 3 janvier 2022, dans le cadre de la *Team Europe*, le Luxembourg a engagé les procédures pour le don de 605.850 doses de vaccins à travers le mécanisme COVAX. Le Luxembourg s'est également engagé en 2021 à soutenir la garantie de marché COVAX (COVAX AMC) à hauteur de 4 millions d'euros. La *Team Europe* était le plus grand donateur initial avec 853 millions d'euros début 2021, et au mois de décembre 2021, la contribution de la *Team Europe* au mécanisme de la garantie de marché COVAX s'élevait à plus de 3 milliards d'euros.

## LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

En 2021, 92 associations disposaient d'un agrément auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) en vertu de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire.

Les ONG représentent un vecteur complémentaire de l'aide bilatérale, permettant à la Coopération luxembourgeoise d'être active dans des pays, des zones et secteurs dans lesquels le ministère n'intervient pas ou auxquels il a difficilement accès. Ainsi, les ONG sont des partenaires de la Coopération luxembourgeoise dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et non pas des agents exécutants du gouvernement.

Au cours de l'année 2021, la pandémie de la Covid-19 a continué à avoir des impacts significatifs sur le travail des ONG. Les réallocations des activités nécessaires pour contrer les effets de la pandémie auprès des partenaires locaux des ONG ont continué à être autorisées par le MAEE. Lorsqu'une reprogrammation n'était pas possible, le MAEE a fourni des budgets supplémentaires aux ONG concernées.



Certaines ONG ont eu recours en 2021 à la ligne sécurité pour faire face à la situation sécuritaire dégradante dans certains pays où elles interviennent. Rappelons que le MAEE a décidé en 2020, dans le cadre des projets de développement, de débloquer des ressources pour financer non seulement des formations de sécurité pour les partenaires et coopérants locaux, mais aussi des équipements non létaux, éligibles en tant qu'aide publique au développement (APD), nécessaires pour assurer la sécurité des partenaires et coopérants locaux.

Dans le cadre de la charte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (SEAH), dont la signature est désormais une condition pour l'octroi de l'agrément ministériel, le ministère et le Cercle de Coopération des ONG ont organisé des formations afin de guider les ONG dans la mise en œuvre de la Charte et de leur donner des outils pratiques pour son implémentation au sein de chaque organisation.

Les ONG ont déboursé en 2021 un montant de 58.730.101,80 euros pour des activités de coopération au développement, notamment à travers les instruments financiers principaux suivants :

- Accords-cadres de coopération au développement : 25 accords-cadres ont été cofinancés en 2021, dont deux accords-cadres menés en consortium, pour un total de 27.604.973 millions d'euros.
- Cofinancement de projets de développement : 76 projets individuels de 40 ONG ont été appuyés en 2021, pour un total de 7.686.922 euros de la part du MAEE.

Au total, l'APD allouée aux ONG nationales était de 68.544.148,28 euros en 2021, soit 22.21 % de l'aide publique au développement bilatérale luxembourgeoise. Ce montant comprend notamment aussi l'APD allouée à l'action humanitaire (aide d'urgence, aide alimentaire, prévention de crises, reconstruction et réhabilitation), les subsides pour les activités de sensibilisation du grand public et d'éducation au développement au Luxembourg, ainsi que l'appui en matière de frais administratifs des ONG.

Le nombre d'ONG agréées ainsi que le pourcentage important de l'APD alloué aux ONG témoignent de l'importance que la population et la Coopération luxembourgeoise accordent aux organisations de la société civile en tant qu'acteurs du développement à part entière. L'engagement fort du ministère en faveur des ONG luxembourgeoises contribue ainsi au maintien du niveau d'APD autour de 1 % du RNB.

Système de pompage construit pour permettre l'accès à l'eau potable. Malawi. © Kindernothilfe Luxembourg

La Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire cultive un échange régulier et constructif avec les ONG, représentées par le Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, concrétisé notamment à travers les réunions du groupe de travail MAEE-ONG qui s'est réuni à six reprises en 2021.



## SENSIBILISATION ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

Au défi de l'éradication de la pauvreté appartient également le travail de sensibilisation et d'éducation au développement, notamment au niveau national. Ces activités ont pour objectif la sensibilisation de l'opinion publique au Luxembourg aux différents thèmes concernant le développement durable des pays et des relations entre les pays, notamment le commerce international équitable. Elles visent également à ce que le public, dès le plus jeune âge, acquière les connaissances et compétences nécessaires pour comprendre et engager une réflexion critique sur les causes et conséquences de la pauvreté, et adopte un rôle actif dans le développement de sociétés plus justes et inclusives.

Les projets et programmes sont guidés par l'expertise des ONG acquise à travers leur expérience de terrain, mais aussi par l'Agenda 2030 et les 17 Objectifs de développement durable pour rendre compte de la complexité des enjeux de notre société dans ses dimensions sociales, écologiques et économiques. Ils abordent notamment les thèmes des inégalités, des droits humains, de l'égalité de genre, de la souveraineté alimentaire, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, du changement climatique, des chaînes de production, etc.



Les ONG nationales jouent dès lors un rôle essentiel dans la mise en œuvre des actions de sensibilisation et d'éducation au développement au Luxembourg. Ainsi, en 2021, la Coopération luxembourgeoise a cofinancé 12 projets annuels et 13 accords-cadres triennaux pour un budget total de 2.207.335,14 euros.

Afin de favoriser l'implication des citoyens, la Coopération luxembourgeoise veille également à promouvoir des initiatives et campagnes conjointes entre ONG sur des thématiques de développement spécifiques ainsi que sur le développement durable en général. Dans ce cadre, le MAEE a alloué un montant de 724.449,85 euros (taux de cofinancement de 100%) à deux mandats d'exécution en matière de sensibilisation et éducation au développement : le Centre d'information Tiers Monde (CITIM) et la campagne *Rethink your clothes*.

Le MAEE a en effet poursuivi le financement sous mandat du CITIM de l'ASTM qui, depuis 1982, propose une documentation et une offre pédagogique spécialisées sur les pays du Sud, les rapports Nord-Sud et le développement humain. Cette documentation est mise à disposition du grand public sous forme d'une bibliothèque. Depuis le 1er janvier 2015, le CITIM est financé à 100 % par le ministère. De plus, depuis 2020, les ONG Fairtrade Lëtzebuerg et la Fondation Caritas Luxembourg ont été mandatées pour mettre en œuvre la deuxième phase de la campagne *Rethink your clothes*, qui vise à sensibiliser le grand public aux défis sociaux et écologiques de l'industrie textile.

En matière de politiques nationales de sensibilisation et d'éducation au développement, le MAEE a maintenu sa représentation au sein du Comité interministériel pour l'éducation au développement durable (CIEDD) dans l'optique de définir des orientations pour intégrer l'éducation au développement durable à tous les niveaux du système éducatif luxembourgeois. Le CIEDD a pour objectif de coordonner ces efforts avec les principales parties prenantes institutionnelles et les acteurs de la société civile. Dans ce contexte, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire fut également représentée aux événements du réseau *Global Education Network Europe* (GENE), en vue d'une capitalisation et d'une mise en réseau plus prononcée des actrices et acteurs concernés par l'éducation au développement aux niveaux européen et luxembourgeois.

Atelier de sensibilisation par rapport à l'accès équitable à l'éducation au LESC. © Le Soleil dans la Main

## FINANCE INCLUSIVE, SECTEUR PRIVÉ, DIGITAL4DEVELOPMENT

### LA FINANCE INCLUSIVE ET INNOVANTE

Le Luxembourg est reconnu mondialement pour son écosystème financier progressif, grâce à son rôle de plaque tournante de la finance durable et, à ce titre, en tant que place de premier plan pour la finance inclusive et innovante. Depuis plus de vingt-cinq ans, la Coopération luxembourgeoise soutient activement le développement de la microfinance et de la finance inclusive en vue de réduire la pauvreté dans le monde, afin de promouvoir le développement économique, une croissance inclusive, ainsi que l'inclusion socio-économique des femmes et des jeunes.

Aujourd'hui, les instruments d'investissement en microfinance basés au Luxembourg représentent plus de la moitié des actifs sous gestion à l'échelle mondiale. Ces fonds sont principalement investis dans les pays en développement et représentent donc une part considérable des investissements étrangers directs dans ces pays. Il s'agit d'un exemple de l'effet de levier que peuvent avoir les fonds privés pour promouvoir le développement durable dans le monde entier.

En 2021, la Coopération luxembourgeoise a poursuivi son appui à divers acteurs actifs dans le domaine de la finance inclusive et innovante. La nouvelle stra-

tégie transversale dans le domaine de la finance inclusive et innovante a été présentée lors des Assises de la Coopération luxembourgeoise les 17 et 18 mai, conférence-phare réunissant tous les acteurs de la coopération au développement du Luxembourg. Ce document stratégique fournit le cadre pour la mise en œuvre des objectifs dans le domaine de la finance durable de la Coopération luxembourgeoise dans les années à venir.

Concernant ses partenariats stratégiques, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a reconduit son soutien à l'*Inclusive Finance Network Luxembourg ASBL* (InFiNe.lu) pour trois ans par le biais d'une nouvelle convention. La configuration unique de InFiNe.lu permet de rassembler les principaux acteurs du secteur public, privé et de la société civile luxembourgeoise afin de tirer parti des connaissances considérables disponibles au Luxembourg pour favoriser le déploiement de la finance inclusive dans le monde entier.

À travers le séminaire *Catapult : Inclusion Africa*, la *Luxembourg House of Financial Technology* (LHoFT) appuie les *fintechs* africaines et facilite la mise à l'échelle des solutions les plus prometteuses à travers la création de partenariats.

L'année 2021 était également marquée par la Semaine Européenne de la Microfinance, un rendez-vous annuel d'experts du secteur, dont l'événement phare est la remise du Prix européen de la Microfinance qui a eu lieu à la Banque européenne d'investissement (BEI). Le 18 novembre, en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et dans le cadre d'une cérémonie hybride, le prix a été octroyé à *Fonkoze* du Haïti, en reconnaissance de son programme « Boutik Santé », une initiative de formation des clients aux dépistages et à l'éducation sanitaire.

En décembre, la convention par laquelle le ministère des Affaires étrangères et européennes octroie à Appui au développement autonome (ADA), une ONG œuvrant pour un développement inclusif au service des populations vulnérables, a été renouvelée par le biais d'un nouveau mandat. Cet engagement de la Coopération luxembourgeoise couvrira une période de quatre ans (de 2022 à 2025) pour un budget de 63 millions d'euros. À travers ses activités, ADA soutient les priorités de la Coopération luxembourgeoise, parmi lesquelles figurent de manière priori-



Maya Versatil au Guatemala a bénéficié d'un crédit vert pour financer une installation sanitaire à son domicile, projet appuyé par ADA et le réseau régional de microfinance d'Amérique centrale et des Caraïbes REDCAMIF. © ADA/José Manuel del Busto

taire l'accès aux financements agricoles responsables, aux marchés et aux pratiques innovantes à l'attention des petits exploitants agricoles, ainsi que l'accès à des opportunités financières et économiques adéquates pour les jeunes et les femmes.

Le *Luxembourg Microfinance and Development Fund* (LMDF) est un fonds d'investissement public-privé en microfinance, dont l'activité consiste à appuyer de manière ciblée des institutions de microfinance de petite et de moyenne taille et les populations exclues du système financier traditionnel en stimulant l'entrepreneuriat. À travers ses investissements en Asie, en Afrique et en Amérique latine, ce fonds, qui a atteint une taille de plus de 45 millions d'euros en 2021, a su financer plus de 290 000 micro-entrepreneurs depuis sa création, et créer des résultats mesurables en termes d'inclusion financière.

Ensemble avec le ministère des Finances et le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable, la Coopération luxembourgeoise continue à soutenir l'investissement dans des projets durables. À travers une assistance technique au *Forestry and Climate Change Fund* (FCCF), la Coopération promeut l'investissement dans des projets de sylviculture dans des forêts tropicales en Amérique centrale, avec l'objectif de rétablir des zones forestières secondaires ou dégradées et de les rendre économiquement, écologiquement et socialement viables.

La Coopération luxembourgeoise travaille étroitement avec la *Consultative Group to Assist the Poor* (CGAP), qui vise à améliorer la vie des populations défavorisées en promouvant des solutions innovantes susceptibles de leur donner un meilleur accès aux marchés de la finance inclusive. En 2021 cette coopération a été renforcée dans le domaine de l'inclusion financière des femmes dans les zones rurales.

En outre, la Coopération luxembourgeoise appuie le respect des droits humains via ses actions dans le secteur de la finance inclusive et innovante en reconnaissant la nécessité de créer des normes et standards communs pour promouvoir la responsabilité et une performance sociales dans le secteur financier. En tirant parti de son centre financier de premier plan et de son expertise dans la finance durable, le Luxembourg compte ainsi jouer un rôle normatif actif et poursuivra son soutien au développement et à la mise en œuvre de normes et de principes mondialement reconnus dans le domaine de la finance responsable.

Mot de bienvenue du ministre Franz Fayot lors de la Semaine Africaine de la Microfinance à Kigali.

À titre d'exemple, les normes universelles de gestion des performances sociales et de la *Social Performance Task Force* (SPTF) sont un ensemble complet de normes et bonnes pratiques créées pour le secteur de la finance inclusive afin d'appuyer le respect des droits humains. Un autre exemple est celui de *LuxFLAG*, une association indépendante et internationale sans but lucratif créée au Luxembourg en 2006 par sept partenaires fondateurs publics et privés, dont la Coopération luxembourgeoise. L'agence vise à promouvoir la levée de capitaux pour le secteur de l'investissement socialement responsable en attribuant notamment un label reconnaissable aux véhicules d'investissement éligibles. L'objectif de ce label est de démontrer et marquer qu'un véhicule d'investissement fait partie du secteur de l'investissement socialement responsable. Le secteur de la finance inclusive luxembourgeoise se positionne ainsi comme pilier pour aider les institutions financières dans l'atteinte de leurs objectifs sociaux. De plus et grâce à une coordination multi-acteurs, la Coopération luxembourgeoise travaille sur l'élaboration d'autres initiatives mondiales visant à développer des normes et des principes d'évaluation sociale mesurables et vérifiables. De ce fait, la place financière luxembourgeoise est placée au cœur du développement de la responsabilité sociale des produits et services financiers.



## SEMAINE AFRICAINE DE LA MICROFINANCE 2021

La 5<sup>ème</sup> édition de la Semaine Africaine de la Microfinance (SAM), événement phare du secteur sur le continent africain, a eu lieu du 18 au 22 octobre 2021 au Rwanda. Cette conférence fut organisée en partenariat avec ADA et plusieurs réseaux de micro-finance régionaux et a réuni plus de 700 experts



(53 pays représentés, dont 37 pays africains). En présence du ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire Franz Fayot, l'événement a permis la première rencontre des acteurs clés du secteur depuis le début de la pandémie. Ainsi, l'événement biennuel a permis de faire valoir l'expertise luxembourgeoise une nouvelle fois sur le continent africain, comme ce fut le cas il y a deux ans à Ouagadougou au Burkina Faso. Lors de la visite, Franz Fayot et le Dr Uzziel Ndagijimana, ministre des Finances et de la Planification économique du Rwanda, ont en outre signé un mémoire d'entente qui porte sur le développement d'un centre financier à Kigali. Quatre domaines potentiels de coopération ont été identifiés : le renforcement des capacités pour favoriser l'employabilité dans le secteur financier ; le développement de la finance durable ; la mise en place d'un écosystème *fintech* et d'un marché de l'investissement à impact.



## ATTF / HOUSE OF TRAINING

Ensemble avec le ministère des Finances, la Coopération luxembourgeoise a signé une nouvelle convention avec la *House of Training* pour la mise en place de formations de l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) dans les pays partenaires. Une quarantaine de pays profitent de ces formations à l'attention du secteur financier local. Pour 21 d'entre eux, dont le Cap-Vert, le Rwanda, le Vietnam ou encore l'Ukraine, un programme annuel spécifique est établi. À ce jour, plus de 40.000 professionnels ont participé à près de 2.500 programmes de formation de l'ATTF, délivrés par les experts de la place et financés en partie ou en totalité par le gouvernement luxembourgeois.

Au Rwanda, l'institution de microfinance UFC, appuyé par ADA et le Rotary Luxembourg, finance la formation de jeunes artisans dans les métiers de la coiffure, couture, mécanique, menuiserie et soudure avec le soutien. © ADA/Igihe



## LA COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Depuis le Programme d'action d'Addis Abeba de 2015 sur le financement du développement, visant à mieux faire converger les incitations conçues pour le secteur privé et les objectifs de développement publics, il est largement reconnu qu'il est devenu indispensable d'atteler le dynamisme du secteur privé pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau global. C'est dans cette optique que la mise à l'échelle de la collaboration des acteurs de la Coopération luxembourgeoise avec le secteur privé est devenue une nécessité et qu'un rapprochement de ces acteurs a été encouragé, tout particulièrement avec le but d'identifier des solutions innovantes développées au Luxembourg et de les mettre au service des objectifs de développement dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise. Ainsi, les acteurs de la Coopération luxembourgeoise, du secteur privé au Nord tout comme au Sud ainsi que le monde de la recherche œuvrent de concert pour développer des projets et des approches qui pourront démontrer des atouts justifiant une intégration au niveau des programmes bilatéraux. Toutes les pistes explorées dans ce cadre accordent une place centrale à la conduite responsable des entreprises en matière de droits humains et du respect des critères environnementaux.

Les équipes en charge de ces dossiers à la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire tout comme celles de LuxDev se sont vues compléter par des ressources supplémentaires et l'année 2021 a été l'occasion de passer en revue un nombre d'instruments et de projets en cours afin de mieux systématiser les collaborations existantes et futures avec



de nouveaux partenaires issus du secteur privé. En termes de secteurs, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la cybersécurité demeurent des accents particuliers, sans exclure d'autres domaines prônes au transfert de connaissances et du renforcement des capacités locales.

La *Business Partnership Facility* (BPF), mis en œuvre par LuxDev, est un outil qui vise à encourager le secteur privé luxembourgeois et européen à s'associer aux partenaires dans les pays en développement. Cette approche partenariale promeut ainsi le transfert de technologies et d'expertise ainsi que la création d'emplois dans les pays en développement. La facilité cible les secteurs des TIC, de la *fintech*, des énergies renouvelables, de la logistique, de l'économie circulaire, de l'espace, de la mobilité, des *CleanTech* et des *HealthTech*. Quatre projets de qualité ont été sélectionnés en 2021, ce qui porte à 34 le nombre de projets retenus par la BPF depuis 2016. Une clause relative à la diligence raisonnable en matière de droits humains a été introduite au niveau des contrats avec les entreprises. Depuis automne 2021, les acteurs de la Coopération luxembourgeoise œuvrent envers une refonte de l'outil BPF, dont les nouvelles modalités seront présentées en 2022.

Au niveau multilatéral, la Coopération luxembourgeoise a continué son engagement avec le Cadre intégré renforcé (CIR), un programme multi-bailleurs lié directement à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Celui-ci vise à apporter un soutien spécifique aux pays les moins avancés devant leur permettre de jouer un rôle plus actif dans le système commercial multilatéral. L'engagement financier du Luxembourg pour les années 2016 à 2022 s'élève à 4,5 millions d'euros, portant ainsi la contribution totale du Luxembourg à 9 millions d'euros.

En mars 2021, le gouvernement luxembourgeois et SES Techcom ont lancé la deuxième phase du projet de télémédecine SATMED qui sera prolongée jusqu'en 2024. SATMED est une plateforme de télémédecine basée sur l'équipement, la technologie et la connectivité d'emergency.lu et mise à disposition d'ONG et d'agences de développement. L'outil de télésanté vise à améliorer la santé publique dans des pays en développement et des pays émergents, plus spécifiquement dans des zones isolées ne disposant pas de connectivité. Activé par satellite, il permet de connecter médecins et infirmières basés dans des endroits éloignés au monde médical extérieur, offrant ainsi un accès aux applications *cloud* de la plateforme pour la formation en ligne, des consultations virtuelles, la gestion et le stockage de données médicales et des vidéoconférences.



## DIGITAL FOR DEVELOPMENT (D4D)

Le concept du *Digital for Development* (D4D) vise à encourager l'intégration et la capitalisation des outils numériques par les acteurs de l'aide au développement et de l'action humanitaire, qu'il s'agisse par exemple des services sociaux de base, de grands projets innovants de développement ou encore en tant qu'outil à la formalisation et au suivi des politiques de développement. L'Afrique est au cœur de ces évolutions et il est largement reconnu que les technologies de l'information et de la communication (TIC) joueront un rôle fondamental pour ses populations en quête d'émergence.

La Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a dans ce cadre formellement adhéré aux « 9 Principes pour un développement numérique », issus d'un dialogue concerté parmi les principaux acteurs numériques de la communauté internationale.

En 2021, la Coopération luxembourgeoise s'est engagée à mobiliser davantage les partenariats, approches et instruments innovants dans les domaines où le Luxembourg dispose d'un avantage comparatif spécifique, notamment dans le secteur des TIC. L'attention portée à la digitalisation au sein de la Coopération luxembourgeoise n'est pas nouvelle, mais le sujet a pris un nouvel élan ces dernières années. Ceci est en phase avec la volonté de la Commission européenne de faire du D4D une priorité des partenariats internationaux pour les années à venir.

Actuellement, la Coopération luxembourgeoise met en œuvre une quarantaine de projets dédiés au secteur numérique et des TIC. Les projets D4D ciblent surtout les services financiers numériques, les télécommunications, la télémédecine ou encore la cyber sécurité.

Parmi les collaborations entre la Coopération luxembourgeoise et les instituts de recherche du domaine du D4D, on peut notamment citer celui avec le *Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust* (SnT) de l'Université du Luxembourg, lancé fin 2020. Ce partenariat se matérialise notamment par le projet *LuxWays*, qui a pour objectif de former une cohorte d'experts ouest-africains en cyber sécurité en partenariat avec des universités du Burkina Faso et du Sénégal. Le ministère et le SnT visent à développer

leur collaboration et de construire sur ces premiers développements prometteurs. Ainsi, LuxDev a été mandaté d'effectuer une étude qui explore la transposition du modèle de la recherche collaborative, qui fait converger les activités issues des besoins de recherche du secteur privé local avec les projets de recherche, pour ainsi créer une expertise de pointe résolument ancrée dans le tissu économique des pays partenaires de la région ouest-africaine. Dans le domaine de la cyber sécurité, il convient à noter qu'en 2021, le Luxembourg a rejoint le *Global Forum on Cyber Expertise* (GFCE). Cette plateforme multi-acteurs a pour objectif le renforcement des capacités et d'expertise en matière de cyber sécurité. Ledit forum compte plus de 115 membres et partenaires, dont des gouvernements, des organisations internationales et autres acteurs de la société civile et du secteur privé, tout comme la communauté académique. L'idée est de renforcer les capacités mondiales en matière de cyber sécurité à travers un partage de connaissances, notamment par l'intermédiaire de groupes de travail, d'un portail de connaissances cyber, de sa fonction de centre d'échange d'informations mais aussi à travers d'initiatives pratiques. Le GFCE se veut une plate-

forme pragmatique, orientée vers l'action et flexible pour la collaboration internationale. Le Luxembourg est officiellement membre du GFCE depuis octobre 2021. Une telle adhésion permet aux représentants du Gouvernement luxembourgeois de prendre part aux échanges et de bénéficier ainsi des connaissances partagées dans le cadre de ce forum. Suite à cette adhésion, le Luxembourg a aussi profité d'envoyer une lettre de support au profit du Groupement d'intérêt économique (GIE) *Cybersecurity for Development* (Cyber4Dev), qui désire être reconnu comme partenaire par le GFCE, et dont la candidature nécessiterait un appui du Luxembourg en tant que membre du *Global Forum on Cyber Expertise*.

En outre, le Luxembourg a soutenu l'Estonie pour la deuxième fois dans l'organisation d'un *hackathon*. Née en 2020 d'une situation sanitaire difficile qui nécessitait des outils innovants pour endiguer la pandémie et éclairer les processus de décision des autorités, la deuxième édition de ce *hackathon* vise à nouveau à soutenir la recherche de solutions innovantes aux défis posés par la pandémie Covid-19.



**ACTION  
HUMANITAIRE**



## L'ACTION HUMANITAIRE

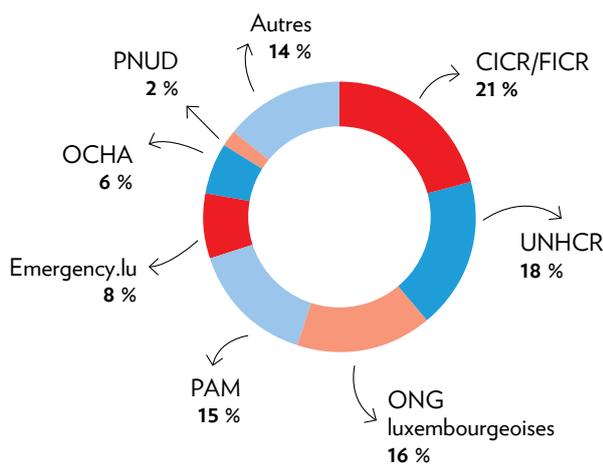
L'année 2021 a été marquée par une multiplication de conflits et crises prolongés et complexes ainsi que de crises liées aux catastrophes naturelles et au changement climatique. La pandémie Covid-19 a tout au long de l'année continué à être une menace majeure pour les populations vulnérables dépendantes de

l'action humanitaire avec un impact majeur dans des zones où les systèmes de santé sont dysfonctionnels. Grâce à une augmentation budgétaire en fin d'année, l'action humanitaire luxembourgeoise a pu intensifier ses efforts pour renforcer son appui dans les contextes humanitaires les plus urgents ou sous-financés.

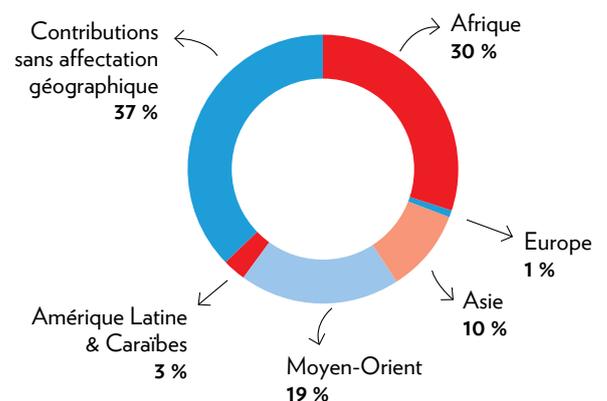
### DÉBOURSEMENTS À TRAVERS TOUS LES CRÉDITS

ACTION HUMANITAIRE		%	% DE L'APD
Aide d'urgence	57.753.488,11€	92,27 %	12,68 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	53.928.488 €	86,16 %	11,84 %
dont aide alimentaire d'urgence	1.650.000 €	2,64 %	0,36 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	2.175.000 €	3,48 %	0,48 %
Aide à la reconstruction et réhabilitation	1.885.266 €	3,01 %	0,41 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	2.950.329 €	4,71 %	0,65 %
<b>Total</b>	<b>62.589.084 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>13,74 %</b>

### AIDE HUMANITAIRE PAR PARTENAIRE



### AIDE HUMANITAIRE PAR PAYS





Camp de réfugiés climatiques  
au Niger

L'année 2021 a encore permis de renforcer le réseau des partenariats de choix du Luxembourg. Ainsi, le service humanitaire a préparé cinq nouveaux cadres de partenariat stratégique avec les organisations humanitaires suivantes : le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), et le *United Nations Office for Disaster Risk Reduction* (UNDRR). Ces accords prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de quatre ans et donneront encore plus de prévisibilité de financement à ces acteurs, conformément à notre engagement dans le cadre du *Grand Bargain*, un des résultats principaux du Sommet humanitaire mondial de 2016. L'année 2021 a également connu le début de la co-présidence du Luxembourg du *Donor Support Group* (DSG) du CICR. Elle connaîtra son point culminant en 2022 avec l'organisation de la réunion annuelle du DSG au Luxembourg.

Par ailleurs, le 28 juin 2021, le ministre Fayot a prononcé le discours d'ouverture lors de l'évènement de lancement de la série de rapports de recherche de l'*International Center for Transitional Justice* (ICTJ) sur la justice transitionnelle et la prévention, financés par le Luxembourg. Une entrevue entre Franz Fayot et Fernando Travesi, directeur exécutif de l'ICTJ, a pu suivre en juillet 2021, qui a également permis la signature d'un nouvel accord de partenariat pour renforcer les programmes de la justice transitionnelle de l'ICTJ, notamment en Tunisie, en Colombie et en Afrique de l'Est.

Malgré la pandémie, les enveloppes annuelles dédiées aux ONG humanitaires ont pu être maintenues au niveau des années précédentes. Le service a également

continué à approfondir ses échanges avec les ONG humanitaires présentes au Luxembourg dans le cadre d'un dialogue structuré. En 2021, une des innovations concernait la mise en place de nouvelles procédures de contrôle de qualité et d'un nouveau système de reporting (*template 8+3*), dans le but d'harmoniser nos standards de qualité avec ceux de la communauté humanitaire internationale. Enfin, le service humanitaire a également fait recours à l'instrument des recettes affectées externes (*External Assigned Revenues*) de la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne (ECHO) à deux reprises, dans le contexte des crises du Myanmar et de l'Amérique centrale. Cet instrument permet de s'engager davantage dans l'approche *Team Europe* et dans une mise en œuvre concrète des engagements de programmation conjointe afin de renforcer l'efficacité de l'aide.

Grâce à un effort collectif de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire, une première version pilote de la nouvelle stratégie de l'action humanitaire a pu être finalisée en fin d'année. Cette stratégie permettra de mieux formuler les orientations stratégiques et thématiques transversales de l'action humanitaire du Luxembourg et de faire un suivi plus rapproché de ses activités grâce à des objectifs concrets. Le document, qui sera publié en 2022, permettra au MAEE de faire face aux besoins humanitaires sans précédent et d'appuyer le système humanitaire qui, selon les dires de Martin Griffiths, « est sollicité jusqu'à la limite de la rupture ».

Compte tenu de la complexité des crises ainsi que de la situation humanitaire dégradante, le Sahel était aussi en 2021 la région prioritaire de l'action humanitaire luxembourgeoise. Dans les régions touchées par des conflits, les civils ont été confrontés à une crise de protection de plus en plus dramatique. Au Burkina Faso, des millions de personnes ont dû fuir leur foyer suite à la recrudescence de la violence dans différentes régions du pays. La crise en Syrie et l'impact de ce conflit prolongé sur la région, la crise des réfugiés *Rohingyas* au Bangladesh, les conflits en Ethiopie et en Afghanistan ainsi que le conflit au Yémen, qui ravage le pays depuis 2014, étaient également à nouveau des contextes prioritaires.



Enfants tirant de l'eau  
d'une pompe réhabilitée  
par le CICR au Mozambique  
© CICR/SIMÃO Maia

Par ailleurs, la réponse humanitaire luxembourgeoise a apporté son soutien en 2021 dans d'autres contextes fragiles et complexes, trop souvent oubliés par la communauté des donateurs, y compris le Soudan du Sud, la Somalie, la République Démocratique du Congo, la République centrafricaine, l'Ukraine, la Colombie, le Nigéria, le Venezuela, les Philippines et la Palestine. Finalement, sur le plan humanitaire, l'année 2021 a également été marquée par le tremblement de terre en Haïti en août, l'impact désastreux de l'ouragan Rai/Odette aux Philippines et la crise migratoire en Amérique centrale.

En date du 8 septembre 2021, le ministre Fayot a accueilli au Luxembourg Monsieur Alain Délétré, directeur général de l'ONG Appel de Genève. L'entrevue a notamment permis de souligner l'importance que le Luxembourg attache au partenariat jeune mais de qualité avec l'Appel de Genève, surtout au Mali, et de discuter sur les possibilités de collaboration renforcée dans les années à venir et de s'échanger sur les contextes opérationnels de l'ONG, y inclus l'Afghanistan, le Mali, l'Ukraine et la Colombie.

Lors de la Conférence des donateurs de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) pour son *Disaster Relief Emergency Fund* (DREF), qui s'est tenue le 18 octobre 2021, Franz Fayot a annoncé une contribution du Luxembourg au DREF à hauteur de 500.000 euros en 2021.

Lors de sa visite de travail en Jordanie du 14 au 16 septembre 2021, le ministre Fayot a pu visiter plusieurs projets et opérations en cours, dont le camp pour réfugiés syriens *Al Azraq* ou encore un camp pour réfugiés palestiniens à Amman. La visite ministérielle visait plus particulièrement à échanger avec des partenaires clefs de l'action humanitaire luxembourgeoise actifs dans la région du Moyen-Orient. Ainsi, le ministre a pu échanger entre autres avec les responsables de l'UNHCR en Jordanie, le Coordinateur résident des Nations Unies en Jordanie, la Représentante de l'Union Européenne en Jordanie et le Commissaire Générale de UNRWA.

Le 8 décembre 2021, le ministre Fayot a participé à la Conférence d'annonce virtuelle de haut niveau pour le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF), organisée par le Bureau onusien pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), lors de laquelle il a annoncé l'intention du Luxembourg de maintenir son soutien financier au CERF en 2023 et 2024 au même niveau que pour la période 2021-2022 avec un montant de 10 millions d'euros répartis sur deux ans (5 millions d'euros par an). A travers le CERF, l'action humanitaire luxembourgeoise soutient dès lors non seulement les crises urgentes mais également les crises prolongées et dites « oubliées ». Dans le cadre de sa visite à New York, le ministre Fayot a également eu une entrevue avec Monsieur Martin Griffiths, secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordinateur des secours d'urgence des Nations Unies.



## EMERGENCY.LU

Après la signature d'un accord entre le Ministère et les partenaires du secteur privé fin décembre 2020, assurant la poursuite du programme emergency.lu jusqu'en 2026, plusieurs projets de modernisation ont été initiés en 2021. Ainsi, des nouveaux terminaux satellitaires ont été développés et la migration sur une nouvelle plateforme satellitaire ainsi que l'installation d'une nouvelle solution *cloud* ont été lancées. À la pointe de la technologie, la nouvelle version de la plateforme sera plus performante, flexible et extensible.

Au niveau opérationnel, emergency.lu continuera à fournir des services TIC aux agences humanitaires et aux populations et gouvernements des pays affectés. Au cours de l'année 2021, l'action humanitaire luxembourgeoise a ainsi pu, via emergency.lu, fournir des services aux organisations humanitaires en République centrafricaine, au Nigéria, au Niger, au Chad, au Venezuela, et en Syrie, ceci sur demande du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'ETC (*Emergency Telecommunications Cluster*), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et de l'UNICEF.

Après le séisme de magnitude 7,2 qui a frappé le Haïti le 14 août 2021, le Luxembourg a donné une suite favorable à une requête officielle d'aide internationale lancée via le mécanisme européen de protection civile, déployant deux terminaux de communication par satellite et quatre experts.



Déploiement du matériel d'emergency.lu en Haïti.

En outre, dans le contexte des inondations du Ahr-tal et en étroite collaboration avec notre partenaire *Ericsson Response*, emergency.lu a pu fournir de la connectivité au *St. Antonius Krankenhaus* à Eschweiler en Allemagne.

Ainsi, 16 téraoctets de données ont été transférés par les liens satellitaires emergency.lu en 2021.



**ACTIONS  
TRANSVERSALES**



## COVID-19

En accord avec ses engagements sur le plan multilatéral, et pour contribuer à une distribution équitable des vaccins contre la Covid-19, le Luxembourg a décidé d'augmenter son soutien financier aux axes de travail de l'Accélérateur ACT-A, notamment à l'axe de travail portant sur les vaccins, COVAX, dirigé par Gavi, à travers une contribution financière de 4 millions d'euros à sa garantie de marché. Le mécanisme COVAX comprend la Facilité COVAX, ainsi que l'instrument de financement de la garantie de marché COVAX (COVAX AMC, de l'anglais *advance market commitment*). Elle permet à 92 économies à revenu faible et intermédiaire d'être fournies en doses de vaccin, financées par les donateurs. En 2021, le Luxembourg a effectué ses premiers dons de vaccins dans le cadre du mécanisme COVAX. Au 4 février 2022, dans le cadre de la *Team Europe*, le Luxembourg a engagé les procédures pour le don de 605.850 doses de vaccins à travers le mécanisme COVAX, et 209.850 doses de vaccin à travers le mécanisme COVAX ont été livrées à différents pays bénéficiaires, plus précisément au Rwanda, Ghana, Vietnam, Pakistan et à l'Égypte. Par ailleurs, la Coopération luxembourgeoise a effectué également un don de 56.000 doses de vaccin AstraZeneca à destination du Cap Vert, dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne.



Livraison de 60.000 seringues de vaccin contre la Covid-19 au Cap-Vert.

Le Luxembourg a également contribué au mécanisme C19RM, le mécanisme de riposte contre la Covid-19 du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont les fonds abondent l'Accélérateur ACT-A, à hauteur de 2 millions d'euros. En tant que bras opérationnel de l'action humanitaire luxembourgeoise, l'équipe *emergency.lu*, en étroite collaboration avec le ministère de la Santé, la direction de la Défense, l'Armée luxembourgeoise et le CGDIS, a coordonné toutes les activités concernant les dons en nature du Luxembourg pour répondre à la situation sanitaire causée par la pandémie Covid-19. Ainsi, le Luxembourg a pu livrer respectivement cinquante et six réfrigérateurs de vaccins au Burkina Faso et au Soudan, 56.000 doses d'Astra Zeneca et 60.000 seringues au Cap-Vert, ainsi que sept et huit ventilateurs à la Tunisie et au Népal respectivement, tout comme 350.000 tests antigéniques au Kosovo.



## ENVIRONNEMENT & CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les grands changements environnementaux mondiaux, notamment le changement climatique, la perte en biodiversité ou encore la désertification, altèrent les systèmes humains et naturels sur lesquels reposent le bien-être humain et les activités économiques, et continueront d'influencer les conditions de développement des pays. Ces changements constituent des menaces et un défi majeur pour les sociétés dans leurs capacités à satisfaire les besoins humains de base, promouvoir la justice, la paix et la sécurité et poursuivre une croissance et un développement durables.

Les thématiques environnementale et climatique constituent dès lors un élément clé de l'objectif global de la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise, et l'une des trois thématiques transversales de son action. En cohérence avec l'additionnalité du financement climatique international prévue par l'accord de coalition du gouvernement, il est plus que jamais nécessaire de renforcer et optimiser l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans les actions de coopération.

En 2021, la Coopération luxembourgeoise a été représentée lors de la COP26 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. A cette occasion, des entrevues bilatérales ont été organisées avec les délégations des pays partenaires du

L'année 2021 a été marquée par la présentation de la nouvelle stratégie « Environnement et Changement climatique » de la Coopération luxembourgeoise. Elle s'inscrit dans sa mission centrale d'éradication de la pauvreté, et elle est le résultat d'un long processus consultatif intégrant au maximum les partenaires de la coopération.

Sous cette stratégie, la Coopération luxembourgeoise vise à inscrire l'ensemble de ses activités et/ou appuis dans des dynamiques de développement durable, inclusif, renouvelable ou sobre en carbone et résilient face aux effets des changements climatiques et environnementaux, en accord avec les conventions internationales environnementales, l'Agenda 2030 et les objectifs de l'Accord de Paris.

À l'horizon 2030, la Coopération luxembourgeoise s'engage ainsi spécifiquement à :

- D'une part, accroître les co-bénéfices environnement et/ou climat de son portefeuille d'interventions dans ses secteurs prioritaires,
- D'autre part, financer un plus grand nombre de projets dédiés favorisant la résilience des systèmes humains et naturels face aux risques climatiques et/ou aux dégradations environnementales.

Le processus est étroitement lié à celui du renforcement de l'intégration de l'égalité de genre, autre thématique transversales de la Coopération luxembourgeoise, afin de tenir compte tout particulièrement de la plus grande vulnérabilité avérée des femmes et des filles face aux conséquences du changement climatique.

La nouvelle stratégie se décline sur base de principes clés en quatre différentes thématiques prioritaires cohérentes avec les priorités visées par la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise :

- L'accès à des services de base durables et résilients aux risques climatiques ;
- L'identification et l'appui au développement de filières environnementales et vertes, sources d'emplois et créatrices de valeur ;
- La gestion durable des ressources naturelles ;
- L'appui à la gouvernance sectorielle et territoriale inclusive, prenant en compte les engagements nationaux des pays partenaires sur les grands enjeux environnementaux et climatiques.

La nouvelle stratégie propose enfin des lignes directrices quant aux différentes modalités de mise en œuvre de la Coopération luxembourgeoise.

Un plan d'action opérationnel est également mis en place et définira les actions clés à mener par la Coopération luxembourgeoise et ses partenaires à moyen terme afin d'assurer le déploiement de la stratégie. Des outils seront développés pour assurer la mise en œuvre du plan d'action.

Luxembourg, afin de renforcer le dialogue politique sur les thématiques de l'environnement et du changement climatique.

La Coopération luxembourgeoise a également maintenu son implication dans le comité interministériel de gestion du Fonds climat et énergie (FCE), présidé par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, et qui a pour mission entre autres la planification pluriannuelle des dépenses du FCE, et la rédaction d'avis et le cas échéant de recommandations concernant le financement d'investissements éligibles.



## GENRE

Étant l'un des rares pays à avoir adopté une politique étrangère féministe, le Luxembourg soutient et défend en permanence les droits et la dignité de chaque identité de genre dans les diverses enceintes multilatérales. Dans cette optique, la Coopération luxembourgeoise continue de s'engager fermement de lutter contre toute forme de discrimination et d'inégalités persistantes. Ces éléments font également partie des priorités que le Luxembourg s'est fixées dans le cadre de son mandat au Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour la période 2022-2024.

Surtout dans des contextes fragiles et conflictuelles, les femmes et les filles continuent de souffrir de manière disproportionnée de l'exclusion politique, sociale et économique. Afin de surmonter les multiples inégalités auxquelles les femmes et filles sont encore confrontées, le ministère des Affaires étrangères et

européennes continue à s'engager pour attaquer les raisons systémiques qui sont à l'origine de ces obstacles. En particulier, en ces temps difficiles marqués par une pandémie multidimensionnelle sans précédent, il est crucial que les droits des femmes, y compris leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, soient protégés de manière durable. Une manière pour assurer ceci est la fourniture et l'accès à une couverture sanitaire universelle non discriminatoire avec une attention particulière sur les femmes et les filles.

La mise en œuvre cohérente de la dimension du genre est au cœur de la Coopération luxembourgeoise et constitue une des stratégies dans l'atteinte d'un développement durable pour tous.

Au lieu de se demander pourquoi la dimension genre est une condition dans la lutte contre la pauvreté dans nos pays partenaires, la Coopération luxembourgeoise se concentre sur la question comment cette dimension pourrait être intégrée de manière systématique dans la politique de développement. Il s'agit de traduire cette dimension dans des mesures concrètes, et ceci aussi bien dans notre politique qu'au niveau institutionnel et programmatique avec nos différents partenaires.

Après avoir lancé la nouvelle stratégie de coopération en matière de genre en 2021, qui prévoit une approche transformative de l'égalité des genres dans tous les portefeuilles, la prochaine étape consiste dans l'élaboration du plan d'action interne pour garantir la mise en œuvre des directives théoriques. Afin de soutenir les différents acteurs dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie transversale et de répondre ainsi au « comment », la Coopération luxembourgeoise est actuellement en cours d'élaborer des outils concrets.

Dans le cadre du « Forum Génération Égalité », organisé par la France et le Mexique en 2021, le Luxembourg a pris des engagements concrets pour l'action de coalition, intitulée la « Liberté à disposer de son corps et la santé et les droits sexuels et reproductifs », afin d'accélérer les progrès en matière d'égalité des genres, tant au niveau national qu'international. Le Luxembourg est également un membre catalyseur du Pacte sur les femmes, la paix, la sécurité et l'action humanitaire.



Trois jeunes filles dans une école primaire au Niger.

En Afrique subsaharienne, la Coopération luxembourgeoise a continué à soutenir l'accès à l'éducation et aux droits en matière de santé, ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles, par le biais de sa contribution à l'initiative *Education Plus*. L'objectif de cette initiative est de réduire le taux d'infection du VIH chez les filles en créant un environnement d'apprentissage sûr qui leur permet d'achever leurs études secondaires.

Les ONG continuent à activement mettre en œuvre la stratégie genre - après la finalisation de la Charte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelles, deux formations en ligne ont été organisées au sujet de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail en octobre et novembre 2021. Sur la base de ces formations, un guide sera développé afin de faciliter sa mise en œuvre.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme quinquennal au Laos, différentes directives thématiques ont été élaborées en collaboration avec le gouvernement local afin de décliner, par exemple, la thématique des droits humains et du genre dans le contexte spécifique du Laos. Cela offre un cadre de référence solide pour la mise en œuvre de la dimension de genre dans l'ensemble du nouveau programme quinquennal au Laos.

De manière générale, le Luxembourg est toujours prêt à adopter une approche de partenariat avec l'intégration de tous les partenaires et une approche de partenariat multipartite. L'objectif est de développer des programmes ciblés sur la promotion des droits humains, l'égalité des genres et la lutte contre toutes les formes de violence sexuelle et sexiste, y compris la mutilation génitale féminine.



## DROITS HUMAINS

La lutte contre la pauvreté (l'objectif de développement durable (ODD 1) et l'objectif principal de la Coopération luxembourgeoise) va de pair avec un soutien au développement d'environnements basés sur les droits et offrant des chances égales, de façon à ce que chaque individu puisse librement déterminer le cours de son existence. Partant de ce constat, le respect des droits humains est identifié comme une des trois priorités transversales de la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise (« En Route pour 2030 »). Ensemble avec les deux autres priorités transversales, l'égalité des genres et la durabilité environnementale, le respect et la promotion des droits humains sont ainsi systématiquement pris en compte dans les interventions de coopération et d'action humanitaire du Luxembourg. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique étrangère féministe, le Luxembourg s'engage tout particulièrement dans la promotion des droits des femmes comme partie intégrante des droits humains, ainsi qu'au renforcement de la représentation et la participation des femmes, en tant que sexe sous-représenté, à tous les échelons de la société.

La Coopération luxembourgeoise a renforcé, dans toutes ses activités, les appuis en faveur du respect du droit humanitaire international, des droits humains, de l'État de droit et de l'accès à la justice ainsi que du soutien à l'émergence d'institutions publiques plus performantes et redevables. Afin d'assurer une gouvernance inclusive et une allocation des ressources publiques efficiente et efficace dans les pays partenaires, la Coopération luxembourgeoise soutient la



Atelier de construction de prothèses d'Handicap International au Rwanda.

conduite de réformes sectorielles et administratives, les processus de déconcentration et de décentralisation ainsi qu'un engagement renforcé auprès des partenaires locaux. Ces actions sont complétées par un soutien continu aux ONG luxembourgeoises et internationales dans le secteur de la promotion de droits de la personne, avec l'objectif de promouvoir la participation accrue de la société civile dans les processus décisionnels et de faciliter la mise en place d'un environnement inclusif basé sur les droits et la protection de l'individu contre l'arbitraire des États. Également, la coopération et l'action humanitaire luxembourgeoise a poursuivi en 2021 ses appuis à l'accès et de la fourniture de services sociaux de base de qualité, en particulier aux groupes de populations les plus vulnérables et marginalisés, dont les femmes et les jeunes.

Au niveau bilatéral, pour répondre à ces priorités, la situation des droits humains dans les pays partenaires est abordée notamment dans le cadre d'échanges politiques structurés, mais également de façon systématique dans la mise en œuvre des programmes de coopération bilatéraux. Le Luxembourg promeut une approche basée sur les droits (*rights-based approach*) dans tous ses Programmes Indicatifs de Coopération actuels. Ainsi, le nouveau Programme indicatif de Coopération entre le Luxembourg et le Niger (PIC IV, 2022-2026), signé en mai 2021, souligne qu'une approche basée sur les droits humains devra être adoptée tout au long du cycle des interventions du PIC et en analysant systématiquement leurs implications potentielles sur les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations. De même, les interventions du nouveau Programme indicatif de coopération entre le Luxembourg et le Laos (PIC V, 2022-2026), signé en juillet 2021, accorderont une attention particulière à la promotion et au respect des droits humains.

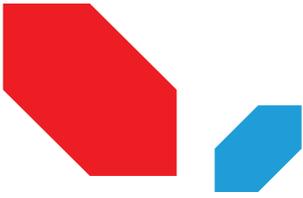
La question des droits humains est également abordée au niveau des fora multilatéraux. Le Luxembourg s'engage à travers sa politique de coopération au développement pour renforcer les capacités des réseaux et organisations de défense des droits humains dans les pays en développement. Ainsi, du 6 au 8 décembre 2021, Franz Fayot s'est rendu à New York pour une visite de travail où il a signé deux nouveaux cadres de partenariat stratégiques avec UNICEF et avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). UNICEF et UNFPA bénéficieront respectivement d'une enveloppe totale d'environ 26 millions d'euros sur une période de 4 ans (jusqu'en 2025). La signature de l'accord avec UNICEF coïncide avec le nouveau plan stratégique de l'agence qui vise à contribuer à la réalisation des ODD et à établir une société dont aucun enfant n'est exclu et où chaque enfant a le pouvoir d'agir, a les mêmes chances de réussir et

exerce pleinement ses droits. Le nouvel accord avec UNFPA permettra au Luxembourg de renforcer un partenariat de longue date et de travailler étroitement avec un acteur compétent et expérimenté pour garantir l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, la garantie des droits reproductifs et la réduction de la mortalité infantile. La Coopération luxembourgeoise a également renforcé sa collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains (HCDH). Une contribution de 500.000 euros a été réalisée au Bureau régional des Nations Unies pour les droits humains pour l'Afrique de l'Est du HCDH, une deuxième contribution de 500.000 euros a été transférée au Bureau d'HCDH au Myanmar et une troisième contribution à hauteur de 400.000 euros a été commise au Fonds pour la Coopération technique dans le domaine des droits humains du HCDH qui offre de l'assistance technique aux États afin de développer leurs propres capacités nationales dans ce domaine et de partager des bonnes pratiques pour promouvoir la mise en œuvre effective de leurs obligations en matière des droits humains.

Dans sa collaboration avec les acteurs du secteur privé, la Coopération luxembourgeoise s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ainsi que les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) destinés à protéger les droits humains et le développement social. Dans ce contexte, la Coopération luxembourgeoise conditionne explicitement ses appuis aux acteurs privés à l'engagement formel de ces derniers à respecter les droits humains. En effet, le respect des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits humains constituent un critère d'évaluation de la sélection 2021 de la *Business Partnership Facility*. Dans ses activités avec les acteurs du secteur privé, la Coopération luxembourgeoise promeut ainsi activement une conduite des entreprises qui respectent les droits humains à chaque échelon de leur chaîne de valeur. La Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a participé également de manière active aux travaux du groupe de travail « Entreprises et Droits humains » et au comité interministériel chargé de définir les grandes orientations en matière de devoir de diligence pour les entreprises luxembourgeoises, voire de l'élaboration d'une position en vue des négociations en lien avec une directive européenne en la matière. Ces travaux, qui sont un exemple concret d'un engagement fort en faveur de la cohérence des politiques pour le développement et de la mise en œuvre d'une politique axée sur les droits humains, seront poursuivis en 2022.



# **EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT**



## OCDE CAD

Le Luxembourg est membre du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis 1992. Un forum international unique, le CAD réunit les plus grands fournisseurs de l'aide au développement, et compte 30 membres. En 2021 le CAD a célébré ses 60 ans d'existence.

L'objectif général du CAD pour la période 2018-2022 est de promouvoir des politiques, de coopération pour le développement et autres, qui contribuent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment à une croissance économique soutenue, inclusive et durable, à l'éradication de la pauvreté, à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, ainsi qu'à un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide.

Pour atteindre cet objectif général, le Comité s'occupe notamment d'opérer un suivi, une évaluation et une prise en compte des ressources concourant à un développement durable ; de passer en revue les politiques et pratiques en matière de coopération pour le développement ; de promouvoir des normes et standards internationaux ; et de définir des orientations et de recenser les bonnes pratiques, afin d'aider les membres du CAD et la communauté des donateurs dans son ensemble à renforcer l'innovation dans la coopération pour le développement, ainsi que l'impact et l'efficacité du développement et les résultats que cette coopération produit. Dans le cadre de ces missions, le CAD a notamment réalisé en 2021 une nouvelle guidance pour l'interaction avec la société civile.

Le CAD organise des évaluations périodiques (*Peer reviews*) des efforts de ses 30 membres dans le but d'analyser l'efficacité de l'aide au développement, d'avoir un retour d'expérience et d'échanger les bonnes pratiques autour de l'aide au développement. Chaque pays membre est évalué tous les cinq à six ans par deux autres pays membres. En 2021, le Luxembourg a participé à l'évaluation statistique de l'Islande. L'évaluation complète du Luxembourg était prévue pour l'année 2022 mais elle a été repoussée à 2024 en raison de la crise sanitaire.



## ÉVALUATION

En 2021, le Luxembourg a lancé une étude stratégique et prospective sur le positionnement de la Coopération luxembourgeoise en Amérique centrale. L'objectif de l'étude était de dégager des pistes et des approches qui permettent d'alimenter la réflexion du Luxembourg en vue d'ajuster, voire réorienter le positionnement stratégique futur de la Coopération luxembourgeoise au Nicaragua, au Salvador ainsi qu'à l'échelle régionale.

Le Luxembourg a également commandité une étude stratégique et prospective sur l'orientation de la future collaboration entre le Kosovo et le Grand-Duché en matière de coopération au développement et le positionnement futur de la Coopération luxembourgeoise au Kosovo. L'objectif de l'étude était de dégager des pistes et approches permettant d'alimenter la réflexion du Luxembourg en vue d'ajuster, voire réorienter le positionnement stratégique futur de la Coopération luxembourgeoise au Kosovo.

Comme chaque année, le Luxembourg a procédé à des évaluations d'ONGD. Au vu de la difficulté à mener des missions de terrain à l'étranger dans le contexte de la pandémie Covid-19, le Luxembourg a procédé à une évaluation organisationnelle de six ONGD, en réponse à un besoin en informations sur leur fonctionnement, notamment au niveau de leur

structure organisationnelle et de la gestion pour la mise œuvre des projets cofinancés respectivement des accords-cadres : Action Solidarité Tiers Monde, Coopération Nord-Sud, *Nouvelle Pro Niños Pobres*, Œuvre CGFP d'Aide au Développement, OGBL Solidarité syndicale et Programmes d'Aide au Développement destinés aux Enfants du Monde. L'objectif de l'évaluation était de porter un regard externe sur la performance organisationnelle de chaque ONGD, de proposer des recommandations permettant aux ONGD d'évoluer et d'optimiser leur potentiel, ainsi que d'offrir aux ONGD une opportunité d'apprentissage et un espace d'échange.

Le Luxembourg a en outre lancé une revue à mi-parcours du Programme indicatif de Coopération (PIC IV, 2018-2022) entre le Sénégal et le Grand-Duché de Luxembourg. L'objectif de la revue, actuellement en cours, est de fournir des éléments permettant d'apprécier la contribution du Luxembourg à la réalisation des stratégies de développement du Sénégal. Il s'agit notamment d'aller au-delà des interventions en cours afin d'évaluer le PIC IV dans son ensemble et les secteurs prioritaires y mentionnés. Les conclusions et leçons apprises tirées de la revue permettront d'introduire d'éventuelles améliorations du programme en cours en vue de renforcer sa contribution à la lutte contre la pauvreté et au développement durable et d'améliorer la qualité et l'efficacité des interventions de la Coopération luxembourgeoise au Sénégal.

Outre la gestion et le suivi des évaluations, le Luxembourg met l'accent sur le travail des réseaux d'évaluation. En 2021, le Luxembourg a participé aux réunions du Réseau du CAD de l'OCDE sur l'évaluation du développement (EVALNET), de la Coalition mondiale d'évaluation Covid-19, ainsi que du Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN). De plus, dans le cadre des travaux du MOPAN, le Luxembourg a été hôte de la table ronde virtuelle de haut niveau sur l'accélération de la réponse multilatérale au changement climatique.



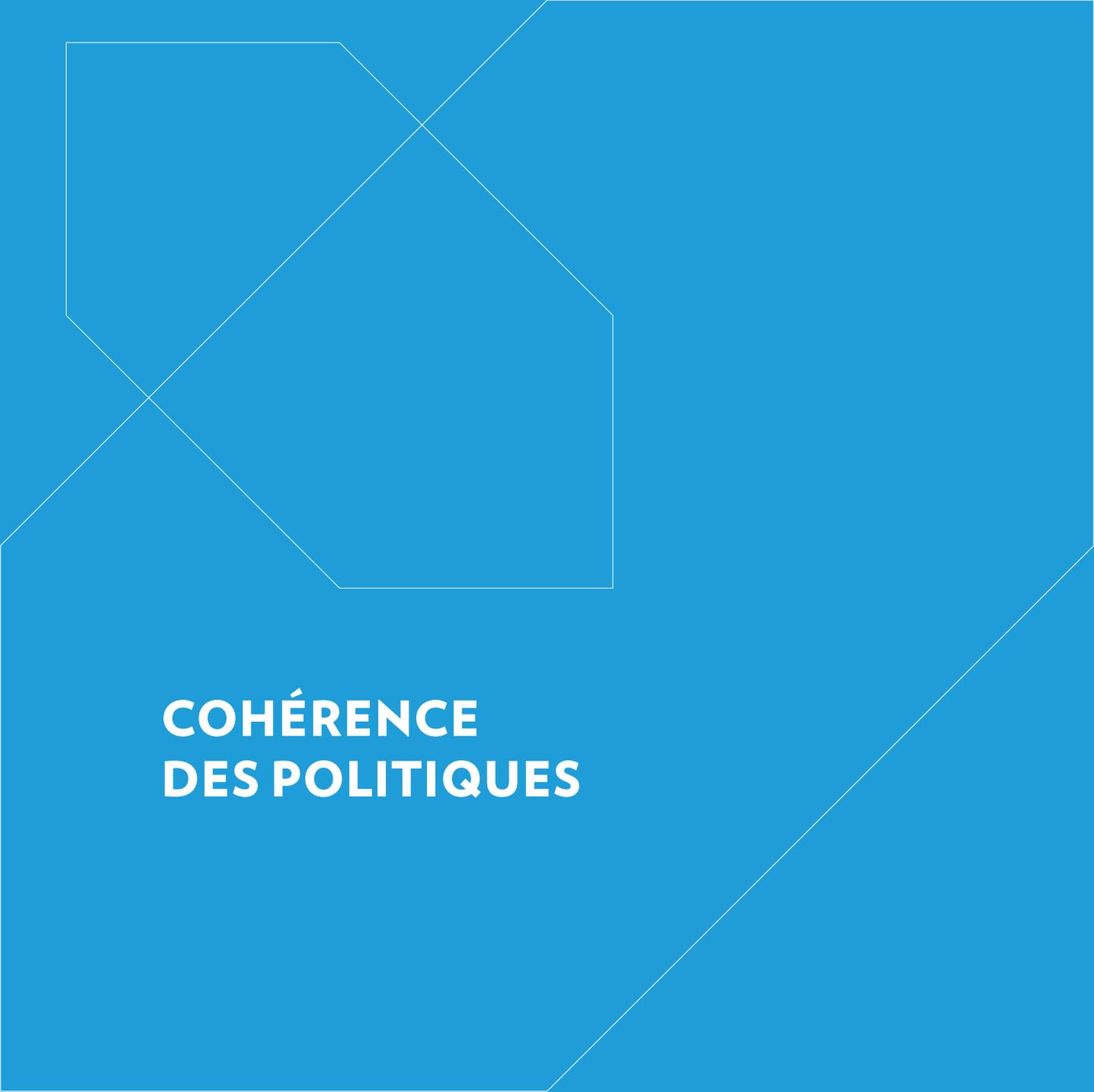
## SYSTÈME INFORMATIQUE

La Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire soutient les programmes de développement et d'action humanitaire mis en œuvre par une multitude de partenaires. Un solide instrument de centralisation et de gestion des données est essentiel. À ce titre et dans un objectif de modernisation, le ministère considère qu'une transition vers un système d'information professionnel est aujourd'hui nécessaire.

La Coopération luxembourgeoise entend profiter de ce programme de transformation pour non seulement faciliter la collecte d'informations sur les programmes de développement mis en œuvre auprès de sa multitude de partenaires, mais également pour améliorer la présentation des données projets à des fins de *reporting* interne et externe (IATI, OCDE), accroître la fiabilité des données et leur centralisation, et disposer d'un système capable de communiquer avec le système financier SAP déjà en place.

À cet effet, une feuille de route a été réalisée, documentant les étapes à suivre pour aboutir au système d'information susceptible de supporter les attentes décrites précédemment, mais aussi les besoins futurs.

En 2021, la modélisation des principaux processus ainsi que l'implémentation d'un entrepôt de données et d'un outil de visualisation ont été réalisés.

The image features a solid blue background with a white geometric graphic. The graphic consists of several overlapping, irregular polygons with sharp corners and slanted sides, creating a complex, layered effect. The lines are thin and white, contrasting sharply with the blue background. The overall composition is clean and modern.

# **COHÉRENCE DES POLITIQUES**



## COHÉRENCE DES POLITIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT

La Coopération luxembourgeoise s'inscrit dans une démarche de promotion et de soutien à la cohérence des politiques pour le développement, ce qui lui permet de contribuer à la cohérence d'ensemble des actions du Luxembourg dans un pays partenaire donné et d'évaluer sa contribution effective à un développement durable.

L'approche 3D (diplomatie, développement et défense) mise en œuvre dans le cadre de la politique étrangère du Luxembourg, ainsi que plus récemment la mise en œuvre de l'approche-pays, notamment au Cabo Verde, constituent les principaux cadres de référence qui permettent d'assurer la cohérence entre politiques nationales et étrangères, avec comme objectif principal celui de contribuer à la croissance durable et la stabilité.

Ceci implique d'apprécier si et dans quelle mesure les politiques nationales concourent effectivement à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de l'agenda 2030 dans les pays en développement. Dans ce sens, la Coopération luxembourgeoise soutient l'inclusion de l'impact sur les pays en développement au sein du *Nohaltegkeetscheck*, qui permettra de tester la durabilité des initiatives législatives, renforçant ainsi les synergies entre les politiques nationales et la coopération internationale.

Au niveau national, le Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) est chargé de la coordination pangouvernementale en matière de coopération au développement et de la cohérence des politiques pour le développement. Le CID travaille en étroit partenariat, tant avec la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD) qu'avec le Comité interministériel des droits de l'homme (CIDH). Dans ce contexte, la Coopération luxembourgeoise a adopté en 2021, deux stratégies thématiques, à savoir la « Stratégie Genre » et la « Stratégie Environnement et Changement climatique » qui serviront de boussole aux interventions de la Coopération luxembourgeoise.

Afin de renforcer des mécanismes essentiels à la cohérence des politiques, comme le CID, le Luxem-

bourg est appuyé par l'OCDE qui formule des recommandations en vue d'ajuster les mécanismes luxembourgeois afin de les rendre encore plus effectifs et efficaces.

La Chambre des députés continue de son côté à jouer un rôle important en matière de gouvernance et de cohérence des politiques en assurant une supervision d'ensemble via des échanges réguliers avec le gouvernement.

L'état d'avancement en matière de cohérence des politiques pour le développement est par ailleurs étroitement suivi par le Cercle de Coopération des ONG de développement, qui, avec l'appui de la Coopération, formule régulièrement des observations et met en œuvre des activités de sensibilisation, notamment dans les domaines du commerce équitable ou des vêtements responsables.



## COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

La loi du 9 mai 2012, modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire, définit les compétences du Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) qui est appelé à donner son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement ainsi que la cohérence des politiques pour le développement et demande au gouvernement de présenter à la Chambre des députés un rapport annuel sur les travaux du Comité, y compris sur la question de la cohérence des politiques pour le développement. Le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixe la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement.

En 2021, le CID s'est réuni à six reprises sous la présidence du directeur de la coopération au développement et de l'action humanitaire. Outre des points d'informations réguliers sur les activités phares de la

Coopération luxembourgeoise lors de chaque réunion, dont notamment les réorientations des projets et programmes en raison de la pandémie, les travaux du CID ont mis un accent particulier sur la cohérence des politiques.

Tout comme l'année précédente, une réunion conjointe du CID et de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) a été organisée. La session conjointe a été facilitée par deux experts de l'OCDE qui ont présenté le projet *Strengthening existing institutional mechanisms and capacities for policy coherence in Luxembourg*, qui, sur une période de 24 mois, permettra un travail sur les objectifs suivants : (a) renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux luxembourgeois pour identifier des synergies, gérer les *trade-offs* politiques et éviter des retombées négatives lors de la mise en œuvre des objectifs pour le développement durable (ODDs) et (b) améliorer la compréhension des décideurs politiques et des principales parties prenantes sur la manière d'appliquer la cohérence des politiques et l'élaboration intégrée des politiques dans la pratique pour réaliser les ODD) au Luxembourg et à l'étranger. Ce travail a été poursuivi en 2021 avec notamment l'atelier du 26 mars 2021 qui s'est inscrit dans la deuxième phase du projet visant à faciliter une auto-évaluation des mécanismes institutionnels existants pour la cohérence des politiques de développement durable (CPDD), d'avoir une compréhension de son implémentation, des rôles de chacun dans le processus et de la mise en pratique des mécanismes. Les résultats des discussions de ce deuxième atelier permettront à leur tour d'alimenter une revue des processus d'élaboration des politiques et des différents outils liés à la CPDD dans l'atteinte des ODD au Luxembourg et au-delà, qui sera produite à la suite de la deuxième phase du projet.

Une des réunions du CID a également permis de présenter les 2 nouvelles stratégies genre et environnement/climat. Les principaux enjeux de ces stratégies sont de prévenir les menaces que posent le changement climatique et les inégalités de genre au bon développement des partenaires de la Coopération luxembourgeoise. Les bienfaits de l'égalité des genres sont multiples et variés. C'est un élément clé du développement durable qui joue un rôle important dans la réduction considérable de la pauvreté. Une égalité des genres amplifiée amènera à une meilleure santé collective et éducation en vue de construire des collectivités plus adaptatives. Cependant le constat est fait que la violence contre les différents genres augmente. En partie, ceci peut être expliqué par le fait que nous traversons actuellement une période de crise liée à la pandémie Covid-19.

D'autres réunions du CID ont en outre permis de faire le point sur la stratégie internationale en matière de climat (présenté par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable), mais aussi de présenter les travaux en cours pour la formulation d'une stratégie sectorielle au sujet de la finance inclusive et du secteur privé au service du développement. En outre, les nouveaux accords de partenariat avec les agences internationales ont été présentés.

Des représentants du Cercle des ONGD ont été invités aux réunions du CID pour toutes les discussions portant sur la cohérence des politiques, dont une a été facilitée par le Cercle même. Lors de cette réunion, le rôle de CONCORD, ainsi qu'une analyse des données de l'initiative AIDWATCH 2021 ont été présentés. Les rapports de ces réunions sont publics et peuvent être consultés sur le site internet du ministère des Affaires étrangères et européennes.



**S'ENGAGER DANS  
LA COOPÉRATION  
LUXEMBOURGEOISE**



## S'ENGAGER DANS LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

L'appui aux programmes gère et accompagne les opérations liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération, en l'occurrence les jeunes experts (JPO) et volontaires auprès des Nations unies, les jeunes professionnels en délégations (JPD) au sein de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), ainsi que les assistants techniques juniors (ATJ) dans le cadre d'un programme d'initiation financé par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et géré par l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement LuxDev. Pour donner la possibilité aux jeunes bacheliers de parfaire leur formation et leurs compétences en acquérant une première expérience au niveau de la coopération au développement et de l'action humanitaire, le MAEE

propose en outre des stages pratiques ou conventionnés qui sont rémunérés à partir d'une durée de quatre semaines. Les stages non rémunérés au sein de l'ONG internationale ENDA Tiers-Monde et le service volontaire de coopération (SVC), géré par le Service national de la Jeunesse (SNJ), complètent cette offre variée à l'intention des jeunes diplômés.

Par ailleurs, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire accorde un appui financier aux coopérants qui travaillent pour le compte de différentes ONGD luxembourgeoises agréées. Afin de permettre aussi aux membres de ces ONGD de participer à des programmes et projets de développement et de venir en aide aux populations cibles, le législateur prévoit un congé de coopération de 6 jours par an et bénéficiaire. Le congé de coopération au développement ainsi que l'octroi du statut de coopérant sont accordés sous forme d'arrêté ministériel.

### 2021 - APERÇU DU DÉPLOIEMENT DE JEUNES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION

1 SDP	15 JPO	6 JPD	12 ATJ	6 UN VOLUNTEERS
UNDP (Praia)	OCHA (La Haye)	SEAE (Yangon)	LAO/027 (Vientiane)	Joint UN Office (Praia)
	OCHA (New York)	SEAE (El Salvador)	SEN/031 (Dakar)	Joint UN Office (Praia)
	UNHCR (Nairobi)	SEAE (El Salvador)	SEN/032 (Dakar)	Joint UN Office (Praia)
	DPPA (New York)	SEAE (Hanoi)	CVE/081 (Praia)	UN Women (Pristina)
	WHO (Genève)	CE (Vientiane)	CVE/082 (Praia)	OCHA (Addis Abeba)
	WFP (Dakar)	CE (Praia)	LAO/029 (Vientiane)	WHO (Vientiane)
	UNDP (Amman)		SEN/031 (Dakar)	
	UNHCR (Niamey)		SEN/032 (Dakar)	
	UNICEF (Nairobi)		SEN/BP (Dakar)	
	UNICEF (Asunción)		BUR/BP (Ouagadougou)	
	BIT (Bangkok)		NIG/BP (Niamey)	
	WFP (Bangkok)		LAO/BP (Vientiane)	
	UNFPA (Vientiane)			
	UNAIDS (Genève)			
	UNICEF (New York)			

# TÉMOIGNAGES



## **GALATÉE FOUQUET**

JPD – Délégation de l'Union européenne  
au Salvador (2019-2021)

**APRÈS UN DOUBLE PARCOURS  
UNIVERSITAIRE, L'OPPORTUNITÉ DE  
PRENDRE PART AU PROGRAMME DE  
JEUNES PROFESSIONNELS EN DÉLÉGATION  
(JPD) EST APPARUE COMME LE  
PROLONGEMENT COHÉRENT ET NATUREL  
DE MA TRAJECTOIRE ACADÉMIQUE, ET  
ADAPTÉE À MES PROJETS DE CARRIÈRE.**

“

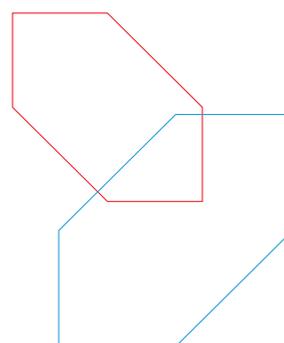
Après un double parcours universitaire en droit et en relations internationales effectué en France, aux Pays-Bas, au Pérou et en Belgique, l'opportunité de prendre part au programme de Jeunes Professionnels en Délégation (JPD) est apparue comme le prolongement cohérent et naturel de ma trajectoire académique, et adaptée à mes projets de carrière.

Affectée à la Délégation de l'Union européenne (UE) au Salvador, un petit pays d'Amérique centrale fascinant de par son histoire contemporaine, sa culture et ses enjeux multiformes, j'ai été amenée à assurer le suivi de sujets aussi variés que les droits humains, la politique intérieure, la démocratie et l'intégration régionale. Mes journées ont été rythmées par d'importantes responsabilités qui caractérisent le travail au sein de missions diplomatiques de taille modérée – de l'élaboration de rapports, déclarations et démarches à la participation aux réunions des ambassadeurs européens, en passant par la contribution à la réponse européenne face aux crises, qu'elles soient d'ordre sanitaire, politique ou sécuritaire.

Temps fort de mon expérience comme JPD, mon accréditation en tant qu'Observatrice électorale internationale lors d'un triple scrutin (élections législatives, municipales et du Parlement centraméricain) au mois de février 2021, aux côtés de plusieurs collègues salvadoriens et internationaux de la Délégation.

Au-delà de l'expérience professionnelle particulièrement enrichissante, ces deux années passées au Salvador ont constitué une très belle aventure humaine, marquée par de nombreuses rencontres, découvertes et voyages – et ce malgré la pandémie de la Covid-19.

Mon engagement comme JPD a renforcé davantage encore cet intérêt pour les relations extérieures de l'UE et de ses États membres : de San Salvador, j'ai rejoint New York pour prendre de nouvelles fonctions en tant que chargée de mission à la Représentation Permanente du Luxembourg auprès des Nations Unies. C'est désormais au Sahel que je m'établis pour poursuivre ce parcours international, cette fois dans le cadre d'un autre programme offert par le ministère des Affaires étrangères et européennes : celui d'Agent de la coopération (ACO). À l'Ambassade du Luxembourg au Mali, l'un de nos pays partenaires de longue date, j'assurerai le suivi de l'ensemble de la coopération au développement et action humanitaire du Grand-Duché ces prochaines années.





### **SIMON DENNETT**

JPO auprès du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Laos

**J'AI DÛ RAPIDEMENT ASSUMER LA RESPONSABILITÉ POUR PLUSIEURS PROJETS, CE QUI M'A POUSSÉ À APPRENDRE PAR LA PRATIQUE. C'ÉTAIT TRÈS MOTIVANT DE POUVOIR REPRÉSENTER LE PNUD ET DE TRAVAILLER DIRECTEMENT AVEC LE GOUVERNEMENT, TOUJOURS EN M'ADAPTANT À LEUR CULTURE ET MANIÈRE DE TRAVAILLER.**

“

Les études en sciences politiques et relations internationales ont nourri mon ambition d'entamer une carrière auprès de l'ONU. Heureusement, le programme des jeunes experts (JPO) m'a donné une grande opportunité d'apprendre davantage sur le fonctionnement des organisations internationales et les différentes approches de développement.

Pendant les deux premières années auprès du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), je travaillais au Laos, au service de lutte contre la pauvreté. J'ai dû rapidement assumer la responsabilité pour plusieurs projets, ce qui m'a poussé à apprendre par la pratique. Je travaillais en étroite collaboration avec le gouvernement du Laos, notamment avec les fonctionnaires du Ministère du planning et de l'investissement et les représentants de la Chambre de commerce. C'était très motivant de pouvoir représenter le PNUD et de travailler directement avec le gouvernement, toujours en m'adaptant à leur culture et manière de travailler.

Parmi les temps forts au travail figurait le *co-leading* de la réponse socio-économique contre la Covid-19, au cours de laquelle je contribuais à faire une étude d'impact et un plan d'action, qui m'imposaient des travaux de recherche, de rédaction et de coordination avec nos homologues de l'ONU. C'était une responsabilité particulière et une réussite certaine dans la mesure où le plan d'action constituait aussi une feuille de route utile pour faire face à la deuxième vague de la Covid-19 en 2021.

Au cours de la troisième année, j'ai opté pour un transfert vers un nouveau lieu d'affectation. À l'heure actuelle, je poursuis donc ma mission en tant que JPO auprès du PNUD en Jordanie, dans le bureau régional pour les pays arabes, au service

de gouvernance et consolidation de la paix. Le bureau régional offre de l'assistance technique aux programmes et politiques dans toute la région, du Maroc au Yémen. Je suis principalement en charge des dossiers en rapport avec la justice environnementale et les personnes handicapées, pour lesquels nous essayons d'acquérir de nouvelles connaissances tout en développant des activités novatrices.

Pendant mes trois premières années de service, j'ai fait tellement d'expériences intéressantes, qu'il est difficile de choisir celle que je préfère. Au Laos j'ai beaucoup apprécié les célébrations qui marquent la fin de carême bouddhiste, ainsi que la participation à la cérémonie bouddhiste, qui s'appelle une *baci*. Chaque année, Luang Prabang, une ville ancienne et pittoresque, est illuminée par des milliers de cierges et des lanternes, et il y a un cortège de chars spectaculaire ! Pour ce qui est de la Jordanie, mon passe-temps favori était ma participation à un match de football avec des réfugiés syriens à la frontière entre la Jordanie et la Syrie. C'était une expérience unique ; les gens étaient à la fois très accueillants, résilients et inspirants.

En général, je pense que j'ai amélioré mes compétences professionnelles depuis mon entrée en fonction en tant que JPO. Par conséquent, je me sens bien outillé pour une future carrière dans le développement et la politique internationale. J'ai appris beaucoup sur moi-même en cours de route et j'ai rencontré beaucoup d'amis sur le chemin aussi.

Je me sens très fier d'être un JPO et je suis reconnaissant au gouvernement luxembourgeois pour cette opportunité et le grand soutien. Je ne peux que recommander aux jeunes professionnels de postuler !

**Edité par la :**

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire

6, rue de la Congrégation

L-1352 Luxembourg

Tél. : +352 247 82351

[www.gouvernement.lu/cooperation](http://www.gouvernement.lu/cooperation)

[www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu) (microsite dédié aux rapports annuels)

[www.facebook.com/luxembourg.aid](https://www.facebook.com/luxembourg.aid)

[www.instagram.com/lux.aid](https://www.instagram.com/lux.aid)

[twitter.com/cooperation\\_lu](https://twitter.com/cooperation_lu)

**Crédit photo :**

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire

(sauf si mentionné autrement)

**Conception et réalisation :**

cropmark, Luxembourg

